

COURANT ALTERNATIF
courant
alternatif

- ▶ PALESTINE: MASSACRES EN COURS ET COMPLICITÉ
- ▶ PROJET DE LOI IMMIGRATION
- ▶ ETATS-UNIS: LES RAISONS DE LA COLÈRE

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE | N° 335 | DÉCEMBRE 2023 | 5€

NI HAMAS...NI NETANYAHOU



CONTRE LES COLONIALISTES !
CONTRE LES IMPÉRIALISTES !

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de déci-

sions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à **OCL/Égégore - BP 81213 - 51058 Reims cedex**, afin de pouvoir vous y rendre.



SOMMAIRE

édito ► PAGE 3

PALESTINE

- PAGE 4, 5 Génocide en cours et complicité
- PAGE 6 Appel urgent des syndicats palestiniens
- PAGE 7 Étonnants démocrates
- PAGE 8 Marche pour Georges Ibrahim Abdallah

RÉSISTANCE SOCIALE

- PAGE 9 Fermeture YARA Montoire

INSUBORDINATION SALARIALE ► PAGE 10, 11

- PAGE 12 Par la porte ou par la fenêtre (film)

LES BRÈVES DE L'ÉCO ► PAGE 13

VERTEMENT ÉCOLO ► PAGES 14, 15

RÉSISTANCE SOCIALE

- PAGES 16, 17 Union et dialogue? Rencontres des métiers en lutte
- PAGES 18, 19 Affaire du 8/12: résistance à l'acharnement judiciaire
- PAGE 19 Chinon: non au nucléaire

ANTIMILITARISME

- PAGE 20 11 novembre à St-Etienne: contre-commémoration réussie!

MIGRANTS

- PAGE 21 L'Italie externalise vers l'Albanie

SANS FRONTIÈRE ► PAGES 22, 23

- PAGES 24, 25, 26 Loi immigration au Sénat: harro sur les étranger-es!

NOTRE MÉMOIRE

- PAGES 27, 28, 29 40 ans déjà!
- Retour sur les marches pour l'égalité et contre le racisme

BIG BROTHER ► PAGES 30, 31

VITE FAIT SUR LE ZINC! ► PAGE 32 OCL?... UCL?... On n'y comprend plus rien...

INTERNATIONAL

- PAGES 33, 34 USA, les raisons de la colère
- PAGES 35, 36 Colombie

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

- o 10 numéros 30 euros
- o Tarifs réduits (pour les fauchés) 18 euros
- o En soutien + de 30 euros
- o À l'essai (3 numéros) 5 euros
- o Un numéro sur demande **GRATUIT**

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égégore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

Ce numéro a été préparé à Caen et maqueté à Nantes

La commission journal de décembre aura lieu à

CONTACTER LOCALEMENT l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE

oclstrasbourg@gmail.com

Lille: oclille@gmail.com

AUVERGNE

ocl-Moulins@orange.fr

NORMANDIE

ocl-caen@orange.fr

BRETAGNE

ocl.st-nazaire@orange.fr
Douarnenez: oclzriseup.net

PAYS BASQUE

ocl-eh@orange.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES

OCL c/o égégore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

POITOU-CHARENTES

ocl-poitou@orange.fr
oclcognac@ymail.com

ÎLE DE FRANCE

oclidf@riseup.net

RHÔNE-ALPES

Lyon
ocl-lyon@laposte.net

LIMOUSIN

ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNÉES

OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD

OCLB c/o La mouette enragée
BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egégore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@riseup.net

Pour plus d'informations, visitez notre site

<http://oclibertaire.lautre.net>

COURANT ALTERNATIF
N°335 DÉCEMBRE 2023
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0625 G 86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé

Ni Hamas, Ni-tanyahou

Il y a quelques temps déjà, G.Darmanin estimait que les incantations anti Le Pen ne suffisaient plus pour lutter contre le RN. Il est vrai qu'il s'agissait alors, élection oblige, de voter pour E. Macron. Ensuite, lors d'un débat face à la candidate du R.N, il la caractérisait de «molle et d'ennemi de la république» reprenant le vocable de l'ex ministre Ch.Castaner. Voici peu c'est la première ministre E. Borne qui s'est faite reprendre par le Président après avoir traité le R.N «d'héritier de Pétain». Ces volte-faces ou ces «en même temps» chers au président, qui -lui- célèbre Pétain et Mauras, n'ont pas empêché macronistes, droite républicaine, et extrême droite de défilé ensemble pour la défense de la laïcité, de la république, et contre l'antisémitisme. Un «arc républicain» qui va des centristes aux zemmouriens auxquels se sont joints le PS, les verts et le PC. Hypocrisie que ce rassemblement, qui masquait mal le soutien inconditionnel à Israël et à Netanyahu, après la précipitation de certain-es à se rendre dans l'état hébreu. Malgré ses différents, la bourgeoisie s'est retrouvée et a défilé au son des tambours de la LICRA (Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme). Démocrates et républicains, qui interdisaient tant bien que mal les manifestations et stigmatisaient toute velléité de soutien aux Palestiniens, sous le fallacieux prétexte de troubles à l'ordre public, ou de déclarations antisémites. Malgré cela, une résistance a vu le jour en France, dans le monde, rappelant que les Palestiniens sont colonisés et pourchassés depuis 1948. Qu'aujourd'hui Gaza est sous les bombes nuit et jour (14000 morts), et que les gazaouis sont privés de tous les besoins élémentaires. Qu'en Cisjordanie ils sont tués par les colons avec la complicité des soldats de Tsahal (200 morts) et que dans le désert israélien (1) du Néguev où tombent aussi les roquettes du Hamas, 35000 bédouins sont chassés, déplacés pour y installer des colons juifs et des installations militaires.

L'union soviétique stalinienne effondrée en 1991, les bourgeoisies impérialistes n'ont eu de cesse de mener des guerres et de semer la désolation et le chaos, en Irak, Afghanistan, Syrie, Libye, etc... Voici peu, ces mêmes occidentaux malgré leurs divergences ou confrontations d'intérêts se retrouvent encore derrière les USA et l'OTAN dans une union contre la Russie en soutenant et réarmant l'Ukraine (certes agressée), mais aussi en remilitarisant à outrance les pays européens. La Finlande a adhéré à l'OTAN, la Suède est en cours et l'on voit les budgets militaires de chaque pays s'envoler au détriment des budgets sociaux.

Aujourd'hui, ces démocraties suivent de nouveau l'Oncle Sam au Moyen Orient. Ils donnent carte blanche à Israël, pays d'apartheid et à Netanyahu pour assurer la sécurité de l'état hébreu depuis l'attaque barbare du 7 octobre par le Hamas. Joe Biden déclarera: «Israël est un partenaire fondamental dans la région». En effet, au Moyen Orient les tensions sont exacerbées, d'une part avec les Russes présents en Syrie, d'autre part avec le Hezbollah qui menace Israël depuis le Liban, et aussi avec l'Iran qui s'est rapproché de la Russie et la Chine. On peut comprendre J.Biden: «S'il n'y avait pas Israël, les États-Unis devraient inventer un Israël pour défendre leurs intérêts dans la région». Effectivement, ce pays est la place forte avancée de l'impé-

rialisme occidental au Moyen Orient d'où provient 40% du pétrole consommé dans le monde, mais est aussi la tour de guet sur le canal de Suez, une voie maritime majeure où transite 10 % du commerce mondial. Nous retrouvons donc l'Occident colonialiste et impérialiste donnant un blanc-seing à un gouvernement d'extrême droite suprémaciste qui, suivant la politique de ses prédécesseurs dénie tout droit d'existence au peuple palestinien. Que peuvent donc, dans ce contexte, valoir les Palestiniens pour les occidentaux?

Notre solidarité envers les Palestiniens, les morts de Gaza, de Cisjordanie s'étend aussi à ceux du Yémen, du Soudan... Les réfugiés palestiniens chassés depuis 1948 doivent nous rappeler ces millions d'hommes et de femmes exilés qui trouvent la mort dans les déserts subsahariens ou dans la Méditerranée, obligés de fuir la misère et les guerres que lèguent les colonialistes et les impérialistes. Quant aux rescapés, quand ils ne sont pas vampirisés par les passeurs, ce sont nos démocrates et républicains de Paris, Rome ou d'ailleurs, qui se chargent de leur faire payer le prix fort de leur séjour ou de leur asile. Ils sont parqués dans des camps, retenus dans des centres. Ils sont expédiés, sous-traités comme des marchandises vers des pays tiers tels le Rwanda ou l'Albanie. En Europe, les gouvernements durcissent les lois et répriment. En France, la nouvelle loi Darmanin, revue par le Sénat, porte atteinte à la dignité et au mieux vivre de ceux qui choisissent la France comme terre d'asile. Une loi qui durcit leurs conditions de vie et restreint leur accès aux soins. En France la véhémence et l'engouement pour combattre l'antisémitisme -qui doit être aussi combattu- affichés par les politiciens, ne peuvent faire oublier le racisme ambiant, les mesures, les déclarations xénophobes et les amalgames entre islamistes, envahisseurs ou fauteurs de troubles, avec les populations musulmanes ou d'origine étrangère.

Nous assistons à une escalade des tensions impérialistes qui conduit les bourgeoisies à se raidir vers le tout sécuritaire, la militarisation et le nationalisme. Nous assistons à une attaque du Capital contre l'ensemble des opprimés mais aussi de la classe ouvrière. Autant de terreaux fertiles pour l'extrême droite. Ainsi, que cela soit à Gaza sous les bombes ou traqués par les colons et l'armée israélienne en Cisjordanie, que cela soit dans les camps d'Italie, de Grèce ou d'ailleurs, dans les rues de Rome, Paris ou Tel-Aviv, nous restons solidaires des opprimés contre les oppresseurs, et des exploités contre leurs exploités.

Pour cela, nous devons combattre la barbarie et le chaos que sèment les bourgeoisies, en attisant les haines à Paris, Gaza ou Tel-Aviv. Haines qui, au nom des diverses idéologies, étouffent les peuples et les conduisent à s'entre-tuer pour leurs profits.

Autant de raisons pour dire: Ni Hamas, Ni-tanyahou. Non aux colonialistes! Non aux impérialismes!

Caen le 21/11/2023.

Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans l'éditorial du dernier numéro de Courant Alternatif, en bas de la 1ère colonne de la p. 3: "... des villages bédouins dans le Sinai". Les villages bédouins en question se situent plutôt dans le désert du Néguev, région sud d'Israël.

GÉNOCIDE EN COURS ET COMPLICITÉ

Il y a quelque chose d'obscène dans les réactions de presque tou.tes les dirigeant.es politiques et les médias français face à ce qui se passe en Palestine.

Personne ne peut prétendre ne pas savoir

«Nous ne savions pas» ont dit beaucoup d'Européen.nes quand les preuves de l'extermination nazie sont devenues flagrantes. Cette prétendue culpabilité a abouti à faire payer le prix du génocide aux Palestinien.nes qui n'avaient aucune responsabilité dans ce crime.

Comment prétendre aujourd'hui qu'on ne sait pas ce qui se passe à Gaza ?

«Les Palestiniens sont des animaux humains» a déclaré le ministre israélien de la défense Yoav Galant. Et le ministre du «patrimoine» Amichai Eliyahou a suggéré qu'Israël envoie une bombe atomique sur Gaza. Qu'importe: Israël est un «État démocratique», n'est-ce pas?

À l'heure des réseaux sociaux et d'Al Jazeera, on ne peut pas ne pas savoir ce qui est à l'œuvre: 13000 mort.es à ce jour dont une grande majorité de femmes, d'enfants et de vieillards. Des dizaines de tours et des centaines de petits immeubles écrabouillés, plus d'un million et demi de personnes chassées de chez elles et malgré tout bombardées, un acharnement contre les hôpitaux, la centrale électrique, les panneaux solaires, les journalistes (60 mort.es), les personnels de l'UNRWA (plus de 100 mort.es), l'immeuble du PNUD, celui de l'ONU, l'Institut Culturel Français, les écoles, les réservoirs d'eau ... Des familles entières visées et exterminées: 8 mort.es le premier jour dans la famille Abu Rock, 37 dans la famille Khuder, 48 dans celle de l'ambassadrice de Palestine en France, plus de 50 dans celle de la militante féministe Mariam Abu Daqqa ... Ce ne sont pas des «bavures», c'est une volonté délibérée «d'élimination».

Les images montrant des pères transportant dans leurs bras des enfants morts ou mourants, celles où l'on voit les hôpitaux transformés en morgue et le sang omniprésent sont certes dérangeantes, mais tout le monde peut les voir. Le négationnisme vis-à-vis de ce massacre de masse n'est pas admissible.

Lors des précédents bombardements meurtriers qui ont fait 5000 mort.es en 15 ans, Gaza s'était relevé. Le tissu social s'était reformé, la population avait recommencé à cultiver la terre, à pêcher, à commercer, à éduquer les enfants, à faire la fête. Là, on assiste sans pouvoir l'empêcher, à une

éradication de la société de Gaza. C'est plus qu'un nettoyage ethnique.

Tuer des humains et tuer l'histoire. Tuer le vocabulaire

Le récit sioniste tue l'histoire. Selon lui: «Il n'y a pas eu de conquête coloniale de la Palestine, les Juifs sont rentrés chez eux après 2000 ans d'exil».

«La Palestine était une terre sans peuple pour un peuple sans terre, donc les Palestiniens sont des intrus ou n'existent pas».

«Les Arabes sont partis d'eux-mêmes en 1948, il n'y a eu aucun nettoyage ethnique».

«La création d'Israël est légitime et ceux qui en doutent sont des terroristes».

«Du désert, Israël a fait un jardin. Les intrus qui habitaient là étaient des arriérés».

«Israël était menacé d'anéantissement en 1967. L'attaque, la conquête de nouveaux territoires et la colonisation sont des actes de défense».

«Après Oslo, Arafat a refusé des offres généreuses».

«Les colons sont chez eux, Dieu leur a donné cette terre».

«Les Palestiniens sont tous des terroristes qu'on doit enfermer ou expulser puisqu'Israël a le droit de se défendre».

«Israël a le droit à la sécurité». Même et surtout contre ses victimes.

Ce discours qui n'a pas le début d'une vraisemblance historique continue d'être asséné avec le soutien inconditionnel de la majorité des médias et de l'Occident. Alors soyons clair sur ce qui est à l'œuvre.

Ce n'est pas une guerre d'Israël contre le Hamas, c'est une guerre de destruction contre l'ensemble du peuple palestinien.

Israël ne se défend pas contre un peuple qu'il a expulsé (75% de la population de Gaza est constituée de réfugié.es) et qu'il enferme. Israël agresse en permanence une population qui vit dans une prison à ciel fermé depuis 17 ans. Il n'y a eu ni «riposte», ni «représailles». D'ailleurs en 2019, les «marches du retour» totalement pacifiques ont eu un bilan terrible: 350 mort.es et 8000 estropié.es.

Le but de l'agresseur n'est pas d'éradiquer le Hamas qu'il a largement contribué à mettre au pouvoir. Son but est «d'achever la guerre de 48» pour reprendre une expression d'Ariel Sharon. Détruire définitivement Gaza. Transformer ce territoire en monceau de ruines vidé de ses survivant.es, annexer l'essentiel de la Cisjordanie.

En Israël, la parole raciste s'est libérée. Sylvain Cypel prête ces propos à beaucoup d'Israélien.nes: «on ne veut pas vivre avec ces gens-là. Et on n'en a rien

à foutre de ce que vous pensez». Cette parole devenue majoritaire annonce une nouvelle «Nakba». Celles et ceux qui font semblant de ne pas le voir sont complices des fascistes suprémacistes au pouvoir en Israël.

De l'usage du mot «terroriste»

Après 1945, le «droit international» s'est élaboré. Le concept de «terrorisme» n'existe pas dans le droit international. Si on considère qu'est terroriste tout groupe armé qui tue des civil.es désarmé.es, alors comment parler du terrorisme du Hamas sans parler de celui de l'armée israélienne et des colons? Comment ne pas parler du terrorisme états-unien dans les guerres que ce pays a menées au Vietnam, en Irak ou en Afghanistan? Comment ne pas parler du terrorisme de l'armée française en Indochine ou en Algérie? Ou plus récemment au Sahel?

En fait, ce mot est systématiquement utilisé par les États dominants pour désigner tout groupe armé qui s'oppose à eux. Cela permet de gommer la «raison d'être» de ce qu'ils appellent le terrorisme. Quand quelqu'un s'évade de prison en tuant son gardien et ceux qui l'entourent, ce n'est pas un «terroriste». C'est ce qui vient de se passer à Gaza. Gommer l'occupation, la colonisation et l'enfermement, c'est inverser les responsabilités.

Par contre les termes «apartheid», «crimes de guerre», «crimes contre l'humanité» ou «génocide» sont parfaitement définis dans le droit international. Ils s'appliquent totalement à ce qui est à l'œuvre.

Le fait que, malgré la nature évidente du régime israélien, il bénéficie d'un tel soutien signifie que le capitalisme ne fait plus semblant de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. On passe, au niveau mondial, à une nouvelle phase de violence sans limite contre les «dominés».

Manifestations et complicité

En Occident comme dans le monde arabe, il y a un divorce manifeste entre les dirigeants politiques et les peuples.

C'est clair dans le monde arabe. Le Maroc a normalisé ses relations avec Israël qui l'aide militairement contre les Sahraouis. Et pourtant, les manifestations pro-palestiniennes sont quotidiennes dans toutes les grandes villes du pays. En Égypte, les premières manifestations depuis le début de la dictature militaire ont eu lieu au Caire et à Alexandrie, et c'est pour soutenir la Palestine. En Jordanie, les manifestations ont forcé le roi à annuler un sommet de Biden

avec les dirigeants arabes.

En Amérique latine, où vit une importante communauté palestinienne, plusieurs pays ont rappelé leur ambassadeur en Israël.

En Asie, les manifestations ont eu lieu dans des pays musulmans (Turquie, Malaisie, Bahreïn) mais aussi à Bangkok.

En Grande-Bretagne, le divorce entre les dirigeants politiques et la population est flagrant. Malgré la complicité des leaders des deux grands partis, des centaines de milliers de manifestants ont défilé à Londres et une soixantaine de députés travaillistes ont défié leur chef.

Aux États-Unis où Biden s'est tiré une balle dans le pied en réarmant Israël et en apparaissant à juste titre comme celui qui aura empêché le vote d'un cessez-le-feu, de sérieuses fractures sont apparues, y compris dans l'establishment au pouvoir. Il y a aussi l'engagement de nombreux/ses Juifs/ves dans des actions spectaculaires contre le génocide en cours: occupation d'une gare, de la statue de la liberté ...

Pour arrêter la liquidation du peuple palestinien, il y a un espoir: que les peuples du monde entier se soulèvent.

Mariam Abu Daqqa

En France, la complicité avec les suprémacistes israéliens a franchi un nouveau pas. Pour avoir rappelé ce qu'aurait été le positionnement d'un De Gaulle ou d'un Chirac, Dominique De Villepin est apparu comme un gauchiste. Macron, après avoir proposé l'engagement des troupes françaises contre le Hamas, a chargé Darmanin de criminaliser tout soutien à la Palestine.

Le gouvernement a participé aux manifestations organisées par le CRIF.

La présidente de l'Assemblée est allée en Israël avec Éric Ciotti et le député des colons Habib Meyer. Darmanin a interdit les premières manifestations avant d'être désavoué par la justice. Ses préfets en ont rajouté, celui du Tarn et Garonne considérant que «soutenir la Palestine était une atteinte à la dignité humaine».

Entre Télé Bolloré et Télé Drahî, sans oublier France Info, il y a eu un matraquage pour présenter les Israélien.nes comme des victimes du terrorisme islamique et surtout pas comme les citoyen.nes d'un État d'apartheid qui votent très majoritairement pour les diverses formes de l'extrême droite depuis des décennies.

Le cas de Mariam Abu Daqqa est emblématique. Dirigeante du Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP), militante féministe du monde arabe qui n'a jamais porté le foulard et qui est unanimement respectée à Gaza, elle a été arrêtée dans ma voiture le 16 octobre. Nous avons fait casser l'arrêt d'expulsion le 20 octobre. Darmanin a fait appel au Conseil d'État. Manque de chance, celui-ci était présidé sur cette affaire par celui qui avait rédigé l'état d'urgence à l'époque de Valls.

Les affirmations de Darmanin contre Mariam, sur le Hamas, l'incitation à la haine ou à la discrimination, l'assassinat d'Arras ont été balayées. Restait le «FPLP terroriste» ou plutôt considéré comme tel par l'Union Européenne. C'est le prototype de la complicité occidentale: à Oslo, l'OLP a été chargée d'assurer la sécurité de l'occupant et à ce titre, a bénéficié d'une recon-



naissance internationale. Or, le FPLP est, après le Fatah, le deuxième parti de l'OLP.

Pourquoi terroriste? En 2001, l'armée israélienne assassine le secrétaire général du FPLP Ali Mustafa. En réponse, le FPLP exécute un authentique criminel de guerre, le général Rehavam Zeevi. Et toute la direction du FPLP, avec à sa tête Ahmed Saadat est capturée et se trouve en prison dans des conditions très dures depuis plus de 20 ans. Pour l'UE, c'est le FPLP qui est terroriste.

Le Conseil d'État a rétabli l'expulsion de Mariam le 8 novembre. Ce soir-là, elle animait le débat au cinéma sur le film *Yallah Gaza*. Elle a été enlevée violemment dans un lieu privé à minuit par quatre policiers en civil. SK qui l'accompagnait a été jetée à terre et a 45 jours d'ITT. Mariam a été trimbalée dans divers lieux de rétention jusqu'au CRA près de l'aéroport de Roissy. Alors qu'elle avait un billet pour le Caire le 11 novembre, ils ont essayé de l'embarquer vers Israël. Elle est finalement partie pour le Caire avec 24 heures d'avance. Tout ça pour ça.

L'instrumentalisation de l'antisémitisme

Il n'est plus possible aujourd'hui de parler des «actes antisémites» sans parler de leur instrumentalisation.

Il y a un État qui se dit juif, des colonies qui se disent juives, un CRIF qui prétend parler au nom de tous les juifs, un pouvoir qui assimile l'antisionisme à l'antisémitisme, un même pouvoir qui multiplie les actes et les déclarations contre tout ce qui est arabe, noir, rom, musulman, mais qui dit «contre les Juifs, c'est interdit». Comme si ça protégeait les Juifs! Il y a une propagande qui feint d'oublier que l'antisémitisme et le génocide nazi se sont déroulés en Europe et pas dans le monde arabo-musulman.

L'antisémitisme a été un racisme à part au moment de l'extermination. Il ne l'est plus. C'est contre le racisme sous toutes ses formes qu'il faut lutter. La manifestation du 12 novembre, «contre l'antisémitisme» aux côtés de toutes les racistes qui réhabilitent Pétain ou Maurras et laissent crever en mer les migrant.es, avait un côté obscène. En plein génocide à Gaza, ça ressemblait beaucoup à une manifestation de soutien au carnage en cours.

L'antisémitisme (le mot est impropre, il a été inventé par Wilhelm Marr, un des premiers racistes du XIX^{ème} siècle) a été le dénominateur commun de toutes les idéologies d'extrême droite. L'antisémitisme, ça reste majoritairement le fait de l'extrême droite, à l'image d'un

Elon Musk qui est toujours courtoisé malgré ses propos.

Les peuples dominés et stigmatisés ont été les peuples colonisés hors d'Europe, les Juifs et les Tziganes en Europe. Face à ceux qui feignent de ne pas savoir que la guerre au Proche Orient est une guerre coloniale et n'est ni «raciale», ni communautaire, ni religieuse, on doit rappeler que la haine du Juif n'est pas seulement immorale. Elle aide objectivement celles et ceux qui massacrent le peuple palestinien.

La peur est un moteur pour l'apartheid israélien et pour l'adhésion de beaucoup de Juifs/ves à la politique meurtrière d'Israël.

Rappeler sans arrêt que Juif, sioniste et israélien, ce n'est pas pareil, que la plupart des Palestiniens font cette distinction, que 40% des jeunes juifs des États-Unis (selon un sondage) considèrent qu'Israël est un État d'apartheid est bien plus efficace que défilé au côté de pompiers pyromanes ou d'antisémites pro israéliens.

Enfin, on ne doit pas se taire vis-à-vis de courants prétendument progressistes qui sont bien silencieux sur l'apartheid israélien ou le génocide en cours et qui mettent toute leur énergie à réécrire l'histoire et à voir l'antisémitisme à gauche ou dans le mouvement de soutien à la Palestine. En Allemagne, ce sont les Antideutsches. Ici ce sont le RAAR (Réseau d'Actions contre l'Antisémitisme et tous les Racismes) et les JJR (Juifs et Juives Révolutionnaires).

Défendre la Palestine c'est lutter pour nous-mêmes

Le «Monde libre» a pu nous abuser un moment en dénonçant avec nous les crimes de guerre commis en Syrie, en Iran, contre les peuples ukrainien ou ouïghour. L'appui inconditionnel donné aux massacreurs israéliens rappelle les pires moments: les guerres coloniales, le soutien aux militaires fascistes en Amérique Latine, le Vietnam.

Ce monde libre est en passe d'organiser une nouvelle Nakba et l'annexion d'une bonne partie de la Cisjordanie. En appuyant le déplacement forcé de centaines de milliers de personnes, il montre qu'il n'a aucun problème à piétiner un «droit international» dont il prétend se réclamer. Les conséquences sont multiples: renforcement des mesures autoritaires, information muselée, interdiction de toute opinion anticolonialiste ou égalitaire.

Ne les laissons pas faire!

Pierre Stambul (20 novembre)

APPEL URGENT DES SYNDICATS PALESTINIENS

Mettez fin à toute complicité, arrêtez d'armer Israël

Israël a exigé que 1,1 million de Palestinien·nes évacuent la moitié nord de Gaza pendant qu'ils subissent des bombardements constants. Cette action impitoyable fait partie du plan d'Israël, qui a le soutien inconditionnel et la participation active des États-Unis et de la plupart des États européens, de mener des massacres sans précédent et atroces contre 2,3 millions de Palestinien·nes à Gaza et pour les nettoyer ethniquement et une fois pour toutes. Depuis samedi, Israël a bombardé Gaza de manière aveugle et intensive, coupant le carburant, l'électricité, l'eau, la nourriture et les fournitures médicales. Israël a tué plus de 2600 Palestinien·nes, dont 724 enfants, démolissant des quartiers entiers au ras du sol, anéantissant des familles entières et faisant plus de 1000 blessé·es. Certains spécialistes en droit international ont commencé à mettre en garde contre les actes génocidaires commis par Israël.

Par ailleurs, le gouvernement de droite d'Israël a distribué plus de 1000 fusils aux colons extrémistes en Palestine avant 1948 et en Cisjordanie occupée pour faciliter de nouvelles attaques et des pogroms contre les Palestinien·nes. Les actions, les massacres et les discours d'Israël indiquent son intention de mettre en œuvre une deuxième Nakba promise de longue date, en expulsant autant de Palestinien·nes que possible et en créant un "Nouveau Moyen-Orient" dans lequel les Palestiniens vivront perpétuellement dominé·es.

La réponse des États occidentaux a été

un soutien total et absolu à l'État d'Israël, sans même un coup d'œil superficiel aux lois internationales. Cela a amplifié l'impunité d'Israël, lui donnant carte blanche pour mener sa guerre génocidaire sans limite. En plus du soutien diplomatique, les États occidentaux fournissent à Israël des armes, en acceptant l'intervention des sociétés d'armement israéliennes sur leurs propres territoires.

Alors qu'Israël intensifie sa campagne militaire, les syndicats palestiniens appellent leurs homologues internationaux et tous les peuples conscients à mettre fin à toute forme de complicité avec les crimes d'Israël, en arrêtant de toute urgence le commerce des armes avec Israël, ainsi que tout financement et toute recherche militaire. Il est maintenant temps d'agir. Les vies palestiniennes sont en danger.

Cette situation d'urgence génocidaire ne peut être stoppée que par une augmentation massive de la solidarité mondiale avec le peuple palestinien qui peut arrêter la machine de guerre israélienne. Nous avons besoin que vous agissiez immédiatement, où que vous soyez dans le monde, pour empêcher l'armement de l'état israélien et l'action des entreprises impliquées dans l'infrastructure du blocus. Nous nous sommes inspirés des mobilisations précédentes menées par des syndicats en Italie, en Afrique du Sud et aux États-Unis, et des mobilisations internationales similaires contre l'invasion italienne de l'Éthiopie dans les années 30, contre la dictature fasciste au Chili dans

les années 70 et partout où la solidarité mondiale a limité l'étendue de la brutalité coloniale.

Nous appelons les syndicats industriels importants à :

1. Refuser de construire des armes destinées à Israël.
2. Refuser de transporter des armes pour Israël.
3. Voter des motions dans leurs syndicats à cet effet.
4. Prendre des mesures contre les entreprises complices impliquées dans la mise en œuvre de l'encerclement brutal et illégal par Israël, surtout si ces entreprises ont des contrats avec vos services.
5. Faire pression sur les gouvernements pour arrêter tout commerce militaire avec Israël et dans le cas des États-Unis, pour arrêter de le financer.

Nous lançons cet appel, car nous voyons des tentatives pour interdire et réduire au silence toute forme de solidarité avec le peuple palestinien. Nous vous demandons de faire entendre leurs voix et d'agir à la lumière de la justice, comme les syndicats l'ont fait historiquement. Nous lançons cet appel avec la conviction que la lutte pour la justice pour la Palestine et sa libération ne sont pas seulement une lutte circonscrite aux niveaux régional ou local. C'est un levier pour la libération de tous les dépossédés et exploités du monde.

Le 16 octobre 2023
Fédération générale des syndicats palestiniens, Gaza



APPEL ET SOLIDARITÉ OUVRIÈRE

Pour rappel, en mai 2021 des travailleurs des ports de Livourne, Naples en Italie, avaient répondu par leurs actions contre le navire «Asiatic Island» chargé d'armes et de munitions en direction d'Israël. Membres du CALP (collectif autonome travailleurs portuaires), du syndicat de base USB ou des COBAS, ils affichaient par une journée de grève et autres actions leur internationalisme ouvrier. «**Le port de Livourne ne sera pas complice du massacre de la population palestinienne.**». Même solidarité à Naples: «**NON aux armes qui servent à alimenter les guerres et les profits contre le peuple palestinien... Nos mains ne seront pas tachées du sang de vos guerres.**». Cette solidarité de classe s'inscrivait aussi dans les campagnes de BDS -boycott des produits israéliens- et les grandes manifs de solidarité à Rome, Milan etc.

Puis ce fut en Afrique du Sud où les membres du syndicat SAWATU refusèrent de charger des marchandises vers Israël protestant contre l'apartheid fait aux palestiniens.

Sinon ce 26 octobre 2023, dans le Kent au Royaume Uni, les travailleurs ont bloqué les entrées d'Elbit Système, suite à l'appel des syndicats palestiniens. Elbit Système fabrique des drones et autres pièces qui servent à l'encerclement de Gaza par la surveillance et l'espionnage électronique...

Quelques exemples d'internationalisme ouvrier qui devraient interroger sur la filiosité des bureaucraties à s'engager plus encore aux côtés des Palestiniens.

Decaen 5/11/2023.

ÉTONNANTS DÉMOCRATES...

Angleterre : la claque !

La plus grande démonstration de solidarité avec le peuple palestinien en Europe a eu lieu à Londres, où près d'1 million de personnes ont manifesté. Une claque pour le gouvernement conservateur du milliardaire Rishi Sunak, qui comme tous ses acolytes bourgeois avait pris fait et cause pour Israël et le gouvernement de Netanyahu: «Vous n'avez pas seulement le droit de vous défendre, vous avez le devoir de rétablir la sécurité de votre pays». Il a tenté d'interdire cette manifestation la qualifiant de «provocation...de manque de respect» faisant allusion aux morts de 14/18 en ce 11 novembre, tandis que sa ministre de l'intérieur parlait d'«une marche de la haine». Le leader du parti travailliste lui emboîtera le pas en déclarant: «Israël a le droit de se défendre.»

Allemagne.

C'est en présence de l'ambassadeur d'Israël, que le chancelier démocrate Olaf Sholz déclare au parlement, après la minute de silence pour les victimes du 7 octobre, le «soutien indéfectible de Berlin envers l'État hébreux ... la seule place de l'Allemagne est auprès d'Israël». Une solidarité qui sera agrémentée par des livraisons de drones de combat-Héron TP et de munitions d'artillerie. Le chancelier a également dénoncé les manifestations de soutien aux palestiniens. «Quiconque brûle des drapeaux israéliens, quiconque soutient une organisation terroriste telle que le Hamas est passible de poursuites». Ces mêmes -démocrates- s'empressent de traiter Greta Thunberg d'antisémite pour avoir dénoncé l'occupation de la Palestine par Israël et demandé un cessez le feu immédiat. «Ses déclarations son intolérablement antisémites et reflètent une vision politique du monde qui ignore les valeurs démocratiques fondamentales». L.Neubauer membre des Verts, s'est déclarée déçue, l'accusant de désinformation et d'antisémitisme. De même que V.beck président de l'association Allemagne/Israël, et membre des Verts, qui la dénonce comme «une ennemie à temps plein d'Israël ... et à partir de maintenant au service de la haine contre Israël».

Tout aussi démocrates, la direction confédérale du Deutscher Gewerkschaftsbund, DGB (principale confédération syndicale) et le syndicat patronal (BDA) ont adressé une lettre de solidarité au syndicat israélien IS-TADRUT, qui soutient la politique de B. Netanyahu et est très lié à l'armée. La missive souligne «la profonde solidarité avec Israël face aux attaques brutales du Hamas et dénonce à quel point l'antisémitisme est devenu actif».

IG métal important syndicat au sein du DGB soutient ces démarches pro-israéliennes d'autant qu'il y trouve son compte dans les financements et les carnets de commande d'armement.

USA

C'est sans surprise à un an des élections que Républicains et Démocrates se sont retrouvés côte à côte pour soutenir Israël: «même dans un contexte de querelles, la dé-

monstration du soutien à Israël reste une priorité». Et c'est donc une manifestation bipartisane qui s'est déroulée à Washington. Cette amitié partagée à été accompagnée par 14,3 milliards de dollars soit 3 fois le montant annuel que perçoit l'état hébreu. Et Biden de déclarer: «**Israël est le meilleur investissement des 3 milliards de dollars que nous faisons. Si il n'y avait pas Israël, les États Unis devraient inventer un Israël pour protéger ses intérêts dans la région**». C'est ainsi que charmants -démocrates et républicains-, sans vergogne, main dans la main, financent le massacre des Palestiniens.

Plus de 700 dirigeants de l'industrie du divertissement d'Hollywood ont signé une lettre ouverte pour afficher leur soutien à Israël et condamner le terrorisme du Hamas, ils invitent à s'abstenir de partager des informations erronées sur la guerre et à faire tout ce qui est possible pour obtenir que l'organisation terroriste rende les otages innocents à leurs familles.

La Walt Disney Company a annoncé faire un don de 2 millions de dollars à des organisations d'aide humanitaire. 1 million de dollars attribué au Magen David Adom, affilié à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui fournit de l'aide médicale d'urgence et du sang en Israël, et 1 autre million de dollars à d'autres ONG locales qui agissent pour l'aide aux enfants. Les employés de Disney ont pris part au programme de dons jumelés de Disney, à hauteur de 25 000 \$.

En France

Dans une lettre ouverte intitulée "La tech française et ses entrepreneurs soutiennent la Tech Nation", 500 acteurs du secteur, assurent leur soutien à Israël et aux victimes du terrorisme. Les signataires comparent au «11 septembre» ou au «Bataclan» les attaques perpétrées par le Hamas. Ils expliquent aussi avoir "été inspirés, façonnés, par les valeurs de la tech israélienne". C'est pour cette raison qu'ils souhaitent "apporter avec la plus grande énergie soutien et aide concrète à cette jeune démocratie".

Nous avons noté avec quelle précipitation, le président de la république et autres notoriétés politiques se sont précipités à Tel-Aviv et ont souligné le droit d'Israël à «se défendre», et sans perte de temps nos démocrates ont interdit les manifestations de soutien au peuple palestinien...

Le dimanche 12 novembre, une marche «républicaine et contre l'antisémitisme » à l'appel des président-es de l'Assemblée Nationale et du Sénat, à laquelle participait la droite et l'extrême droite avec les forces politiques pro-israélienne se devait d'être visible. La question de l'antisémitisme est instrumentalisée pour un agenda gouvernemental, réactionnaire. Le front républicain se fait contre la LFI, et non contre le Rassemblement National. Après que Macron ait réhabilité Pétain, Elisabeth Borne

remercie le RN pour son républicanisme. Robert Badinter, lui juge que Marine Le Pen n'est pas antisémite.

L'autre « manifestation contre l'antisémitisme et les racismes et contre l'extrême droite » organisée à Paris ce même jour, a été interdite par la préfecture, soi-disant pour des raisons de dépôt trop tardif. Mais la LICRA -Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme- avait demandé son interdiction.

« Face aux discours et actes antisémites, islamophobes et contre toutes les formes de racisme. Faisons bloc! » disait l'appel soutenu par la France Insoumise, de syndicats lycéens et étudiants, le NPA et par l'organisation TSE-DEK, composée de juifs et juives contre le colonialisme. Seul un dépôt de gerbes de fleurs était autorisé, au square des Martyrs juifs du Vélodrome d'Hiver: lieu hautement symbolique, puisque la police française y a raflé et parqué plus de 13 000 juifs en 1942, sur ordre de Pétain, avant de les déporter dans les camps d'extermination nazis.

Mais c'est encore trop pour les biens pensants de l'antisémitisme. Des juifs fachos (LDJ et/ou Betar ainsi que des pontes de la "zemmourie") occupaient le monument avec des affichettes "Touche pas au vel d'hiv" et "Touche pas à la mémoire". S'en est suivi un échanges de noms d'oiseaux et de slogans divers (marseillaise côté faf contre Siamo tutti antifascisti.) Les policiers, arrivés au bout de 30 minutes, se sont positionnés entre les 2 groupes de manifestants (**les fafs ont alors scandé "merci la police". Énorme ! Remercier la police française à cet endroit !!!**) Cette action a été approuvée par le Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (Crijf): "Honneur à celles et ceux qui se sont opposés ce matin à ce que le mémorial du Vel d'Hiv soit souillé par les récupérations de LFI!".

Le CRIF, qui a marché aux côtés du RN et de ses supplétifs fachos et antisémites, lors de la manifestation «officielle de l'arc républicain».



Palestine

MARCHE POUR LA LIBERATION DE GEORGES IBRAHIM ABDALLAH

Dans le contexte de la guerre d'Israël contre le Hamas, la manifestation de soutien à Georges Ibrahim Abdallah prévue samedi 20 octobre devant la prison de Lannemezan a été interdite par le préfet des Hautes-Pyrénées. Emprisonné

depuis 40 ans Georges Ibrahim Abdallah, activiste palestinien, co-fondateur, en 1979 des Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises (FARL), est le plus vieux prisonnier politique de France, alors qu'il est libérable depuis 1999! *

Manif interdite..?

Malgré la confusion liée à l'interdiction de la manifestation par l'Etat qui n'a été levée que très peu de temps avant le début du rassemblement (audience du samedi 21 au matin, autorisation à 13h15 pour un rassemblement prévu à 14h), de nombreux collectifs, partis politiques, syndicats, militant.es étaient présents, venu.es de loin (Nord, Belgique, Paris, Marseille) ou de plus près (Pays Basque, Occitanie...) afin d'exiger, comme lors des marches précédentes, la libération immédiate du communiste libanais, militant de la cause palestinienne, emprisonné en France depuis 1984.

Il y avait entre 300 et 400 manifestant.es (l'an dernier nous étions près de 1000 manifestant.es). Cette baisse importante de la mobilisation est due à l'interdiction de la manifestation qui a provoqué des cafouillages et a conduit au choix de certain.es organisations d'annuler des bus prévus en partance de Paris et de Bordeaux; et qui ont forcé d'inévitables militant.es à s'organiser pour faire la route par leurs propres moyens depuis Paris. En revanche les bus depuis Marseille ont été maintenus.

Le rassemblement à Lannemezan a, cette année, eu lieu non pas à la gare mais devant le Madrigal, squat d'un ancien hôtel ouvert depuis 2019 par les Gilets Jaunes et qui, depuis, sert de point de ralliement pour de nombreuses luttes locales. Un lieu libertaire, dont les occupants-militants s'étaient préparés pour offrir aux manifestant.es un accueil chaleureux, avec repas et discussions, avant de participer eux aussi à la marche.

Les premières prises de parole se sont faites devant le Madrigal

Un militant du Collectif 65 pour la li-

beration de Georges Ibrahim Abdallah a rappelé l'interdiction de la manifestation, puis le référé devant le Tribunal administratif de Pau qui a fini par l'autoriser.

Le porte-parole de l'Union juive française pour la paix (UJFP) a pris la parole pour, entre autres, rappeler la situation de Mariam Adudaqa, cette militante du droit des femmes à Gaza et membre du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), venue en France pour une série de conférences. Arrêtée le 16 octobre, elle s'est vu signifier à Marseille un arrêté d'expulsion «en urgence absolue» pris par Darmanin (un acte de répression de plus), arrêté qui a été suspendu le 20 octobre par le tribunal administratif de Paris.

Deux porte-paroles du comité départemental CGT du Nord se sont exprimés pour rappeler leur solidarité avec leur secrétaire général Jean-Paul Delescaut, arrêté pour 'apologie du terrorisme' à son domicile vendredi 20 octobre à 6h du matin ainsi qu'une salariée secrétaire administrative du syndicat.

Parmi les manifestant.es, était présent un ancien prisonnier basque qui a effectué 32 ans de prison, dont de longues années à Lannemezan aux côtés de Georges. Il n'a pas pu s'exprimer car sa libération conditionnelle le lui interdit.

Le cortège s'est élancé vers 14h30 du Madrigal pour rejoindre la prison

Les manifestant.es lançaient des slogans vifs et vindicatifs: «Il est de nos luttes, nous sommes de son combat !», «Palestine vivra, Palestine vaincra». Pas de pancartes, mais quelques banderoles et de nombreux drapeaux palestiniens ainsi que de groupes politiques.

Il y avait un mélange de générations, mais beaucoup de jeunes communistes, de Révolution Permanente, des antifascistes; une jeunesse militante très organisée qui affiche son soutien indéfectible à la cause palestinienne ainsi qu'aux différents modes de luttes choisis par le peuple palestinien.

Devant la prison

Il y a eu d'autres prises de parole dont celle d'une des co-fondateuses du Collectif pour la Libération de

Georges Ibrahim Abdallah (CLGIA) en 2004.

Le secrétaire général de l'union départementale CGT des Bouches du Rhône a tenu un discours de soutien inconditionnel à la Palestine, et a mis en garde contre «celles et ceux de notre camp ou qui se prétendent de notre camp, qui font le choix du pinaillage, qui participent à brouiller les repères idéologiques et à laisser penser que ce conflit-là dépasserait l'affrontement de classe (...) Ou on est du côté des travailleurs ou on est du côté des exploités. Celui qui se mettra au milieu de la barricade, il morflera des deux côtés (...)»

D'autres représentant.es se sont exprimé.es: du PC Belge, de Révolution Permanente, du NPA, du Collectif Palestine Vaincra, de la Campagne unitaire pour la libération de d'Abdallah, de Solidaires, de la JCR (Jeunesse communiste révolutionnaire) ...

La liaison téléphonique avec des militant.es libanais.es qui organisaient en même temps une manifestation devant l'ambassade de France au Liban n'a pas pu avoir lieu, pour des problèmes techniques

Comme les années précédentes, secouage des grilles de l'enceinte de la prison, pas mal de barouf en tapant dessus avec des cailloux, réponses des prisonniers audibles par moment. Quelques jets de pierres vers l'intérieur, et des fumigènes qui brûlent au sommet de la grille.

La dispersion a eu lieu vers 16h30.

L'émotion était très forte, de par la situation en Palestine mais aussi de ces 39 années que Georges Abdallah a passées en prison. Les prises de paroles étaient plus spontanées que les années précédentes, plus concises aussi, un peu plus indépendantes des appareils politiques.

Finalement quelques centaines de militant.es, malgré les pressions, les interdictions, la répression, n'ont pas fait l'impasse sur cette mobilisation du 21 octobre, considérée comme une priorité pour exprimer une solidarité internationaliste, dans le contexte d'une offensive militaire meurtrière de l'occupant israélien soutenu par toutes les puissances occidentales, dont la France et les États-Unis.

Des participant.es à la marche
* intro de la Commission Journal
et intertitres de la maquette



FERMETURE DE YARA MONTOIR

Le mois dernier nous expliquions en quoi l'usine de production d'engrais de la multinationale Yara basée à Montoir de Bretagne près de Saint-Nazaire, constituait une menace, et comment un collectif d'associa-

tions luttait pour la mise aux normes des installations. Le 30 octobre, après la mort d'un ouvrier sur le site, Yara France annonçait la fermeture de l'usine et 139 licenciements à la clé.

Aura-t-il fallu un mort ?

Un intérimaire de 50 ans, travaillant pour une entreprise d'échafaudage intervenant pour des opérations de maintenance a été pris de malaise le 24 octobre en début d'après-midi, et son décès a été constaté par les secours sur le site à 16h. Aucune information n'a filtré au moment de ce décès. Il faudra attendre le 30 octobre et le Comité social économique central (CSEC) du groupe réuni à Paris, pour que cette mort au travail soit dévoilée en même temps que la transformation du site de production de Montoir qui était à l'ordre du jour de la réunion.

L'origine de ce décès a tout de suite été attribuée aux émanations d'ammoniacales qui font l'objet de doléances récurrentes de nombreux salariés. L'entreprise affirme cependant que la production étant à l'arrêt pour maintenance, les raisons sont autres. Les analyses toxicologiques de la première autopsie n'ont rien donné de probant, et une enquête judiciaire est ouverte pour déterminer les causes du décès. Tout comme une autre enquêtes ouverte en 2018 pour la mort d'un ouvrier suite à une chute d'échafaudage au même endroit, et qui n'a toujours pas aboutie... Comme pour de nombreuses morts au travail, il est probable que les causes de ce décès se perdront dans les méandres judiciaires...

Une fermeture des installations...

Yara France c'est 583 employés, 3 sites industriels (Montoir en Loire-Atlantique, Ambes en Gironde, le Havre en Seine maritime) et un Chiffre d'affaire 2022 de 1,7 milliard d'euros. Le CESC du 30 octobre a acté la fin de la production d'engrais à Montoir, sous prétexte que le site serait déficitaire de 40 millions d'euros consécutivement à une baisse de consommation des engrais azotés en France. Pourtant la multinationale conserverait une implantation à Montoir qui deviendrait une plate forme logistique d'importation d'engrais et une « unité de pointe de mélange et d'imprégnation d'engrais sur mesure ». La principale conséquence de cette « restructuration » serait la suppression de 139 postes sur les 170 que compte l'usine.

La fermeture de la production est bien le refus de l'entreprise de mettre aux normes ses installations en matière d'environnement et de sécurité. Yara a fait le choix d'exploiter jusqu'à la corde l'outil industriel, et préfère s'en débarrasser plutôt que d'investir

dans une remise en état estimée entre 80 et 100 millions d'euros. Ces licenciements et le plan social sont aussi un moment dans le rapport de force avec l'Etat, les associations et les syndicats : le chantage à l'emploi et la politique de la table rase sont toujours possibles pour une multinationale, et il ne faut pas se montrer trop contraignant avec les poids lourds de l'agro-industrie. Qu'on se le dise !

... Qui ne règle rien sur le fond

Le site possède une autorisation de stockage de 112.000 tonnes d'engrais. Il restera un site Sévéso seuil haut, car soumis à un risque d'explosion de premier ordre. Les conditions de stockage continueront à exposer l'environnement à des risques de pollutions, particulièrement en ce qui concerne les ruissellements et les contaminations des eaux souterraines. La dépollution du site ne sera pas à l'ordre du jour, en tout cas rien n'est annoncé en ce sens. Les conditions de mélange et d'imprégnation des engrais sur place impliqueront probablement des émanations de particules fines et autre composant organiques volatiles (COV), tout comme les opérations de fret des engrais importés... Par ailleurs, la direction de l'usine annonce une poursuite de la production encore pour 6 mois, dans les conditions de dangerosité pour les salariés et l'environnement que l'on connaît, histoire de liquider les stocks et de mettre en place un plan social.

La bataille continue sur différents fronts.

C'est pour toutes ces raisons que le collectif d'associations maintient sa demande de fermeture administrative du site jusqu'à sa mise aux normes, ce qui permettrait aux salariés de continuer à percevoir leurs salaires le temps de la réalisation des travaux. Un rendez-vous en ce sens a été demandé au Préfet, pour lui remettre la pétition et ses 3000 signatures, mais aussi exiger d'en savoir davantage sur les projets de l'industriel et les garanties demandées par les autorités à cette occasion.



L'annonce de l'arrêt de l'usine, des 139 licenciements secs, et de la suppression de 800 emplois indirects selon les syndicats, a fait du bruit dans le bassin nazairien. La CGT et la CFDT de Yara ont lancé un appel à la grève sur le site de Montoir, et appellent la population à les soutenir, à compter du 22 novembre date du démarrage de la procédure du « plan de sauvegarde de l'emploi pour raison économique » que les syndicats contestent. Dans ce cadre des démarches d'expertises sur la viabilité économique du site ont été annoncées.

Vers une lutte des classes pour le vivant ?

Le collectif d'associations qui a mené la campagne contre Yara depuis septembre a pris contact avec les salariés en lutte, et devrait rejoindre les piquets de grève devant l'usine le 22 novembre. Comment concilier la lutte pour l'emploi et la survie économique des salariés, et celle pour l'environnement et la santé des populations ? Comment admettre qu'il y a des emplois nuisibles dont il faut se passer pour leur substituer une production socialement utile ? Ce sont des questions fondamentales si l'on veut que cesse cette fausse opposition entre lutte des classes et lutte pour la vie qui est trop souvent instrumentalisée par le capitalisme et les partisans de la croissance à tout prix.

Peut-être que des réponses à ces questions commenceront à s'élaborer collectivement sur les bords de Loire ces mois prochains.

OCL Saint-Nazaire
Le 20 novembre 2023.



INSUBORDINATION SALARIALE



Nous commencerons cette rubrique par des luttes à l'international. Pas toujours victorieuses, mais toujours éclairantes.

En France les luttes des salariés continuent elles aussi, à tel point qu'il nous est impossible de les citer toutes. Au niveau salaires, il manque des revendications unifiantes : indexation des salaires et des pensions sur l'inflation et une augmentation uniforme (+ 300 € par exemple).

Ces revendications ne remettraient certes pas en cause le capitalisme, mais elles auraient le mérite d'unifier des luttes qui restent isolées.

Fin de grève amère dans les **usines textiles du Bangladesh**.

Le mouvement de revendication pour de meilleurs salaires, qui a mis l'industrie textile à l'arrêt pendant trois semaines, n'a pas eu gain de cause. Presque aucun donneur d'ordre occidental n'a incité ses fournisseurs à payer décemment les ouvriers. Si la pression avait pu être exercée dans les pays des donneurs d'ordre, la situation n'aurait pas été la même. Voilà une piste de travail pour un syndicalisme internationaliste.

En **Suède**, la grève des salariés de **TESLA** prend une ampleur nationale ! Il y a trois semaines, fin octobre, face au refus de la société de signer la convention collective pour ses salariés, 130 mécaniciens mécontents déposent leurs outils et se mettent en grève.

C'est à partir de ce moment-là que le mouvement fait tache d'huile. D'autres professions entrent en rébellion, comme les concessionnaires, qui arrêtent de proposer des Tesla alors que la demande explose, les transporteurs qui refusent de les charger sur leurs camions ou encore les dockers qui ne veulent pas les descendre des bateaux. Depuis le 17 novembre, tous les ports du pays sont bloqués, les électriciens lâchent la réparation des 213 bornes de recharge, la compagnie de taxis de

Stockholm a stoppé ses achats de voitures Tesla et un fournisseur de profilés en aluminium a suspendu son contrat.

Même les facteurs sont entrés dans la danse et ne livrent plus le courrier destiné à la société.

Cette chaîne de solidarité s'explique par l'existence des conventions collectives, qui sont négociées entre syndicats et employeurs et qui forment la base du modèle suédois du marché du travail. Elles sont intouchables et près de 90% des salariés sont protégés par ces textes qui garantissent des salaires minimums et des conditions de travail encadrées. Les mécaniciens de Tesla ne peuvent pas en bénéficier et la firme d'Elon Musk n'a jamais voulu en signer jusqu'à. Question de principe !

Après six semaines de grève, le syndicat américain United Auto Worker (UAW) a trouvé un accord avec Ford, Général Motors et Stellantis

Le 30 octobre, le constructeur General Motors (GM) a, comme ses concurrents Ford et Stellantis quelques jours avant lui, conclu un accord de principe avec le syndicat United Auto Worker (UAW) General Motors. Au plus fort de la grève, 45 000 des 146 000 membres de ce syndicat travaillant pour ceux que les Américains appellent les « Big Three » ont cessé le travail.

Les salaires des employés des Big Three allaient davantage augmenter dans les cinq années à venir (+25%) qu'ils n'ont augmenté entre 2001 et 2022 (+23%). Mais les accords contiennent bien d'autres choses.

Le premier des Big Three à avoir craqué, c'est Ford. L'accord que le constructeur a conclu avec l'UAW, le 29 octobre, a servi de modèle pour les accords ultérieurs avec GM et Stellantis. Il prévoit 25% d'augmentation générale des salaires, d'ici avril 2028, portant les salaires les plus élevés à environ 42 dollars de l'heure, selon le syndicat. L'augmentation s'élève à 11% dès la ratification, puis suivent trois augmentations annuelles de 3%, avant une augmentation finale de 5% en 2028. Cela fait à peu près 6% d'augmentation par an, Mais ce n'est pas tout : l'UAW a aussi négocié des augmentations liées au coût de la vie, suspendues en 2009. Elles devraient faire en sorte que l'inflation n'efface pas les gains salariaux et conduire les augmentations totales à environ 33%.

Un des autres enjeux de cette grève dans l'automobile aux États-Unis était la fin des « tiered wage arrangements », aussi appelés « arrangements à plusieurs niveaux ». Un accord qui divise les travailleurs de l'automobile en deux catégories, en fonction de leur date d'embauche, et maintient les nouveaux employés à des salaires inférieurs. Grâce à la grève, ces arrangements ont été supprimés dans plusieurs usines chez Ford, mais pas dans la totalité. Chez GM et Stel-

lantis, les informations n'ont pas encore été communiquées.

Dans plusieurs usines Ford, par exemple, les travailleurs récemment arrivés, qui à 16,67 dollars de l'heure seront bientôt reclassés comme permanents, ce qui leur permettra de gagner au moins 24,91 dollars de l'heure. Ainsi, si les augmentations générales de salaires atteignent les 25%, pour ces salariés spécifiquement, elles



Joe Biden soutient les grévistes de l'automobile...

sont bien plus importantes. De même, l'UAW a obtenu l'augmentation des salaires des travailleurs intérimaires particulièrement importante, puisqu'elle est estimée à 150% à horizon du mois d'avril 2028.

L'UAW a négocié l'extension de l'accord cadre obtenu par la récente grève à des usines de voitures électriques.

En revanche, le syndicat n'a pas obtenu la semaine de 32 heures, qui faisait partie de ses revendications. Les salariés des Big Three resteront à 40 heures. Il n'a pas non plus réussi à rétablir pour tous les salariés, le régime de retraite traditionnel à prestations définies et les soins de santé des retraités qui valent pour les travailleurs embauchés avant 2007. (Source : rapportsde-force.fr)

HOLLYWOOD

La Screen Actors Guild s'est félicitée de l'accord obtenu avec les studios d'Hollywood au terme d'une longue grève historique. Le syndicat a précisément obtenu une augmentation de salaire minimum de 7% et un nouveau fonds de 40 millions de dollars par an destiné à reverser une partie des recettes des productions à succès aux acteurs.

Mais l'essentiel de l'accord propose de nouvelles restrictions sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), une des revendications clefs des grévistes.

- Désormais, un acteur doit recevoir le même salaire pour l'utilisation de sa réplique numérique que celui qu'il aurait gagné en effectuant lui-même la même "quantité de travail".

- Quant aux figurants, "aucune réplique numérique ne peut être utilisée pour se soustraire à la participation et au paiement d'un acteur de second plan".

- Les studios doivent obtenir le consentement d'un acteur ou de ses ayants droit à chaque utilisation de sa réplique numérique. Et le contrat doit fournir une "description raisonnablement précise" de la manière dont cette réplique sera



INSUBORDINATION SALARIALE



utilisée. L'IA a été un "élément décisif" dans les négociations, les nouvelles régulations visent aussi à soutenir, au-delà des acteurs, de nombreuses professions de l'industrie du divertissement. Dans un monde virtuel, il n'y a plus besoin de coiffeurs et de maquilleurs, de chauffeurs, de constructeurs de décors.

La grève s'étend en France ?

Les tournages de "HPI", "Déter" et d'autres séries interrompus par des grèves de techniciens. Les **techniciens de la production audiovisuelle** sont en colère. Selon leurs syndicats, ils ont perdu 20% de leur pouvoir d'achat depuis 2007.

Selon le Syndicat des professionnels des industries de l'audiovisuel et du cinéma CGT (SPIAC-CGT), 56 équipes de tournage et de post-production ont voté pour des grèves et des débrayages. Une assemblée générale a décidé de reconduire la grève. Au total, 10 000 à 15 000 techniciens sont concernés. "Ils ont vu leurs conditions de travail se dégrader, les amplitudes de travail ont explosé avec l'arrivée des plateformes numériques, et ils restent confrontés à une égale précarité de l'emploi", selon un communiqué.

SALAIRES

Les salariés du centre de dialyse du bassin de Thau (Hérault) ont voté le 17 octobre la fin de la grève, après cinq jours de mobilisation. Ils demandaient la hausse de leurs tickets-restaurants de 7 à 9 euros, la valorisation de l'ancienneté, une revalorisation de salaire, et le retour du 13ème mois. Ils ont obtenu gain de cause pour les tickets-restaurants et une prime de fin d'année

de 1 000 € nets. Pour le reste, il faudra attendre les prochaines négociations annuelles. Au terme d'une huitième journée de débrayage en quinze jours (suivie par 80% des agents de production le 24 octobre), les négociations sur les salaires se sont soldées par un échec à l'usine **Class Tractor** du Mans. Faute d'avoir obtenu les 7 % d'augmentation demandés, les salariés promettent de prochaines actions.

C'est la fin d'une grève historique aux **Constructions Industrielles René Lenglet** à Marquise dans le Pas-de-Calais. La première grève depuis 93 ans !!...Après 6 jours de conflit, la CGT a signé un accord avec la direction. Les salariés ont obtenu une augmentation des salaires de 3,50% au 1er novembre ainsi que l'augmentation de la prime de déplacement domicile/travail de 10% au 1er novembre et de 5% supplémentaires au 1er avril 2024. Les personnels des ateliers et de la maintenance obtiennent une prime mensuelle d'habillement de 52€ brute au 1er novembre. Près de 80 salariés de la **chocolaterie Schaal** à Geispolsheim (Alsace) ont participé à une grève à la chocolaterie Schaal pour demander notamment une revalorisation des salaires et de meilleures conditions de travail.

L'entreprise Schaal n'avait pas eu en son sein de mouvement social depuis 2007. Les 200 employés de l'entreprise ont vu leur salaire augmenter de 125 euros par mois, à l'issue des dernières négociations salariales en mai dernier, contre 250 euros initialement demandés.

Ils demandent donc une nouvelle hausse de 50 euros par mois, pour faire face à l'inflation,

mais également de meilleures conditions de travail. "Il faut savoir qu'il y a beaucoup de conditionnement manuel, donc des gestes répétitifs, tout ce qui est problème de troubles musculosquelettiques et nous avons aussi beaucoup de bruit", détaille un militant.

L'équipe de direction a reçu les grévistes pour ne proposer qu'un rachat de "5 jours de RTT", selon une conductrice de machine dans l'atelier d'enrobage : "Nous travaillons 39 heures par semaine, avec de nombreux gestes répétitifs, nous avons besoin de nous reposer. Cette réponse n'a pas du tout plu aux salariés", a-t-elle expliqué.

Cela fait bientôt 60 jours que les salariés de la **société de nettoyage Onet** du CHU de Montpellier luttent. Ils demandent entre autres la mise en place d'un 13e mois et une hausse de 5% de leurs salaires.

La direction leur a proposé une prime de fin d'année et une hausse de 3%, insuffisant pour les grévistes. Depuis, les négociations sont au point mort.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les salariés de la **Compagnie de Remorquage Maritime de Sète (CRMS) en grève** le 23 octobre. En charge de la manœuvre des gros navires dans le port, ils comptent bloquer l'entrée des bateaux pour faire entendre leur voix. La grève est à l'appel de la CGT, qui attend 90% de grévistes. "C'est un ras-le-bol général, confie le secrétaire général CGT de la CRMS. On ne s'arrête pas, on est fatigués. On travaille de jour comme de nuit. Nous n'avons ni hangar, ni vestiaire. On demande une augmentation de salaire et des primes. Nous aimons notre travail, mais nous aimerions aussi avoir plus de reconnais-

sance." Depuis le 6 novembre, toutes les rotations des navettes de **Vedettes Tropicales** (Martinique) sont suspendues en raison du droit de retrait d'une partie du personnel. Les salariés dénoncent notamment des conditions de travail difficiles.

Depuis une semaine, pas une navette maritime ne navigue entre Fort-de-France, les Trois-Îlets et Case-Pilote.

EVITER UNE FERMETURE... OBTENIR UN PSE PAS TROP POURRI...

A l'issue d'une ultime réunion de négociations le 23 octobre, la direction et les syndicats de **Nestlé Waters** semblent avoir trouvé un accord qui permettrait d'éviter tout licenciement sec sur les 171 postes qui doivent être supprimés sur les sites de Vittel et Contrexéville.

Après deux mois de grèves, de très nombreuses réunions, la direction de Nestlé Waters semble avoir bougé le curseur concernant les fins de carrière. Plus d'une centaine de salariés seraient concernés par les dispositifs de pré-retraites dans le cadre. Si on ajoute les mobilités en interne, l'objectif de 30 départs volontaires est atteignable selon les syndicats. , ils craignaient environ 80 licenciements secs.

Plus de 70 salariés d'**Indexia (ex-SFAM)** du site de Roanne dénoncent les méthodes de la direction et l'accusent de licenciements économiques déguisés. Ils sont allés, ensemble, déposer leur dossier au Conseil des Prud'hommes.

Les 125 salariés de **Marelli Automotive Lighting** à Saint-Julien-du-Sault (Yonne) se sont remis en grève pour une

durée illimitée. Ils négocient actuellement le "plan de sauvegarde de l'emploi" qui doit conduire à la fermeture de l'usine spécialisée dans la fabrication de phares de voitures. "C'est notre dernière grève", indique le délégué CFTC, "désormais nous n'avons plus rien à perdre ».

Près d'une centaine de salariés de la **SPL Estival** (société en charge des transports en commun dans les six communes de la Cirest - La Réunion) sont en grève depuis le 13 novembre, ce qui occasionne des perturbations sur les lignes de bus des communes de la Cirest. L'intersyndicale, qui avait boycotté le dernier CSE, s'oppose au plan social et demande un renflouement de la société.

Le message est on ne peut plus clair sur les pancartes des grévistes : « C'est pas nous la merde, volé, dilapidé. C'est pas à nous d'être licenciés ». Pour les salariés grévistes, un renflouement de la société est possible avec le soutien de l'intercommunalité ou de la Région.

Centre Pompidou/ Beaubourg Paris

Après un mois de grève, les syndicats ont été reçus au ministère de la Culture. Entrevue qui n'a rien donné. Le Centre Pompidou doit fermer progressivement à partir de 2025 pour travaux. Les agents doivent être redéployés sur trois sites : Grand Palais, un centre de stockage des collections et un nouveau pôle de Création et de conservation. La grève a été reconduite massivement, faute d'un protocole d'accord qui garantisse le devenir des employés et des missions et la non-externalisation.

Insubordination Salariale
19/11/23

insubordinationsalariale@protonmail.com

PAR LA FENÊTRE OU PAR LA PORTE (FILM) LA VIOLENCE PATRONALE SUR GRAND ÉCRAN

La direction d'Orange avait organisé en 2006 un colloque à la Maison de la Chimie pour désinhiber ses cadres face à son plan de 22 000 départs de l'entreprise en trois ans. L'ex PDG Didier Lombard, avec son sens de la formule, avait alors déclaré qu'il ferait les départs, «d'une façon ou d'une autre, par la

fenêtre ou par la porte ». Devant les juges en 2022, il a déclaré qu'il faisait souvent des «gaffes»... Mais il est clair que ce «dérapiage» orchestré visait à laisser libre cours aux comportements les plus extrêmes de la hiérarchie, voire à les encourager...

UN DOCUMENTAIRE POUR L'HISTOIRE

Ce projet de documentaire est né quelques mois avant le procès en appel de 2022. Pour rappel, le procès en première instance de 2019 s'était conclu avec une condamnation des dirigeants de France Télécom Orange à des peines de prison dont quatre mois fermes. Une peine qui peut apparaître comme «symbolique» vue la gravité des faits, mais une peine rarement prononcée contre des dirigeants du CAC 40.

Or, nous étions devenus inquiets sur l'issue de ce nouveau procès, car les pressions du patronat pour revoir à la baisse les peines contre les dirigeants d'Orange étaient palpables. La pression médiatique qui existait en 2019 était retombée, il fallait recommencer à braquer les feux de l'actualité sur ce nouveau procès.

En première instance, nous avions invité des personnalités de la société civile (auteur•trices, comédien•ne.s, sociologues, médecins, journalistes, juristes...) à venir rédiger une chronique d'audience au tribunal. Ces chroniques ont été publiées sur notre site internet proceslombard.fr et elles ont fait aussi l'objet d'un livre «La raison des plus forts» aux Éditions de l'Atelier.

Pour prolonger ce livre, nous avons constitué un collectif bien décidé à commencer le tournage d'un documentaire, sans même avoir défini au préalable le canevas de ce projet. S'il n'était pas possible de tourner dans le palais de justice lui-même, nos caméras devaient trouver les moyens d'en relater l'ambiance de plomb et d'effacement, tant le comportement des prévenus était d'un sans-gêne consternant.

Les interview des «chroniqueur•ses» devaient donc faire partie de ce documentaire. Mais rapidement, il nous a semblé nécessaire de faire un retour

sur l'histoire de la privatisation de France Télécom, qui était finalement une illustration de cette période de contre-révolution libérale des années 80 où triomphait l'ultralibéralisme dans un monde englué dans une crise sans fin pour les travailleurs.

Une interpellation du monde syndical et politique

Pendant les premières projections du film sur grand écran, les débats ont montré combien l'histoire de la tragédie de France Télécom faisait écho avec l'histoire de salarié•es d'aujourd'hui, exposé•es à des conditions de travail délétères, précarisé•es, isolé•es, déqualifié•es, licencié•es...

Les grands médias se font d'ailleurs l'écho de tribunes qui dénoncent la situation faite aujourd'hui aux salarié•es, avec une souffrance au travail qui touche tous les milieux.

Par ailleurs, la montée des indicateurs comme les accidents mortels au travail, le nombre d'arrêts de travail (burn out, souffrance au travail, dépression...), la précarisation croissante des salarié•es et le développement de la pauvreté des travailleur•euses, nous mettent face à un nouveau désordre social historique.

Est-il possible de faire un contre-feu ? C'est la question que nous posons, après des années de combat syndical et juridique dans la crise de France Télécom Orange, après des mois de combat unitaire pour défendre en 2022 les retraites dans la rue...

A l'évidence, il faut aujourd'hui un travail syndical en direction des parlementaire pour durcir la loi sur le harcèlement institutionnel au travail avec des peines de prison jusqu'à 10 années. Mais il faut aussi réduire la précarité qui a explosé avec les auto-entrepreneurs condamnés par l'uberisation, avec des sous-traitances en cascades qui déresponsabilisent les donneurs d'ordres, avec des chantages

à la délocalisation qui cassent les entreprises. Il faut encore établir les conditions d'une véritable démocratie sociale avec des juges prud'homaux•ales élus par tous les salarié•es, des délégué•es du personnel élus dans toutes les entreprises, des CHSCT qui peuvent faire des enquêtes et des recours contre les employeurs, une inspection du travail renforcées, avec un développement de leurs compétences en matière d'accidents du travail et de risques psychosociaux...

Les combats qui ne sont pas menés sont des combats perdus d'avance. Nous ne désespérons pas de voir enfin un sursaut salutaire.

Un film qui veut parler à la jeunesse

C'est manifestement notre volonté. La jeunesse d'aujourd'hui a ses rêves et ses exigences, c'est la conclusion de notre documentaire :

«Peut-on vraiment continuer à croire que l'avenir des hommes et des femmes est dans un travail qui perd brutalement tout son sens ?

La jeunesse paie le prix fort de cette chute abyssale.

Précarité extrême, emplois stériles et humiliants, mépris d'une classe dirigeante qui étale son luxe, sa futilité et son exigence du «Toujours plus!», alors que la vie de la planète s'étiole...

Pouvons-nous laisser ce champ de ruine à nos enfants ?

Car nos enfants ont la rage, la rage de vivre le bonheur élémentaire d'un nouvel été qui ne leur brûle pas les ailes.

Ils sont l'avenir, prenons soin de leurs luttes et de leurs désirs de vivre.»

Pour organiser une diffusion dans votre cinéma préféré : <programmation@parlafenetreouparlaporte.fr>

Patrick ACKERMANN

Les brèves de l'éco



L'inflation, qui était un phénomène massif dans les années 70 et qui avait quasiment disparu dans les pays développés, a fait son grand retour. Elle a été particulièrement importante en 2022.

En fait, l'inflation, ça ne veut pas dire grand-chose. C'est une hausse du niveau général des prix. Mais tous les prix ne grimpent pas à la même vitesse. Par exemple, si le prix du travail, le salaire donc, avait augmenté plus vite que le reste, ça ne nous gênerait pas trop. En 2022, l'inflation en France a été de 5,2 %, mais le prix des aliments a augmenté de 7,3 % (+26 % pour les pâtes!). Donc, l'inflation est plus élevée pour ceux dont le budget alimentation représente une plus grande part de leurs dépenses, c'est-à-dire les plus pauvres. Les salaires moyens ont augmenté, mais moins que l'inflation. En moyenne, le pouvoir d'achat des ménages a reculé de 0,3 %. Par contre, le SMIC, lui, a augmenté de 6,6 %. Donc les bas salaires ont plus augmenté que les salaires plus élevés, du fait de la répercussion de cette hausse. Mais attention, on a vu aussi que pour eux, l'inflation est plus élevée...

D'OÙ VIENT CETTE INFLATION ? LES CAUSES SONT MULTIPLES

Déjà, bien sûr, il y a le coût de l'énergie qui se répercute non seulement sur le coût du carburant et du chauffage, mais sur l'ensemble des produits, puisqu'ils sont fabriqués et transportés avec de l'énergie. Le prix du gaz a augmenté en moyenne de 107 % et l'électricité de 45 %. Attention, c'est compliqué à suivre. En fait, beaucoup d'entreprises ont des contrats à prix fixes, et le prix augmente brutalement à chaque renouvellement de contrat. Donc voisinent des entreprises pour qui le coût de l'énergie n'a pas augmenté avec des entreprises pour lesquelles il a triplé... Le gaz, on voit bien les raisons géopolitiques de son augmentation. Pour l'électricité, ce sont les petits jeux du marché « libre » européen : l'électricité (non incluse dans les contrats déjà signés) est vendue à la tarification marginale, c'est-à-dire au coût du dernier équipement qu'on a mis en marche pour la production d'électricité. On met en marche d'abord les équipements les meilleurs marchés, puis si la demande augmente des équipements de plus en plus chers, ce qui fait une augmentation brutale aux périodes de pointe. Vous expliquer pourquoi on a choisi ce système, ce n'est

pas une brève, c'est un article. En fait, ça vient de la théorie économique libérale, un dogme auquel je ne crois pas mais qui guide l'action de tous les gouvernements et institutions. Mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'au final, la variation du prix de l'énergie a été très variable selon les secteurs et les entreprises.

UNE DEUXIÈME RAISON EST CE QU'ON APPELLE SAVAMMENT LA RUPTURE DES CHAÎNES DE VALEURS

La production est mondialisée. Les entreprises ne font pas de stocks et commandent les composants ou pièces dont elles ont besoin partout dans le monde. Mais du coup, s'il y a une pandémie ou une guerre qui perturbe les transports, il se crée des pénuries localisées

meilleur, et les syndicats obtenaient des augmentations de salaire, augmentations que les entreprises rattrapaient en augmentant les prix, donc les salariés pour conserver leur pouvoir d'achat réclamaient des augmentations de salaire, etc. A cette époque, l'évolution du rapport de forces se cristallisait en partie sous cette forme. L'inflation était analysée par certains comme le résultat de la « lutte pour le partage de la valeur ajoutée ». Cette explication n'est plus valable depuis plusieurs décennies, depuis l'arrêt brutal sur les salaires dans les années 80. Certes en 2022 le SMIC a augmenté plus que l'inflation, mais entre le chômage, le temps partiel, les contrats dérogatoires... on a vu que le pouvoir d'achat a reculé. En fait, ce qui explique le mieux l'inflation, c'est comme d'habitude, une logique de profit. Les dividendes en France ont augmenté de 13,3 % en 2022. Les dividendes sont la part du bénéfice qui n'est pas réinvestie dans l'entreprise mais distribuée aux actionnaires. On n'assiste donc pas à une spirale inflation salaire mais à une spirale profit inflation. Et ce qui le permet, c'est que la concurrence avec laquelle on nous bassine en permanence pour glorifier le capitalisme n'existe pas dans ce système. La concurrence est définie par les économistes comme une situation où aucun producteur et aucun consommateur n'est assez gros pour influencer les prix. Bref, un monde où il n'y a ni grandes entreprises, ni grande distribution. Vous avez vu ça où ? D'ailleurs les producteurs soumis à la concurrence mondiale (agriculteurs, industrie), eux, n'ont pas vu leurs prix de vente tellement augmenter.

ET SI L'ON REPARLAIT D'INFLATION...

UN MONDE DE RAPPORTS DE FORCES

Nous vivons dans un monde de rapports de forces, pas seulement entre le capital et le travail, mais aussi entre les capitalistes. Et nous vivons dans un monde dominé par la finance. Pour la finance, c'est le profit à court terme qui importe. Donc, il y a de moins en moins d'investissements à long terme, et une course universelle à la réduction des coûts. Comment ? Sur le dos des salariés et sur le dos des plus faibles. Dans une économie où les stocks sont des cargaisons en train de circuler, où on va s'approvisionner dans tous les coins de la planète pour des petits segments de production, les coûts de la logistique deviennent stratégiques : d'où l'emploi de chauffeurs des pays de l'est aux salaires des pays de l'est dans toute l'Europe, des sans papiers dans la logistique, etc.

qui font flamber les coûts. De plus, les producteurs de ces composants peuvent trouver plus profitable de vendre au plus offrant que d'augmenter la production, ce qui demanderait des investissements dans un monde incertain. De ce point de vue, la France, reine de la stratégie de « l'industrie sans usine » est très vulnérable.

Enfin, certains ont déjà commencé à pousser des cris d'orfraies en agitant la menace de la spirale salaire-inflation. Dans les années 70, le rapport de forces était

Les prix n'ont plus vraiment de rapport avec ce que devraient être les coûts. Ils sont imposés par les plus grandes entreprises. Et en même temps l'Union Européenne multiplie les normes pour nous empêcher de consommer et donc de produire autrement (normes sur les produits agricoles, normes sur les bâtiments, électrification du monde...).



COLLECTE DES BIO-DÉCHETS : MAFIA UN JOUR, MAFIA TOUJOURS

Depuis quelques années dans les grandes villes, se sont développées des associations spécialisées dans le compostage des déchets végétaux (épluchures, marc de café, feuilles...) hors déchets d'origine animale.

Le compostage est « ... est une technique (contrôlée par l'homme) de transformation de la matière organique. Il s'inspire plus ou moins du « cycle de la matière » en milieu naturel, où tout ce qui se dépose au sol (branches, feuilles, fruits, végétaux, animaux morts) se transforme en humus grâce aux actions combinées d'une multitude d'êtres vivants : bactéries, champignons, insectes, vers et compagnie. »(1)

Les collectivités ont bien vu l'avantage économique à ne plus incinérer ces déchets végétaux qui sont composés à plus de 70% d'eau. Elles ont donc soutenu diverses associations spécialisées comme Eisenia à Lyon.

Ces associations travaillent avec les services de collecte des déchets des collectivités : installation de composteurs collectifs, maintenance, animations pédagogiques, incitation à la réduction de déchets à la source, accompagnements des publics, interventions dans les jardins collectifs ou ouvriers... Généralement, le compost produit est utilisé localement : jardins, maraîchage... Bref, le circuit court rêvé. C'était le cas sur la Métropole de Lyon.

Las, la circulaire européenne qui impose le tri des bio-déchets (déchets végétaux et animaux) avant 2023 est passée par là et la Métropole verte a brutalement choisi. En 2022 « Trois semaines de fonctionnement dans le 7ème arrondissement ont suffi pour passer dans le langage officiel d'« expérimentation » à « déploiement généralisé » ». (1)

Et c'est du lourd : installation de bornes métalliques à compost dans les rues, distribution de petits seaux en plastique et de sacs en papier recyclé, campagne de com', ambassadeurs du tri (jeunes en contrats précaires chargés de porter la bonne parole auprès du citoyen)... Tout a été mis en œuvre avec succès.

Eisenia a critiqué cette décision :
- coût énergétique lié au ramassage des déchets par des camions (en plus du ramassage des ordures) et transport vers de centres de compostage industriels en périphérie ;

- bornes métalliques importées du Portugal, seaux, issus des merveilleux plastiques de la « vallée de la chimie » (Arkema avec nous), fabrication, installation et fonctionnement des diges-

teurs industriels (électricité et eau de lavage) dans des plate-formes dédiées - mauvaise qualité des composts industriels produits du fait de la présence de débris (plastique, métaux) qui ne seront pas séparés de la bouillie putréfiée en sortie de composteur (On a d'autres choses à faire, coco. Faut tenir la cadence !). Au vu des retours scientifiques sur les pollutions durables des sols agricoles par les boues des stations d'épuration : métabolites de produits chimiques et pharmaceutiques, métaux lourds, bactéries pathogènes et maintenant nano-particules... il vaut mieux être méfiant ;

- arrivée sur ce nouveau marché porteur « de nouvelles structures, type start-up... ainsi que les mastodontes du déchet qui ont bien saisi l'intérêt financier et le green-washing en bonus qu'allait représenter le « marché » des biodéchets. »

À Lyon comme d'habitude, on y retrouve Veolia, Pizzorno, Suez, Paprec... qui font leur beurre la collecte et la valorisation des déchets (cf Courant alternatif de janvier et février 2021 « Poubelloccène : le grand recyclage du capitalisme »).

Plus généralement face à l'explosion des quantités de déchets produits par les habitants des villes, la réponse c'est toujours plus de technologies salvatrices, plus d'équipements coûteux, plus de traitements, plus de recyclage et toujours les mêmes industriels mafieux fixés tels des mormons sur des marchés publics captifs.

C'EST OÙ QU'ON CON-SIGNE ?

Changement de décor mais pas de pipeau avec le monde merveilleux du plastique. On y retrouve les ingrédients habituels de la gestion des déchets du capitalisme.

À savoir une directive européenne qui impose une réduction massive des déchets plastiques à un État qui a freiné des quatre fers pendant des années sur cette question ; une industrie du plastique qui n'a aucune raison de diminuer ce qui la fait vivre ; un milieu de profiteurs qui se gave des écotaxes et ne fait pas grand-chose pour réduire ses activités polluantes (61 % de recyclage en 2021 pour un objectif européen de 77 % en 2025) et des collectivités territoriales qui gèrent la collecte, le traitement et le recyclage.

Celui-ci concerne seulement quelques plastiques à forte valeur ajoutée : PET, PVC, PEHD. Cela rapporte de l'argent aux collectivités mais surtout aux lascars du déchet. Les autres plastiques, bien que collectés sont incinérés pour le chauffage urbain.

En 2019 le gouvernement avait décidé que la consigne du plastique se

ferait en accord avec les collectivités. Mais, le 10 février 2020 il fait voter la « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » et surprise, tente de l'imposer le recyclage avec l'appui désintéressé du lobby de l'eau en bouteille « Boissons Rafraîchissantes de France » et de celui des super-marchés. Ces « insiders » sur le marché visent la rente de situation des industriels déjà en place. Capitalisme, ton monde impitoyable...

Première arnaque : Le terme « consigne » sous-entend le réemploi du contenant tel quel comme dans le temps les bouteilles 5 étoiles de gros rouge Kiravi, Artaban, Guipamour.

Que dalle ! Les bouteilles seront recyclées, mais on ne le dit pas.

Deuxième arnaque : pour appâter le consigneur, la machine installée sur le parking d'un hyper-marché, lui versera quelques centimes d'euros. Mais «... sans que ça leur apporte quoi que ce soit pour autant. Leur prix à l'achat augmenterait en effet de 15 à 20 centimes pour intégrer le coût de la consigne et de ses automates ! Le contribuable consommateur paierait ainsi deux fois, entre le surcoût de la boisson et la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, tout en perdant l'aspect pratique de la bouteille jetée dans la poubelle jaune. »(2)

Troisième arnaque : Cette consigne c'est ridicule en terme d'impact sur la pollution : « Nous avons passé des heures en consultation sur ce sujet des bouteilles, alors qu'il est marginal : on parle d'une collecte de 100 000 tonnes supplémentaires de bouteilles, or les déchets plastiques représentent 5 millions de tonnes en France » (3).

Quatrième arnaque : Faire croire au naïf qu'il accomplit un acte vertueux et sauve la planète par ses petits gestes éco-citoyens alors qu'il engraisse directement et indirectement des industriels qui ont fait du green-washing sur leur bilan carbone et de la captation de fonds publics pour la « transition » une véritable stratégie financière.

Finalement, fin septembre face à la grogne des élus locaux (sénatoriales obligent) et des associations, le gouvernement a remballé sa con-signe... Pour le moment.

RELAIS DE CROISSANCE ET PLASTIFICATION DU MONDE

Le capitalisme fossile et plastique ne s'inquiète pas plus de la pollution généralisée des eaux, des sols, des organismes vivants qu'il provoque, qu'il ne s'inquiète du nouveau type de bulletin météo apparu lors de la graaande négociation du futur traité sur la pol-

1 - La collecte des biodéchets via les points d'apports volontaires, une fausse bonne idée ? Association Eisenia. 2022
2 - Consigne des bouteilles en plastique. Les collectivités locales vent debout contre cette absurdité. É. Chesnais. Que Choisir ? 01/03/2023
3 - Consigne des bouteilles en plastique : la valse-hésitation du gouvernement. A. Feitz. Les Échos, 09/06/2023



lution plastique tenue fin mai 2023 à Paris. L'ONU a fixé la date butoir de 2024 pour réguler un matériau omniprésent mais qui n'a jamais intéressé jusqu'à présent, les fabricants de traités anti-pollution.

Selon ce bulletin durant la négociation, il tombera, entre 40 et 48 kg de micro-plastiques sur la capitale du « nylon et du polyester, probablement issus de vêtements. Et pour une partie, des résidus de pneus, disséminés en particulier au freinage. »(4) Et, délicieux piège technologique du jour, les véhicules électriques, du fait du fonctionnement de leurs moteurs, sont beaucoup plus émetteurs de particules de caoutchouc au roulage et au freinage.

TOUT ROULE, TOUT CROULE SUR L'AUTOROUTE SYNTHÉTIQUE DE L'ENFER CAPITALISTE.

Et, ce ne sont pas les suites des négociations en cours au Kenya (13-18 novembre) qui risquent d'améliorer les choses.

D'un côté on a les « vertueux » (France, Europe, Rwanda, Pérou...) qui veulent un traité imposant une baisse drastique et rapide des productions (plus de plastiques en 2040). Au vu de la stratégie française pour la consigne du plastique et l'appui inconditionnel de l'État et des banques à Total Énergies on peut rester dubitatif. Mais un peu de mousse verte fait toujours joli dans le paysage avant les accommodements nécessaires, comme ce qui vient de se passer avec la ré-autorisation pour 10 ans du glyphosate par la Commission Européenne qui fut un grand moment de fauxculerie à la française.

En face, États-Unis et Chine sont « plutôt discrets dans ces négociations, ils s'opposent à des obligations mondiales. » (il n'y a donc pas que des tensions entre eux ?) et « tablent plutôt sur des plans nationaux, et sur l'amélioration de la collecte et du recyclage ». On a intérêt à croire à leur bonne volonté car, si en 60 ans la population mondiale a doublé, la consommation de plastique a été multipliée par quarante. C'est difficile d'être plus plastic friendly qu'eux avec leurs solutions non-contraignantes !

Pour le tiercé gagnant des producteurs de pétrole, Russie, Iran et Arabie Saoudite et c'est niet,

POURQUOI ?

L'OCDE et les avides et cupides industriels du secteur ayant prévu un triplement de production qui passerait de 460 millions de tonnes en 2022 à 1,2 milliard de tonnes d'ici 2060, dont 1 milliard de déchets, recyclés au maximum à 10 %.

Face baisse prévue des ventes d'essence et de gazole automobile due à l'électrification du parc automobile, la plastification des corps, de cellules des cieux comme abysses est perçue par eux (et les autres pompeurs) comme la bouée de sauvetage pour leur profits déguisée en « relais de croissance ».

COP, COP, CODETTE... LA POULE AUX ŒUFS D'OR DES PÉTROLIERS

La COP 28 qui s'ouvrira le 30 novembre 2023 à Dubaï, promet d'être un grand moment.

Un très grand moment même, car la nomination de sultan Al Jaber à sa présidence a déclenché une joie peu discrète chez les multinationales de la chimie, du pétrole, les fonds souverains et les compagnies pétrolières nationales (Chine, Iran, Russie, Arabie Saoudite, Émirats, Qatar, Venezuela, Brésil...)

Le milliardaire, directeur général de l'Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC) a pris le pipe-line par les cornes : « Bien sûr, il faut éviter les excès, mais il est inenvisageable que la limitation des émissions se fasse au détriment de la croissance économique... Cela pour une raison simple : c'est le cercle vertueux de la croissance verte qui conduit aux innovations dont nous avons besoin pour résoudre l'équation d'ensemble. »(6)

Le noble fossoyeur du climat a, à l'ouverture de la conférence de L'ONU sur le climat de Ryad courageusement défendu «... la baisse des émissions et non pas des énergies fossiles, laissant ainsi la porte grande ouverte au développement des énergies fossiles. L'objectif selon lui est de "s'appuyer sur les technologies existantes, nouvelles et émergentes" », et a terrassé l'hydre écologiste en appelant à « séparer les faits de la fiction, la réalité des fantasmes » les « faits » étant l'impossibilité de « ... débrancher le système énergétique d'aujourd'hui avant de construire le système de demain. Ce n'est tout simplement ni pratique ni possible. »(7)

EOR, C'EST DE L'OR

On l'a bien compris, le salut de l'humanité pétrolisée viendra des « technologies existantes, nouvelles et émergentes » ? Mais de quoi c'est donc qu'on parle, là ?

D'une merveille : la capture et la séquestration du carbone ou CSC et de sa petite sœur qui inclut la sa « valorisation » le CCUS.

L'idée c'est de récupérer le CO2 émis par l'industrie, de le liquéfier pour le transporter par caroducs et soit de le stocker dans des réservoirs naturels souterrains (Généralement, il s'agit

d'anciens sous-sols pétrolifères ou charbonniers, le sous-sol des océans...), soit de l'exporter.

On comprend bien qu'on veuille le stocker mais sans garantie aucune qu'il n'y ait pas de fuites, car la technologie est disons-le, aléatoire. Les 80 000 tonnes de méthane qui ont fuité du stockage d'Aliso Canyon en Californie rappellent que les gaz sont « enfant de Bohème qui n'a jamais, jamais connu de loi ».

Mais, pourquoi l'exporter comme le prévoit les 1,7 milliards d'€ du projet « GoCo2 dans les Pays de la Loire, qui récupérera les «... pollutions de quatre gros émetteurs... acheminé via un pipe-line... vers le port de St Nazaire ou il sera ensuite liquéfié avant d'être exporté. (8) » ?

Pour être stocké, loin, très loin comme nos autres déchets passés sous le tapis ?

Ou plutôt pour alimenter une vieille technologie des pétroliers, vieille de 50 ans : la « récupération assistée du pétrole » ou EOR ?

En injectant du CO2 dans les gisements de pétrole, on y augmente la pression et on en extrait plus de pétrole. Ainsi, « 80 à 90 % du dioxyde de carbone est utilisé... pour exploiter plus de pétrole, non pour sauver la planète. »

L'EOR est donc devenu le nouveau sésame pour les pétroliers qui souhaitent obtenir des garanties bancaires publiques pour de nouveaux forages à l'étranger. Le marché des crédits carbone en est tout dopé : banques, fonds de pensions et assureurs se jettent sur ce déchet qui permet spéculation, ouvre droit à des crédits d'impôts (85 \$ la tonne aux USA) et permet de continuer à extraire toujours plus de pétrole avec bonne conscience. Et, d'espérer mieux camoufler les futurs accidents : une fuite de gaz carbonique dans l'océan c'est incolore, inodore et sans saveur, à la différence d'une nappe de pétrole.

La CSC ouvre donc la voie « vers une transition énergétique réfléchie » selon le PDG d'EXXON. Et, c'est pas émir Jaber qui va le contredire. Pas plus que les techno-solutionnistes alliés aux industriels ; et les experts du GIEC et de l'Agence Internationale de l'Énergie convertis au CSC qui devraient prochainement s'en donner à cœur-joie à Dubaï.

On ne peut que leur souhaiter une bonne fin d'année et surtout, la santé, la prospérité et la réussite de leurs projets... sur le dos de la planète et des ses habitants. À moins que le Père Lapurge revenu des abysses de la Révolution, décide de plastiquer les plastificateurs de la planète ?

Freux et Eugene the Jeep

4 - Une pluie de microplastique de 40 kg est attendue sur Paris, selon cette prévision météo d'un nouveau genre. GEO avec AFP, 26/05/2023. Voir aussi CA de juin 2023 pour la pollution par les vêtements.

5 - Reprise des négociations internationales pour un traité contre la pollution plastique. Sandy Dauphin. Chronique Planète Verte, journal de France Inter, 17/11/2023

6 - Tribune. Ahmed al Jaber, président de la COP 28 : « Économie et climat ne sont pas incompatibles ». Ahmed al Jaber. Le Journal du Dimanche, 18/03/2023

7 - COP28. Le monde ne peut pas « débrancher » le système énergétique actuel, selon Sultan al-Jaber. Ouest-France, 08/10/2023.

8 - La séquestration du carbone : un condition de survie pour les pétroliers. Et Mettre le carbone sous le tapis: la séquestration et ses promesses. A. Costa. La Brèche n°5, novembre 2023

Résistances sociales

L'UNION ET LE DIALOGUE FONT-ILS LA FORCE ? RENCONTRES DES MÉTIERS EN LUTTE

Les 23 et 24 septembre 2023 avait lieu le "festival des derniers de cordée". Dans un petit village au sud du département de l'Allier, TAXAT-SENAT, à l'initiative des cordistes en colère et du STUCS-CNT-SO 03 (Syndicat de

Travailleurs/euses uni.es de la Culture et du Spectacle). Malgré les pressions préfectorales avant et pendant les rencontres (voir encadré), les débats et festivités se sont déroulés comme prévus.

En plus des cordistes en colère(1) et des STUCS (2), étaient présents pendant ces rencontres:

- «Haut Pluri'Elles»(3) collectif des femmes cordistes ; cette organisation remplace «Women in rope access France ».

- Echafaudeurs/Scaff'holders (4) «Scaff de France», les professionnels qui assurent le montage des structures scéniques ou des structures mobiles comme une tour de régie ou de son, un espace scénique extérieur pour un festival, une structure pour un décor ou une piste de ski artificielle...

- SGT, Syndicat des Gardiens de Troupeaux(5), affilié à la CGT.

- Solidaire «Travailleurs de la Terre».

- S+JV «Syndicat des Travailleurs et travailleuses du Jeu Vidéo» (6). Convention collective Syntec.

- STAA «Syndicat des Travailleurs Artistes-Auteurs» (7) affilié à la CNT-SO.

- Inspecteurs du travail (CNT et SUD).

-Routiers (SUD route).

-Travailleurs du nettoyage (CNT-SO)(8).

- Librairies (Book Bloc).

- Collectif de familles (Stop à la mort au travail)(9).

- Collectif Stop mines 03(10)

Durant ces rencontres des entrepreneurs ont pu avoir lieu entre des représentants des cordistes en colère, le collectif «Haut Pluri'Elles», les syndicats SGT, Solidaire TT.

Certain.es des intervenant.es ont désiré rester anonymes. Le choix a été fait de n'indiquer que les structures des intervenant.es qui participaient aux entretiens.

SYNDICAT DES GARDIENS DE TROUPEAUX

Suite aux concertations entre les différentes organisations, associations et collectifs de bergers, la création du SGT (Syndicat des Gardiens de Troupeaux) affilié à la CGT leur est apparue comme une nécessité face à la nouvelle réforme du chômage qui remet en cause leurs droits à indemnités. En effet, l'alpage dure en moyenne entre 4 et 5 mois, avec la



nouvelle législation ce sont 6 mois de travail dans les 24 derniers mois qui leur sont demandés, ce qui implique 2 saisons pour prétendre à une indemnité. Le choix d'un syndicat représentatif au niveau national, s'est fait pour avoir la possibilité de participer aux commissions paritaires pour l'élaboration de la Convention Collective Nationale (CNN) des ouvriers agricoles et de productions, sur invitation de la Confédération Générale du Travail (CGT). Cette convention englobe aussi les salariés de l'agro-alimentaire et les ouvriers forestiers. Avant leur venue, seul un représentant des salariés de l'agro-alimentaire était présent. L'idée portée par

le SGT est d'intégrer non seulement les bergers, mais aussi les chevriers et les vachers d'où le nom de gardiens de troupeaux. Qui mieux qu'eux peut parler de leurs conditions de travail, de la précarité de leurs hébergements durant les longs mois d'alpage, de la sécurité, de la santé, de la solitude, de la vie familiale, des heures passées non prises en compte pour leurs indemnités de chômage. Il n'est pas anodin d'avoir la possibilité de choisir entre un gardiennage à l'année et celui d'une saison d'alpage, et dans ce cas disposer de temps pour se ressourcer avec sa famille, sans être privé de ses indemnités de chômage. A cela s'ajoute la

REMERCIEMENTS

Les organisateurs tiennent à remercier le maire de Taxat-Senat, qui a tenu bon face aux pressions incessantes de la gendarmerie et de la préfecture, pour le dissuader d'autoriser sur son territoire la tenue du festival. Et de sa présence tout au long de ces 2 journées. Une des raisons invoquées par l'administration a été l'arrivée possible dans sa commune d'un important contingent de fichés S.

Avant la tenue du festival, un des membres de la CNT-SO 03 a été harcelé par la gendarmerie, avec convocation à tout mo-

ment. La maréchaussée avait une hantise, vieille de 8 ans, lors du 1er mai 2015 un rassemblement libertaire à Saint-Pourçain, non loin de Taxat-Senat, avait précédé l'ouverture d'un squat, la ranceur est tenace, la date du 23 septembre leur paraissait suspecte (manifestation contre les violences policières), y avait-il anguille sous roche? La suite leur prouva que non! (Comme dans la chanson).

Quant au membre de la CNT-SO fût promise l'option de la venue du SPIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie), les cowboys de la gendarmerie,

le copain a rétorqué que cela serait perçu comme une provocation.

Pendant le festival, un trafic incessant de véhicules de gendarmerie (commune de moins de 200 habitants), jamais de mémoire d'habitants autant de bleu marine en si peu de temps n'avait été vu. Des incursions de la soldatesque à toute heure du jour comme de la nuit sur le lieu du rassemblement, y compris au petit déjeuner, avec tout l'attirail du parfait trouffion. Malgré toute cette présence, l'ambiance est restée sereine et le SPIG n'a pas montré le bout de sa tonfa.

1. cordistesencolere.fr/

2. cnt-so.org/auvergne/stucs/

3. facebook.com/groups/319769895349010/

4. scaff-and-co.com/

5. travailleur-alpin.fr/2022/09/01/syndicalisme-comment-se-cree-la-cgt-des-gardiens-de-troupeaux/

6. stjuv.fr/

7. staa-cnt-so.org/

8. cnt-so.org/category/syndicalisme/nettoyage/

9. facebook.com/people/Collectif-familles-Stop-%C3%A0-la-mort-au-travail/100089216336090/

10. facebook.com/stop-mine03/

complexité des contrats qui peuvent être passés avec plusieurs employeurs selon l'importance du troupeau. La rudesse du travail en alpage, fait que la carrière pour un homme est 5 ans et pour une femme de 3 ans en moyenne.

Tout ceci doit être pris en compte dans les négociations lors de l'écriture de la CCN, ainsi que l'intégration de certains accords territoriaux plus favorables dans la convention collective nationale.

Elles/ils ne se reconnaissent pas dans le vocable de paysan, car le paysan est propriétaire de ses moyens de production, alors qu'elles/ils vendent leur force de travail. De ce fait, elles/ils font partie des travailleurs salariés et se reconnaissent comme ouvriers agricoles.

Leurs participations à ces rencontres ont permis un partage d'expériences, malgré la différence des métiers, une même précarité englobe toutes ces professions avec comme points communs, la nécessité de s'organiser pour défendre leurs intérêts et si possible sortir du corporatisme et du romantisme des métiers passion très présents dans leurs différents milieux. Se considérant comme novices en syndicalisme, un gros travail de formation est devant eux.

SOLIDAIRE- TRAVAILLEURS DE LA TERRE.

Leur venue fait suite à une information donnée par le syndicat des gardiens de troupeaux. Ne pouvant intégrer (avec des problématiques différentes) ce syndicat, la création d'un syndicat des travailleurs de la terre spécifique leur est apparue comme une nécessité. Le choix s'est porté vers Solidaire, car la confédération paysanne ne pouvait les accepter, en tant que salariés, puisqu'elle est un syndicat d'exploitants au même titre que la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles). Quant à la CGT (Confédération Générale du Travail), la fédération la plus proche est celle de l'agro-alimentaire, hormis les gardiens de troupeaux qui malgré une convention collective identique, ne répond pas exactement à leurs besoins. Les spécificités des "travailleurs de la terre" consistent en des déplacements sur toute la France, une main d'œuvre étrangère omniprésente sur les exploitations, et l'Europe est leur terrain d'intervention avec ses différentes législations du travail. Ces particularités leur posent des difficultés d'organisation. S'ajoute leur jeune existence, la création du syndicat a un an, d'où l'intérêt pour eux de participer à ces rencontres.

Les entretiens qui suivent ont été

faits en commun entre les cordistes hommes et les cordistes femmes, d'où les réponses qui peuvent être redondantes.

CORDISTES EN COLÈRE CORDISTES SOLIDAIRES.

Les cordistes hommes présents ont découvert l'existence du collectif «Haut pluri'elles» lors de ce festival. Ils trouvent que la création d'un collectif spécifique féminin est un point important et nécessaire concernant leurs professions. L'organisation des cordistes salariés repose sur deux structures, une associative «les cordistes en colère, cordistes solidaires» et l'autre syndicat «SYSOCO, SYndicat SOLidaire COrdistes»(11). La structure syndicale leur permet de participer aux commissions paritaires, présence nécessaire face à la présence des organisations patronales dans ces commissions.

Deux conceptions s'opposent dans la définition du métier de cordiste. La première est internationale IRATA (Industrial Rope Access Trade Association) qui est avant tout basée sur la formation de la maîtrise des risques au moyen de cordes en milieux industriels. Et en second celle de la France dont l'origine est tout autre, basée sur la technique de cordes, les premiers cordistes viennent du milieu de la montagne, les alpinistes, et de fait est considérée comme venant du loisir, où la technicité prime sur la maîtrise des risques. Quand pour IRATA, le retour d'expérience sert à faire évoluer les règles dans la maîtrise des risques, la France considère que la formation initiale, basée sur la technicité, est suffisante pour pallier aux aléas du métier.

Tout le travail du syndicat est de faire appliquer la directive européenne du 27 juin 2001 retranscrite en droit français par le décret du 1er septembre 2004, et de faire progresser les mentalités de la technicité pure vers la maîtrise des risques au moyen de cordes en milieux industriels.

COLLECTIF «HAUT PLURI'ELLES».

Le choix de la création d'un collectif féminin en non mixité a été fait suite à l'arrivée en nombre de femmes dans le métier. Alors que ce métier est plutôt considéré comme masculin, la création du collectif vient en complémentarité et non en opposition avec les collectifs spécifiquement masculins. L'idée est, comme

pour l'ensemble de la société, d'avoir des lieux de rencontres entre femmes où la parole se libère, ainsi qu'appréhender les revendications féministes propres au métier, par exemple le matériel pour les personnes de petite taille, qui peut être aussi appliqué aux hommes. Mais aussi, le sexisme, le salaire, les mensurations, etc. Le collectif s'intègre parfaitement par l'apport de revendications particulières que seules les femmes peuvent avoir sur leurs conditions de travail avec l'ensemble des revendications générales.

CE QUE RÉVÈLENT CES ENTRETIENS

Mise à part la précarité pour l'ensemble des métiers, c'est la notion de passion qui ressort dans le choix de la pratique de ces métiers. Mais pour que la passion ne soit plus la cause de leurs précarités, la nécessité de s'organiser face à l'exploitation, qu'elles/ils subissent, leur est apparue comme nécessaire. Et pour ce faire, le choix d'intégrer des organisations syndicales reste, pour elles et pour eux, l'outil le mieux adapté, peu importe le syndicat. A la fois pour intégrer les commissions paritaires dans l'optique de faire évoluer les conventions collectives en adéquation avec leurs besoins, pour passer de métiers précaires à des métiers sécurisés et pérennisés.

Ces deux journées ont été d'un intérêt certain, tant par la multiplicité des métiers représentés que par la mise en commun des problèmes rencontrés dans leurs professions. La clôture s'est faite sur une assemblée générale, où un rendez-vous a été pris pour continuer l'aventure l'an prochain avec une organisation répartie entre les diverses structures. Des contacts se sont créés et une coordination a vu le jour. Nous attendons la suite.

Moulins le 11 novembre 2023

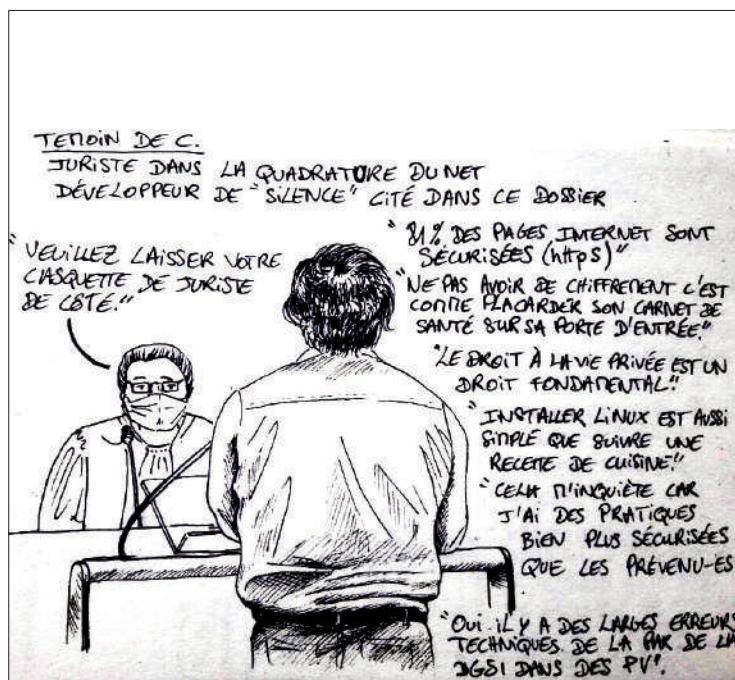
11. solidaritecordistes.fr/



AFFAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2020

Résistance à l'acharnement judiciaire

Ce procès – fleuve dont nous avons relaté l'ouverture dans CA N°334 s'est terminé le 27 octobre après 16 journées d'audiences étalées sur près d'un mois. Nous relèverons ici seulement quelques points, en insistant sur les réquisitoires et les plaidoiries.



Le mercredi 4 octobre la présidente du tribunal a annoncé que les audiences se dérouleraient du 4 au 19, avec les réquisitions du parquet le 20, les plaidoiries les 24 et 25 et que le jugement serait rendu le 27. Finalement, les audiences plus longues que prévues ont amené la fin des plaidoiries au 27 octobre.

LES INTERROGATOIRES

Les 4 et 5 ont été centrés sur les interrogatoires de personnalité des prévenus, une fouille très intrusive dans l'histoire personnelle de chacun-e au niveau de la vie privée et du militantisme. La journée du 6 aborde déjà la question de la fabrication et le test d'explosifs par S qui est artificier à Disneyland et pour des films et spectacles. Elle permettra aux avocat-es de souligner des absurdités dans l'accusation. Par exemple une retranscription d'écoute signale des «bruits de marteau» qui deviennent ensuite des «tirs en rafale» dans un rapport de surveillance des agents de la DGSI (repris par le PNAT). Ou encore une photo d'un «colis suspect» qui contenait une étagère métallique en kit.

Le 10 octobre, les avocat-es ont à nouveau demandé à pouvoir entendre (de façon anonyme) les enquêteurs de la DGSI qui ont refusé de répondre aux

convocations. C'est l'objet d'une âpre bataille de procédure et d'une question prioritaire de constitutionnalité. La cour se retire pendant 3 heures pour débattre du sujet avant de décider que la question est recevable mais que la réponse est négative car la demande «manque de sérieux». La présidente indique que la défense pourra faire appel de ce refus en même temps que l'appel sur le jugement de l'affaire.

Le 11, la cour décide de changer le programme et d'interroger tous-tes les prévenu-es sur les expériences de fabrication d'explosifs artisanaux (plutôt des gros pétards que des armes). C'est l'occasion de relever de nouvelles incohérences dans les retranscriptions des écoutes. Des «lunettes balistiques», pour se protéger les yeux lors de partie d'airsoft, deviennent des «gilets balistiques» lors d'une retranscription par la DGSI, puis des «gilets explosifs» pour le PNAT! Les avocat-es soulignent que sur l'énorme quantité d'enregistrements faits dans les locaux et véhicules des prévenus ainsi que leurs conversations téléphoniques, seuls 0,72% ont fait l'objet d'une retranscription pour contenir certains éléments incriminants – on vient de voir ci-dessus à quel point ils peuvent être erronés.

En soirée, le témoignage de l'expert en explosifs qui a travaillé sur quelques scellés et des retranscriptions écrites d'enregistrements, en extrapolant sur des usages potentiels sera mis en pièces et ridiculisé par les avocat-es. Quelques exemples: il montre sur une diapo les dégâts qu'aurait pu faire une explosion de 20kg d'ANFO place Vendôme, alors qu'il en a été trouvé 258g; l'expert conclut que deux prévenus ont fabriqué du TAPT alors qu'il n'en est question ni dans les écoutes ni dans les produits saisis; il cite, parmi les objets saisis pouvant servir à préparer des explosifs les casseroles, alors qu'aucune trace de produit chimique n'a été retrouvé sur celles-ci.

Le 12, les interrogatoires continuent sur les explosifs, avant de passer aux armes et aux parties d'airsoft. On peut en retenir surtout que les tentatives de fabrication de pétards ont vraiment été faites dans un cadre ludique d'ennui pendant le confinement, en avril 2020. Il n'y a aucune conversation ou tentative de fabrication entre cette date et les arrestations le 8 décembre. Inutile de s'étendre sur les armes, certaines sont des armes de chasse ou de tir sportif déclarées et détenues avec permis; d'autres ne sont pas déclarées,

mais sont sans munitions. Sur la pratique de l'airsoft, un avocat rappellera que 45000 personnes en France pratiquent ce jeu. Ce thème des armes réelles et fictives occupera les débats jusqu'en fin d'après-midi du 19/10. A plusieurs reprises les avocat-es attaqueront d'une part la qualité de l'expertise et d'autre part les moyens mis en œuvre par la DGSI pour obtenir certaines déclarations en garde-à-vue. Ils n'obtiendront ni l'accès à l'ensemble des enregistrements sonores, ni aux vidéos de garde à vue.

Témoignages

Les deux témoins entendus le 19 au soir, un enseignant chercheur et un ancien volontaire, viendront éclairer sur la situation au Rojava et les idées des volontaires qui y ont combattu auprès des YPG.

Ensuite parmi les points importants, il y a les interrogatoires de chaque prévenu-e sur son usage de moyens de communication et d'outils informatiques plus ou moins sécurisés. La DGSI et le PNAT fantasment beaucoup sur l'utilisation éventuellement criminelle de ces outils. Un témoin, spécialiste en sécurité informatique et membre de la Quadrature du Net mettra à bas ces fantasmes en expliquant qu'il s'agit du minimum pour protéger sa vie privée comme le recommandent certains organismes publics dont la CNIL.

Un autre témoin, qui a travaillé 18 ans pour l'ACAT est intervenu sur les conditions de détention et les effets de l'isolement subi par le principal accusé, isolement qui a été condamné en tribunal administratif. Les juges sont perturbés pendant que le parquet fait semblant de ne rien entendre.

Justice-fiction

Passons sur la tentative pour le parquet de rattacher les prévenus à un projet révolutionnaire comportant de attentats. Parmi les milliers de brochures et textes militants trouvés sur les ordinateurs de certains prévenus, celle qui a attiré particulièrement son attention (et dont il lira de larges extraits dans son réquisitoire), c'est Le soleil se lève toujours, sous-titré «Critique et diffusion pour une nouvelle guérilla urbaine armée», traduction d'un texte écrit en prison en 2011 par les membres de la Conspiration des cellules de feu.

Enfin, pour le parquet, si les menaces contre les forces de l'ordre ou les banques peuvent passer pour des menaces en l'air, il y avait forcément un

projet d'attentat particulièrement grave: contre le Président de la République le 14 juillet 2020. Le seul problème c'est que hormis un plan du défilé du 14 juillet vulgairement tagué, il n'y a aucune trace de préparation et aucune présence des comploteurs à Paris à cette date.

Réquisitoire

Le réquisitoire du procureur a eu lieu le 25 novembre. Évidemment il s'est vigoureusement élevé contre les tentatives de la défense de décrédibiliser le travail de la DGSI. Il a rattaché les accusés à l'ultra-gauche, en citant ses différentes formes d'action: Zad, black blocks... Il a prétendu que F est allé au Rojava plus pour se former au manie-ment des armes que pour lutter contre Daesh. Il a passé en revue tous les attentats d'extrême gauche depuis celui contre Sadi Carnot jusqu'aux Cellules de Feu en passant par les Brigades rouges, la Fraction Armée Rouge et Action Directe.

Ensuite il s'en est pris aux avocat-es qui sont sur la même ligne de défense (pour lui, si les avocats collaborent entre eux ça montre bien que les prévenu-es sont associés), soulèvent des irrégularités et contestent l'expert, puis il a accusé les soutiens des inculpé-es qui ont monté des blogs et dénoncé les conditions de détention provisoire, et enfin il s'est attaqué aux journalistes qui «partagent les mêmes idées» (que

les inculpé-es) et ferment les yeux sur leurs agissements.

Ensuite le procureur défend la qualification d'association de malfaiteurs terroristes (AMT) tout en ramant pour justifier que même si ça ne rentre pas tout à fait dans le cadre, c'en est bien une. Il y a bien groupement formé ou entente établie même si ce n'est pas un groupe structuré et si certains ne se connaissent pas. Il y a bien des faits matériels: les essais de pétards, la partie d'airsoft, un vol d'engrais et le chiffrage de leurs communications. Il ne reviendra pas sur un des points essentiels de l'infraction d'AMT: la préparation d'actes tels que des assassinats ou des meurtres puisqu'il n'y en a pas. Enfin, la volonté de troubler gravement l'ordre public découle de la littérature militante et des liens établis avec la résistance kurde (tous des terroristes pour lui). Enfin pour le proc, une accusation d'AMT ne nécessite pas de démonstration précise, seule la connaissance de la finalité suffit. Il n'est pas nécessaire de prouver l'adhésion idéologique.

A la suite de cette première partie, la procureure va rappeler le détail chronologique des «faits» et les charges retenues contre chaque accusé-e. Elle prononce les peines demandées qui vont de 2 ans d'emprisonnement avec sursis simple à 6 ans d'emprisonnement avec mandat de dépôt différé, plus 3 ans de sursis. En outre deux des

prévenu-es encourent une amende de 1500€ (refus de donner le code de son téléphone) et les procs demandent une interdiction de détention d'arme pendant 10 ans pour tous ainsi que leur inscription au FIJAIT.

Au cours de 2 journées de plaidoiries, les 12 avocat-es des 7 prévenus ont pu démolir toute l'accusation. Contrairement à la déclaration de Darmanin qui disait, peu après les arrestations: «la DGSI a déjoué un attentat contre les forces de l'ordre», il n'y avait aucun groupe, aucun projet d'attentat et aucun moyen mis en œuvre. Ces deux journées serviront dans une belle complémentarité à démontrer qu'il n'y a rien contre chaque accusé-e, pas plus que d'existence d'un groupe ou d'un projet.

Tous-tes les avocat-es ont logiquement demandé la relaxe complète de leur client-e, et évidemment la non inscription au FIJAIT. En fin de procès, les prévenus ont pu s'exprimer à nouveau, de façon claire et déterminée.

Le rendu du jugement a été repoussé au vendredi 22 décembre. L'attitude de la cour pendant toute la durée du procès semblait plutôt aller dans le sens du PNAT. On peut espérer que les incohérences relevées par les avocat-es aient réussi à mettre le doute dans l'esprit des trois juges.

AD, Limoges, 21/11

Nucléaire - Chinon

La mobilisation a été très faible dans le secteur, pas d'infos sur les marchés et une seule et misérable affiche aperçu sur l'affichage municipal de Cravant les coteaux, c'est pourtant deux EPR qui sont prévu sur le site de la vieille centrale. Résultat il y avait moins d'une quarantaine de personnes présente dimanche devant la CNPE de Chinon/Avoine. L'assemblée constituée de cheveux blancs et de quelques babas cool cantonnée sur le giratoire de l'entrée de la centrale est demeurée très sage. Pas de tracts ni pour les participants ni pour les automobilistes, pas de ralentissement de circulation (faudrait pas déranger quand même) et même pas de slogans ou de prises de paroles. Il y avait tout de même quelques banderoles estampillées Sortir du Nucléaire, mais malgré le beau temps le pique nique annoncé n'a pas eu lieu. Dommage! On avait ramené du

pinard (pardon du Chinon). Les tentatives d'échanges avec les quidams se sont révélés peu fructueuse et deux heures après avoir débuté, les organisateurs quittaient les lieux dans le plus grand calme.

Nous n'avons cependant pas perdu notre après midi. La visite très instructive des abords de la centrale nous a fait découvrir la magnifique opération de greenwashing incarnée par les serres géantes des Jardins de Rabelais sic, un entrepreneur maraîcher dont les serres alimentées par l'eau chaude de la centrale constituent un des plus gros sites de production de tomates du Val de Loire. Cerise sur le gâteau, le site serait en passe d'obtenir un label bio. Pas très loin de ces tomates nucléaires on trouve la traditionnelle ecothèque d'EDF, flanquée d'une pizzeria gay-friendly comme en témoignent les

nombreux rainbows flags décorant la façade. Enfin pour les chômeurs ayant échappé aux joies de la viticulture qu'ils et elles se rassurent ; un centre de formation spécifiquement dédié aux métiers du nuke (robinetterie, soudure, etc.) saura les remettre dans le droit chemin de l'emploi. Évidemment, à force de déambuler dans ce magnifique parc il n'a pas fallu longtemps avant que les pandores se manifestent et viennent s'enquérir de notre identité et des motifs de notre visite.

Le retour sur Avoine a confirme notre habitude des bourgs nucléaires, une ville impeccable sans âme et regorgeant d'équipements collectifs et sportifs sans aucun rapport avec le nombre de ses habitants; détail croustillant le collègue local se nomme Henri Becquerel... pauvres gosses !

J.M

Anti-militarisme

11 NOVEMBRE À SAINT-ÉTIENNE : CONTRE-COMMÉMORATION RÉUSSIE !



Après une réunion publique qui a réuni une quarantaine de personnes, le CRAM 42 (nouveau collectif antimilitariste) a organisé une manifestation à St Étienne le 11 novembre, pour protester contre les guerres, ceux qui les provoquent et ceux qui en profitent. Le 11 novembre est la date de la fin officielle du massacre de la première guerre mondiale : environ 12 millions de personnes y ont été tuées. Des morts qui ont avant tout servi les intérêts des États et de nombreuses entreprises qui ont engrangé des bénéfiques records sur le dos des hommes et des femmes à qui on enjoignait de « servir la patrie » ! Enfin, parmi les victimes de cette guerre, se trouvaient aussi des soldats, des déserteurs et des pacifistes et antimilitaristes qui ont été incarcérés, fusillés, ou déportés. Cette contre-commémoration était donc aussi une belle façon de leur rendre hommage !

Nous nous sommes retrouvés à une soixantaine sur une place proche de la cérémonie avec tracts, chants, des bandages ensanglantés, de superbes banderoles et notre éphémère Monument à la Vie, inspiré par le verso pacifiste du Monument aux Morts de Saint-Martin d'Estréaux (Loire). La manif s'est ensuite rendue place de l'Hôtel de ville, d'où partait le défilé officiel (militaires, fanfares, embrigadés du SNU et des écoles, amateurs de militaria en famille). Nous l'avons intercepté à son départ, tout en entonnant « La chanson de Craonne », avant

de le poursuivre jusqu'à la place Fourneyron où se trouve le Monument aux Morts de la ville. Nous y avons été accueillis, sans trop de surprise, par un cordon policier. La critique de la guerre n'a de toute évidence pas sa place à la commémoration de la boucherie de 14-18. Après avoir protesté et poussé de nouveaux chants antimilitaristes, nous avons tenté de contourner le cordon policier. Sans succès, hélas. Après de nouveaux slogans et de nouveaux chants contre l'État policier et la répression, la manif s'est dispersée un peu plus loin.

Notre cortège pacifiste constituait apparemment une menace aux yeux de tout ce beau monde !

Il faut dire que, comme nous l'avons signalé dans notre tract, la guerre fait toujours rage au Yémen, en Ukraine, ou à Gaza et que nous voyons aujourd'hui les États re-graisser leurs rouages « patriotiques », tandis que les industriels se relancent dans la production des armes !

Et, Saint-Étienne est une ville symbole du passage à l'économie de guerre militaro-sécuritaire. L'entreprise Verney-Carron-Lebel est en train de s'y agrandir pour fabriquer 100 000 « armes légères » par an pour la police, l'armée française et l'export.

La conclusion d'un contrat de 36 millions d'€ pour équiper l'armée ukrainienne de fusils d'assaut, de précision et de lance-grenades a permis à son PDG Hugo Brugière, de déclarer : « Je tiens... à exprimer ma profonde grati-

tude envers le ministère des Armées, le député de la Loire Quentin Bataillon, le député du Rhône Thomas Gassilloud, Président de la Commission de la défense nationale et des forces armées, la Direction générale de l'armement (DGA) et l'ensemble des services de l'État qui ont contribué de manière significative à la conclusion de cet accord historique. Cette collaboration témoigne de l'engagement des sociétés Verney-Carron et Cybergun envers la sécurité internationale et la coopération entre les nations. » (Le Progrès du 6 novembre)

La joie et la force des chorales de lutte présentes (La Barricade et La Brailleuse de Saint-Étienne, La Ravachole de Montbrison et Les Canulars de Lyon), la présence des locaux, de lyonnais et de grenoblois, de jeunes et de vieux, les pancartes et banderoles bien senties ont transformé ce jour de commémoration militaro-politique en un chouette moment antimilitariste et collectif.

Espérons que cette première action symbolique fasse de nombreux petits partout et pas que le 11 novembre.

**À bas les guerres!
À bas le militarisme!
À bas l'industrie de l'armement !**

Contacts :
cram42@proton.me
ou craam@riseup.net

Et J (à partir d'un texte existant)



Migrants: l'Italie externalise vers l'Albanie

Voici peu, Rome a signé un accord, dans lequel Tirana s'engage à récupérer sur son territoire les migrants interceptés au large des côtes italiennes.

Un externalisation hors de l'U.E

146 000 personnes ont débarqué sur les côtes italiennes en 2023 soit deux fois plus (88 000) qu'en 2022. Or dans son accession au pouvoir, G. Méloni - d'extrême droite-, avait promis de stopper l'arrivée des migrants en Italie. Devant l'échec flagrant de sa promesse, elle vient de signer un accord avec le gouvernement albanais pour refouler vers ce pays les bateaux qui approchent les côtes italiennes. Ces tractations sont confidentielles, et on ne sait pas quelles compensations sont promises, sinon que le premier ministre albanais -socialiste- E.Rama, s'assure du soutien de l'Italie en vue de l'adhésion de son pays à l'Union Européenne. Rome se voit donc autorisée à construire deux centres -d'accueil- de rétention, à ses frais sur le sol albanais. Ils resteront sous juridiction italienne mais sécurisés par les services de sécurité albanais. Ils seront opérationnels dès 2024.

L'objectif du gouvernement Meloni

est d'y envoyer quelques 36 000 migrants. Bien sûr dit-il en sont écartés les femmes, les mineurs et autres personnes fragiles qui rejoindront le sol italien. Mais qu'en sera-t-il des séparations familiales? Le premier centre se situera dans le nord de l'Albanie, dans le port de Shengjin qui servira de lieu de tri, d'identification des débarqués. Puis, le second non loin de là à Grader. Il «accueillera» ceux qui ne remplissent pas les critères du droit d'asile. Une aubaine pour les mafias albanaise qui trouveront là matière à profit et exploitation.



Un choix de vie

Peuplé comme la France, le royaume Uni concentre 14 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. 13% des britanniques sont en pauvreté énergétique et contraints par l'inflation. Le lait a augmenté de 38%, les œufs +32%, les pâtes +24%. Alors que les indicateurs sociaux et économiques sont au rouge, 50 milliards de livres (58 milliards d'euros) seront consacrés à la défense (44 milliards d'euros en France pour 2023). Les politiques sociales grignotées, en place, ne fonctionnent plus et participent à l'appauvrissement systématique des populations.

Devant cette misère qu'elle ne voudrait voir, la ministre de l'intérieur S. Brevevan accablant les sans abris considère que dormir sous une tente ou dans la rue est «un choix, un mode de vie». Elle est offusquée par le nombre de tentes qui ont envahi les rues ou l'espace public et dont les occupants sont des étrangers. Pour lutter contre ce «mode de vie», la police sera autorisée à déloger les intrus et à verbaliser les associations d'entraide qui leur fournissent les tentes.

Ces mesures résoudre-t-elles les difficultés politiques du gouvernement de R. Sunak, le riche premier ministre, qui avait promis à son électorat «zéro sans abris» avant les élections de janvier 2025? N'ayant que 24% des intentions de vote, contre 45% pour les travaillistes, les conservateurs risquent eux aussi de se retrouver hors de Westminster: «électoralement à la rue».

Réalité ou simple coup de «com»

Évidemment cet accord est dénoncé des deux côtés du détroit d'Otranto par les parlementaires d'opposition des deux pays qui ont été mis devant le fait accompli, sans qu'on leur demande leur avis. Dénoncé aussi par les associations humanitaires d'aide aux migrants. Car, aussi proches que soient les côtes des deux pays, les points sensibles où débarquent les embarcations sont vers l'île de Lampedusa ou le sud de la Sicile. Avec cette nouvelle directive italienne, les migrants auront encore deux ou trois jours de mer (et dans quelles conditions?!), avant de mettre pied à terre en Albanie. Par ailleurs, la référence au droit international et de l'U.E, proscriit cette procédure d'externalisation, de sous traitance. L'Albanie étant hors de l'U.E, G. Méloni court donc peu de risque de sanctions. Rappelons que l'Italie avait déjà été condamnée pour violation du principe de non refoulement par la Cour Européenne des droits de l'homme en 2012.

Voici peu, d'autres pays avaient tenté d'expatrier leurs migrants indésirables. Le Royaume Uni d'abord qui suite aux accords signés avec Kigali au Rwanda (pays situé à 6500 kilomètres de là), a vu la politique du gouvernement conservateur rejeté par la justice du royaume jugeant cette mesure illégale. A ce jour aucun avion ni bateau n'a embarqué de migrants. L'affaire est toujours devant la cour

suprême. Même échec pour le Danemark qui avait démarché le Rwanda, la Tunisie...etc, devant les protestations et l'échec de la démarche, la ministre sociale démocrate semble y avoir renoncé. La Suède après avoir accueilli 17 000 syriens en 2015, affiche «vous n'êtes plus les bienvenus». Il est vrai que sous la pression des «démocrates» -extrême droite- dans les allées du pouvoir, le gouvernement s'est aligné sur son voisin danois. Réduire l'afflux de migrants en durcissant l'attribution de visas de travail et les droits de résidence... En France la loi Darmanin en cours et ses restrictions en est l'exemple. Les politiques restrictives se généralisent donc bien à l'ensemble de l'U.E. Doit-on voir dans ces politiques l'échéance électorale des européennes annoncées pour juin 2024?

Et si l'U.E souligne fermement le respect du droit international avec ses directives en matière d'accueil de migrants, Bruxelles semble mal placé et en porte à faux. Ne paye-t-elle pas depuis 2005 la Turquie pour retenir sur son sol les probables candidats à la migration? Ou encore les chefs des factions libyennes dont on sait quel sort et quelles conditions ils infligent aux migrants sur place!

Ainsi chacun y va de son hypocrisie et de son cynisme masquant le durcissement général des conditions d'accueil et de séjour qui est à l'œuvre.

Sans frontières



JUGEMENT DE L'AFFAIRE DES 39 MIGRANTS MORTS DANS UN CAMION

C'était en octobre 2019, 39 corps avaient été retrouvés dans un camion frigorifique au Royaume-Uni. C'étaient des vietnamiens : 8 femmes et 31 hommes, âgés de 15 à 44 ans, morts asphyxiés. Ils avaient embarqués d'un port en Belgique et tentaient de traverser la Manche. Le procès –qui s'est tenu en novembre à Paris– a permis d'en connaître un peu plus sur ces personnes et de découvrir quelques mécanismes du trafic autour de l'immigration clandestine. Au Vietnam, les migrants étaient originaires des villages les plus pauvres et les familles se sont endettées pour permettre à un membre de leur entourage de partir. En échange, ce dernier s'engage à envoyer de l'argent au pays – chose très classique ! Le prix pour le voyage est exorbitant : jusqu'à 40 000 euros dont une grande partie devait être versée avant ; pour la traversée de la Manche, c'est entre 10 000 et 14 000 euros via la Belgique avec une promesse d'un « voyage quatre étoiles ». Mais le voyage ne se fait pas d'une traite, il y a des pauses où les réseaux mafieux en profitent pour exploiter une main d'œuvre servile. Ainsi, ils ont bossé dans des fermes de cannabis quelques temps avant d'être « stockés » dans des hébergements en région parisienne dans l'attente du transfert vers le Nord.

Côté justice, le procès en France est le dernier d'une série car l'affaire a des ramifications européennes. Deux autres procès ont déjà eu lieu, en Angleterre et en Belgique avec des peines très lourdes : 27 ans de prison en Angleterre pour le chauffeur et 15 ans en Belgique pour le dirigeant de la cellule belge qui a fait passer les migrants dans des remorques frigorifiques pour échapper aux contrôles thermiques. Au tribunal correctionnel de Paris, il y avait 19 prévenus de nationalité vietnamienne, française, chinoise, algérienne et marocaine. Contrairement aux autres procès, le crime de traite des êtres humains a été écarté. Les prévenus sont donc majori-

tairement renvoyés devant le tribunal correctionnel pour « association de malfaiteurs en vue de l'aide à l'entrée et au séjour irrégulier », avec la circonstance aggravante de la bande organisée et de l'homicide involontaire. Dans les réquisitoires des procureurs, 3 catégories ont été retenues : les têtes de réseau qui exploitent économiquement les personnes, les hébergeurs et les chauffeurs de taxi. Résultats : des peines de 8 à 10 ans de prison pour les chefs du réseau. Pour les 11 chauffeurs et logeurs, les peines ont été bien moindres : jusqu'à trois ans de prison dont deux avec sursis.

Source : Le Monde

21 % DES IMMIGRÉS EN FRANCE ONT ÉTÉ DES SANS-PAPIERS

C'est le chiffre avancé par l'enquête « Trajectoires et Origines » de l'Institut national d'études démographiques (INED). C'est un taux assez stable depuis 1989 : 23 % des immigrés arrivés avant 1989 ont connu l'irrégularité, contre 22 % de ceux arrivés entre 1989 et 1998, et 26 % de ceux arrivés entre 1999 et 2008. Empiriquement, il n'y a donc pas d'appel d'air contrairement à ce que veulent faire croire les discours politiques ambiants. Autre constat, l'irrégularité est « un fait structurel dans la gestion administrative du séjour des immigrés ». Parmi ces 21 %, moins de la moitié sont arrivés de façon irrégulière sur le territoire. La proportion de migrants entrés en France sans visa oscille entre 9 % et 10 % depuis 1989. Dans les faits, la clandestinité arrive après, face à l'administration comme par exemple : l'expiration du visa, les déboutés du droit d'asile ou les personnes dont le titre de séjour n'a pas été renouvelé. Pour plus du tiers d'entre eux, cette précarité administrative a

duré plus de cinq ans. Le statut social ne protège que partiellement des aléas administratifs, puisque 12 % des immigrés diplômés du supérieur ont connu l'irrégularité, contre 32 % de ceux qui n'ont pas atteint l'enseignement secondaire. L'étude montre, enfin, que l'expérience de l'irrégularité n'est pas la même selon le lieu de résidence. En région parisienne, il y a deux fois plus de risque de vivre sans papiers par rapport à la province.

Source : Le Monde

LOI IMMIGRATION ET MOBILISATIONS

Appelée aussi la loi Darmanin, le projet de loi – après avoir été reporté plusieurs fois – commence son parcours législatif. Nous avons déjà analysé le contenu du projet de loi dans des numéros précédents, nous ne rapporterons ici que les modifications votées par le Sénat. Repaire de la « droite républicaine », cette dernière a fait tomber le masque et a eu un discours encore plus radical que le RN. Ainsi, les principaux amendements sont :

- Pas de régularisations « automatiques » (à nuancer attention) prévues pour les métiers en tension mais conservation de la politique du cas par cas où les préfets conservent leur « pouvoir discrétionnaire »
- Suppression de l'AME, aide médicale d'État pour les sans papiers
- Délivrance d'une OQTF dès le premier rejet de la demande d'asile par l'OFPRA – alors qu'un recours à la CNDA est possible
- Resserrement des critères de regroupement familial
- Rétablissement du délit de séjour irrégulier (supprimé en 2012 par François Hollande). Cette infraction sanctionne la seule présence sur le territoire français d'une personne en situation irrégulière
- Conditionnement des allo-

cations familiales et l'aide au logement (APL) à cinq ans de résidence, contre six mois actuellement.

- Fin de l'automatisme du droit du sol (pour les enfants nés en France de parents étrangers qui obtenaient la nationalité française à leur 18 ans).

- Conditionnement de l'aide au développement aux pays facilitant les expulsions de leurs ressortissants.

- Allongement à dix ans du délai de résidence en France pour une naturalisation contre cinq aujourd'hui.

- Allongement à trois ans du délai de validité maximal d'une OQTF, contre deux ans aujourd'hui, et porté à dix ans le délai d'une interdiction de retour sur le territoire français (IRTF), contre cinq ans aujourd'hui.

- Fin de la protection quasi-absolue dont bénéficiaient les étrangers arrivés avant l'âge de 13 ans en France, les conjoints de Français, les étrangers en France depuis plus de 20 ans. Ils seront expulsables s'ils sont condamnés pour des faits punis de cinq ans de prison, en cas d'atteintes aux principes de la République (ou liés à des activités à caractère terroriste).

- Conditionnement de la délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle à la maîtrise d'un niveau minimal de français, validé lors d'un examen.

Encore une précision sur l'article des régularisations pour les métiers en tension : le travailleur devra avoir exercé pendant au moins 12 mois sur les deux dernières années dans des « métiers et zones géographiques caractérisés par des difficultés de recrutement ». Il devra également justifier d'au moins trois ans de résidence ininterrompue en France pour se voir délivrer une carte de séjour « travailleur temporaire » ou « salarié » d'un an. Ce sont plein de petits détails qui durcissent encore plus le projet de loi et montrent l'ambiance politique actuelle sur les questions migratoires. Le 11 décembre, le texte arrive à l'Assemblée nationale, il y aura sûrement de gros débats. Élisabeth Borne avait promis de ne plus utiliser le 49-3 pour des questions autre

Sans frontières



que le budget ... Les promesses n'engagent que les personnes qui y croient.

Comment gripper cette machine ? Par la mobilisation sûrement ! Mais elle reste timide pour le moment. Il y a eu un rassemblement le 6 novembre devant le Sénat appelé par le collectif Uni-es contre l'immigration jetable – qui réunit plus de 250 collectifs, associations et syndicats. Autre coordination, celle de la Marche des Solidarités qui propose un agenda de mobilisation avec notamment des manifestations le 3 décembre pour commémorer l'arrivée de la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983 et contre la loi Darmanin et surtout le 18 décembre à l'occasion de la Journée internationale des Migrant-es. Mais la date est un lundi, donc il y aura sûrement des manifestations le week-end avant. Les syndicats sont appelés à poser des préavis de grève. C'est une grande mobilisation qui sera nécessaire pour peser dans la balance. On peut chercher des idées du côté des grèves de sans-papiers sur les chantiers des JO et d'autres piquets de grève aussi (Chronopost, DPD, etc). A suivre.

Source : Infomigrants + site de la marche des Solidarités

UN JUGE DE LA CNDA DESTITUÉ POUR MANQUE D'IMPARTIALITÉ

C'est la Cour nationale du droit d'asile qui étudie et juge les recours des réfugiés déboutés de leur demande d'asile à l'OFPRA. Mais voilà qu'un de ses juges - Jean-Marie Argoud - étalait ses états d'âme sur les réseaux sociaux avec des publications anti-réfugiés, islamophobes, etc. Pour une fois que les réseaux sociaux servent à quelque chose !

Source : Le Monde

114 MILLIONS DE PERSONNES DÉPLACÉES DE FORCE DANS LE MONDE

C'est un record ! Et le chiffre vient de l'UNHCR, haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies qui a édité un rapport sur le premier semestre

2023 et note qu'il y a 1,6 millions de personnes de plus qu'à la même époque l'année dernière. Ces chiffres ne prennent pas en compte les nouveaux déplacés dans la bande de Gaza : 1,4 millions de palestiniens ont été déplacés depuis le 7 octobre. Plus de la moitié des personnes déplacées ont été contraintes de franchir une frontière. Trois pays -Afghanistan, Syrie et Ukraine- fournissent près d'un tiers des déplacés. Comme d'habitude, les causes sont les guerres, les persécutions comme au Soudan, les catastrophes climatiques, les crises humanitaires.

Source : Le Monde

NOMBREUSES ÉVACUATIONS DE SQUATS

Est-ce en prévision des prochains JO ? A Montreuil, le squatt rue Bara, à côté du foyer du même nom a été expulsé fin octobre. Il hébergeait essentiellement des Africains, familles et hommes seuls. Plus d'une centaine de flics étaient mobilisés avec tout leur attirail. Il y avait un peu de soutien mais c'est impossible de s'opposer physiquement, non seulement à cause de la mobilisation policière, mais parce que la majorité des habitants étaient sans-papiers, donc possible-ment expulsables ... La mairie communiste n'a pas pris position et il a été proposé à ceux qui étaient déjà DALO (droit au logement opposable) de rejoindre un centre d'accueil... à Lyon!

Plus largement, 70 organisations ont publié une lettre ouverte destinée au Comité d'organisation des Jeux olympiques, aux athlètes et aux fédérations, à moins de neuf mois des JO en France. Les humanitaires y dénoncent « le nettoyage social » en cours en région parisienne pour laisser propres les rues et cacher les migrants aux futurs touristes mais aussi les SDF, les camés,

etc. L'État communique sur les JO les plus "inclusifs" de l'Histoire, chiche ? Mais derrière cette opération de comm', les exilés sont envoyés en région dans des SAS mais ce sont des solutions temporaires car ça dure 3 semaines maxi. Leur dossier sont étudiés et les déboutés de l'asile et les sans-papiers sont mis dehors et reviennent. Les associations signataires demandent un lieu d'accueil en Ile-de-France avec un accès pour les associations, sur le même modèle que ce qui a été fait pour l'accueil des Ukrainiens, mais cette fois pour toutes les nationalités.

Source militante + infomigrants

L'OCEAN VIKING IMMOBILISÉ 20 JOURS PAR L'ITALIE

C'est une décision du gouvernement italien effective à compter du 15 novembre car le navire humanitaire a secouru 2 embarcations en détresse sans avoir reçu le feu vert des autorités libyennes. A l'écriture de ces lignes, le navire est bloqué dans le port d'Ortona, dans les Abruzzes avec, en plus, une amende de 3 300 euros ! C'est la conséquence d'une nouvelle loi italienne, le décret Piantadosi. Il oblige les ONG à se rendre sans délai, dès le premier sauvetage, dans un port de débarquement assigné par le MRCC (centre de coordination des secours maritimes italien). Cette loi réduit considérablement l'action des navires humanitaires qui peuvent faire qu'une opération de secours à la fois. Dans notre cas, l'Ocean Viking avait secouru deux autres embarcations sur la route du port d'Ortona sans réponse claire de la JRCC (garde côté libyen). Il y avait bien eu une demande mais pas de réponse claire, en anglais car cela doit être la langue utilisée... C'est la deuxième fois depuis le début de l'année que l'Ocean Viking subit une immobilisation à quai. En juillet 2023, les autorités italiennes avaient identifié

des problèmes concernant les radeaux de survie. SOS Méditerranée a secouru plus de 39 000 personnes en Méditerranée depuis 2016, principalement en Méditerranée centrale, la route migratoire la plus dangereuse du monde. Depuis janvier 2023, 2 100 migrants y sont morts noyés en tentant de rejoindre l'Europe, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Source : Infomigrants

PROJET BRITANNIQUE DE DÉPORTATION AU RWANDA REJETÉ

Nous en avons parlé plusieurs fois dans ces colonnes. Voici la fin du feuilleton judiciaire car la Cour suprême du Royaume-Uni – la plus haute juridiction - vient de confirmer l'illégalité du projet du gouvernement d'expulser vers le Rwanda les demandeurs d'asile arrivés de manière irrégulière sur le sol britannique. Pour rappel, mi-2022, un premier vol avait été annulé in extremis après une décision de la CEDH. Puis fin juin dernier, la cour d'appel de Londres avait jugé le projet « illégal », estimant que le Rwanda ne pouvait en l'état être considéré comme un « pays tiers sûr ». En effet, il y a des preuves et donc des risques que les personnes envoyées au Rwanda soient ensuite renvoyées dans leur pays d'origine. Par exemple, 100% des demandes d'asile de pays en zone de conflit comme la Syrie, le Yémen et l'Afghanistan sont rejetées au Rwanda. A chaque fois, le gouvernement avait fait appel. Le voilà définitivement bloqué pour ce projet mais Kigali et Londres annoncent vouloir retravailler sur un nouveau projet... En attendant, depuis Juillet, il y a une nouvelle loi (applicable!) qui interdit aux migrants arrivés illégalement au Royaume-Uni de demander l'asile, indépendamment des raisons qui les ont poussés à fuir leur pays. Un texte contraire au droit international, selon l'ONU.

Source : Infomigrants

LE PROJET DE LOI IMMIGRATION AU SÉNAT : HARO SUR LES ÉTRANGER.ES!

On pouvait évidemment s'y attendre. Le texte sur l'immigration porté par le ministre de l'intérieur Darmanin pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration", alors qu'il comportait

déjà des atteintes considérables à l'encontre des exilé.es, a été durci par de très nombreux amendements ultra répressifs lors de sa lecture au Sénat.

Il en est sorti une mouture totalement marquée par les idées de la droite et de l'extrême-droite (cf. encart 1), adoptée à une large majorité, le 14 novembre.

Il faut dire que le projet initial (voir CA n°325, décembre 2022), qui a connu quelques soubresauts depuis son annonce à l'été 2022, ouvrirait, par son contenu, un boulevard tout tracé pour que s'y engouffrent les surenchères les plus réactionnaires et xénophobes. Le texte, une fois qu'il sera passé à la moulinette de l'Assemblée nationale à partir du 11 décembre, débouchera sur une version probablement un peu moins nauséabonde mais pas, pour autant, plus acceptable.

Ce projet de loi est le 29ème texte sur l'immigration proposé depuis 1981 (le 117ème depuis 1945), le deuxième sous le règne de Macron. Servant les intentions du gouvernement de rendre la vie "impossible" aux migrants et aux étrangers (pauvres, faut-il le préciser), Darmanin s'est vanté de proposer « le texte de loi le plus ferme avec les mesures les plus dures depuis ces trente dernières années ».

Or ces nombreuses lois successives qui affirment à chaque fois leur prétention à contenir l'immigration font la preuve de leur inefficience. Tous les gouvernements ont connu et connaîtront une hausse de l'immigration constante qui suit la tendance mondiale, indépendamment des nombreux discours et lois sur l'illusoire « maîtrise des flux migratoires ». Agiter la crainte fantasmagorique d'un supposé tsunami migratoire, et faire de l'immigration un "problème" ou un fardeau (encart 2), cela ressort essentiellement de l'affichage idéologique et du calcul politicien et électoraliste; surtout qu'il s'agit de taire, bien entendu, les responsabilités du système capitaliste et des Etats riches dans les désordres mondiaux (conflits, exploitation et misère, inégalités, dérèglement climatique...), qui poussent de plus en plus d'hommes et de femmes à quitter leur pays et, pour ce qui nous concerne, à rejoindre l'Europe au risque de leur vie, où ils.elles subissent, une fois sur place, un accueil indigne.



Rassemblement devant le Sénat le 21 novembre 2023

ENCART 1 QUELQUES-UNS DES AMENDEMENTS DU SÉNAT VOTÉS LE 14 NOVEMBRE

Outre la suppression de l'Aide Médicale d'Etat et celle des articles portant sur la régularisation dans les métiers en tension, la liste des attaques contre les migrant.es et les étrangers votées par la majorité sénatoriale est impressionnante.

En voici un aperçu, non exhaustif:

- Instauration de quotas migratoires
- Durcissement des conditions du regroupement familial, restriction de la migration étudiante et des conditions d'accès au titre d'"étranger malade"
- Conditionnement de la délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle à la maîtrise d'un "niveau minimal de français", vérifié lors d'un examen ; ainsi qu'au respect "des principes de la République"
- Restriction de l'accès aux droits sociaux: Versement de certaines allocations (aide personnalisée au logement (APL) allocations familiales, allocation personnalisée d'autonomie et prestation de compensation du handicap) seulement après cinq ans de résidence six mois à l'heure actuelle)
- Exclusion des personnes sans titre de séjour du droit à l'hébergement d'urgence
- Restriction des conditions d'accès à la nationalité française (remise en cause de l'automaticité du droit du sol pour les enfants nés en France de parents étrangers)
- Création d'un fichier des mineurs étrangers isolés délinquants

- Renforcement de la double peine pour les étrangers: à l'encontre d'un étranger reconnu coupable d'une infraction, quel que soit son degré de gravité, peut être prononcée une peine complémentaire d'interdiction du territoire français. Celle-ci deviendrait «obligatoire» quand la peine encourue dépasse les deux ans d'emprisonnement. e ne serait donc plus ni l'infraction, ni la peine prononcée mais la peine encourue qui deviendrait déterminante

-Rétablissement du délit de séjour irrégulier assorti d'une amende de 3 750 euros

- Suppression des protections contre les expulsions

- Augmentation et durcissement des moyens de placement en rétention administrative, notamment pour les demandeurs d'asile

- Facilitation des expulsions sans que la légalité de l'interpellation et le respect des droits ne soient examinés par le juge des libertés et de la détention

- OQTF assortie de la délivrance plus fréquente, et de plus longue durée, d'IRTF (Interdiction de retour sur le territoire français.

- Réduction drastique du nombre de procédures permettant de contester une expulsion

- Recul du droit d'asile - Délivrance automatique d'une OQTF dès le rejet d'une demande d'asile en première instance, sans attendre un éventuel recours; accompagnée d'interruption immédiate de la prise en charge des soins (qui, actuellement, reste valable 12 mois après le rejet d'une demande) (...)

UN PROJET DE LOI À DIMENSION IDÉOLOGIQUE

Pour tenter de légitimer sa nouvelle loi, le gouvernement agite la crainte des migrants et des étrangers pauvres en les présentant comme des individus dangereux, des profiteurs et des fraudeurs, rovoquant et alimentant ainsi xénophobie et racisme.

Les mesures inscrites dans le texte initial porté par Darmanin font l'amalgame migrants = "délinquants", et plus récemment, = "potentiellement terroristes", tout en entretenant le flou autour de cette notion que personne ne cherche à définir mais qui veut faire peur. Le ministre, croyant se montrer rassurant, se targue d'être "méchant avec les méchants". Avant la lecture du projet devant le Sénat, il a invoqué une supposée "atmosphère de djihadisme" et durci plus encore son texte, pourtant déjà fort inquiétant. Surfant sur la progression de l'extrême droite, utilisant de façon démagogique et opportuniste l'assassinat du professeur d'Arras et instrumentalisant à sa manière la guerre d'Israël contre la Palestine, Darmanin s'est recentré sur le volet répressif du projet de loi. Il a supprimé en particulier les maigres protections contre les expulsions accordées jusque-là aux exilé.es, telles que l'arrivée en France avant 13 ans, le mariage depuis plus de 3 ans avec un.e Français.e, la résidence de plus de 10 ans. Il a dans le même temps fait expulser ostensiblement plusieurs dizaines

Encart 2

PEU D'IMMIGRÉS EN FRANCE

La France arrive au sixième rang des pays de destination. Elle n'est pas, et de loin, «la championne du monde de l'immigration, ni en valeur absolue, ni en valeur relative» OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)

Par rapport à sa population, elle se classe au 20ème rang européen des pays d'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés. Avec un flux annuel d'immigration à hauteur de 0,4 % de sa population, elle se situe en deçà de l'Allemagne (0,7 %) ou de l'Espagne (0,9 %).

d'"étrangers délinquants et/ou radicalisés". Ceci alors que la loi actuelle prévoit déjà le retrait d'un titre de séjour et du statut de réfugié en cas de délits graves, "de comportements de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de l'Etat" ou liés à des activités "à caractère terroriste".

Le gouvernement voudrait aller plus loin encore, avec une disposition (article 13) permettant d'expulser un étranger simplement signalé, ou mis en garde à vue, sans qu'il ait commis d'infraction pénale. Il ne s'agirait plus alors de réprimer des actes mais des opinions, et d'agir de façon préventive sur la foi du soupçon et non pas sur la base de délits. Ainsi, pourrait être expulsé un étranger « accusé et non condamné » de « non-respect des valeurs républicaines » (1). Par exemple, «l'adhésion à une idéologie radicale (sic!)», le port ostensible d'un signe religieux à l'école ou le refus d'être reçu par un agent de sexe opposé dans un service public pourraient être des motifs pour retirer un titre de séjour.

UNE DIMENSION POLITICIENNE

Quant à la dimension politique qui se joue au travers de cette loi, elle apparaît grossièrement affichée et sans dissimulation. Il est lamentable et scandaleux que la guerre de pouvoir qui se mène entre rivaux de droite (Les Républicains (LR), Union centriste, Renaissance) se fasse sur le dos des exilé.es, qui non seulement servent de boucs émissaires mais encore sont objets de marchandage, otages sans voix et tremplins pour des visées et ambitions électoralistes. Les migrant.es n'ont pas droit au chapitre et la réalité de leur (sur)vie en France est totalement éclipsée. La compétition et la surenchère entre les groupes de droite sont ouvertes, et c'est à qui

DARMANIN REFAIT LE COUP DE L'IMMIGRATION CHOISIE



sera le plus dur et le plus répressif.

Pour Darmanin l'enjeu est que cette loi qu'il fait sienne, (il laisse d'ailleurs sur la touche son "partenaire" Dussopt, le ministre du travail, censé représenter la rétendue "jambe gauche" du projet), soit votée à l'Assemblée nationale sans recourir au 49.3, et ce quel qu'en soit le prix. D'où ses concessions à plus à droite - en apparence - ue lui. Le ministre a ainsi laissé passer avec bienveillance des amendements encore plus répressifs que les siens. Par exemple, la suppression de l'aide médicale de l'Etat -AME (2), élimination pourtant contestée au sein même du gouvernement, et que Darmanin, qui s'y était dit favorable « à titre personnel », a accueillie comme "un bon compromis qui allie fermeté et humanité".

MANŒUVRES ET COMPLAISANCES INDÉCENTES

Sur bon nombre d'amendements répressifs et restrictifs défendus par les LR, Darmanin et son camp sont restés silencieux, se contentant de présenter des avis de « sagesse », c'est-à-dire ni favorables ni défavorables. Sur certains autres amendements du même genre, leurs avis ont même été ouvertement favorables, sans compter les modifications que les sénateurs Renaissance ont eux-mêmes déposées.

Ainsi le ministre, en brossant dans le sens du poil les LR et les centristes

1- Les "valeurs de la République" (tout comme le "terrorisme" d'ailleurs) est une notion totalement floue, englobant, selon le gouvernement, « la liberté personnelle, la liberté d'expression et de conscience, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité de la personne humaine, la devise et les symboles de la République »...

2- Depuis 2000, l'AME permet, pendant un an possiblement renouvelable, l'accès gratuit aux soins des personnes sans papiers à faibles ressources, après au moins 3 mois de présence sur le territoire.

3- Avec la circulaire Valls (2012), le préfet peut accorder, selon son bon vouloir et avec le feu vert des patrons, "une admission exceptionnelle au séjour" à des sans papiers ayant travaillé plusieurs mois (illégalement) et séjourné (irrégulièrement) sur le territoire pendant 3 à 5 ... voire 7 à 10 ans.



Expulsion d'un squatt à Montreuil le 24 octobre 2023

Immigration



Devant le Sénat le 21 novembre 23

de l'UDI (Union des démocrates et indépendants), a eu la satisfaction d'aboutir à l'acceptation de "son" texte dont le durcissement ne l'incommoder en rien, puisqu'il prolonge la même logique discriminatoire et anti-sociale.

Pour Les Républicains, il s'est agi de faire savoir qu'ils n'étaient pas là pour servir la soupe au gouvernement, mais qu'ils occupaient un espace spécifique et distinct sur l'échiquier politique. Ils promettaient de se montrer fermement hostiles à l'article 3 du texte initial qui proposait, selon des modalités aussi cyniques et hypocrites que celles de la circulaire Valls (3), une régularisation, certes de plein droit mais temporaire, de personnes sans-papiers embauchées dans des métiers dits "en tension" (pour des patrons en mal de main d'œuvre). En ce sens, ils menaçaient, si cet article était maintenu, de ne pas voter la réforme. Finalement, l'article 3 a été abandonné et remplacé par une nouvelle version baptisée « article 4 bis », plus restrictif encore que la circulaire Valls car axé sur les seuls métiers en tension, et qui continuerait de placer de fait les salarié.es dans une position d'infériorité, de précarité, de surexploitation, et laisserait aux préfets leur pouvoir discrétionnaire.

Ces derniers conserveraient donc la liberté de décider, de façon arbitraire et inégale, des régulations exceptionnelles par le travail, dans les métiers en tension, « au cas par cas », sous certaines conditions, dont celle du respect des « valeurs de la République » (1). Avec cette pirouette, les centristes se félicitent que soit conservée l'inscription législative sur la régularisation, tandis que les LR se réjouissent de la disparition de l'article 3 exécuté. Quant à Darmanin et son camp, ils se mon-

trèrent satisfaits d'avoir soutiré aux LR le vote de cet article jugé, là encore, comme un compromis « acceptable ».

De toute façon, article 3 ou article 4 bis, cela ne changera rien aux conditions de vie faites aux sans papiers, et le patronat continuera à garder son contrôle sur eux et elles, démuni.es et corvéables à merci s'ils.elles restent isolé.es, et à régulariser ceux.celles qui les intéressent. La tendance se généralise d'intégrer dans la loi un salariat à plusieurs niveaux, toujours plus dégradés et inégalitaires, de droits.

Par ailleurs, les discussions qui vont se poursuivre avec les députés sur ce sujet du travail risquent de détourner l'attention de toutes les autres mesures hyper répressives de la loi: absence de droits fondamentaux, contrôle et arbitraire, maintien dans la précarité, la pauvreté et la peur (Encart 2).

A L'ASSEMBLÉE ET SURTOUT DANS LA RUE

A l'Assemblée, il n'est pas sûr que les députés de l'opposition de droite, qui veulent se faire entendre et imposer un bras de fer pour imprimer leur marque, votent le texte avec tous les amendements des sénateurs de leur propre parti, car le jugeant encore trop laxiste. D'autant qu'ils ne cessent de marteler qu'ils veulent une modification de la constitution (au même titre que le RN) pour aboutir à un référendum sur l'immigration (4) et pour se libérer des jurisprudences des cours européennes.

Macron a fait un pas tacticien dans ce sens, le 17 novembre, pour "donner des gages" aux LR, en proposant aux chefs de parti d'étendre le champ réfé-

rendre aux "questions sociétales", dont "les politiques migratoires"; mais il a fait très vite machine arrière ...

Le projet de loi remanié par le Sénat, sera à nouveau amendé devant l'Assemblée nationale en décembre (5), mais à la marge seulement, la plupart des propositions du texte étant défendues depuis des années par la droite et même, pour beaucoup, par l'extrême droite, pour qui le rejet des migrants est un sujet fétiche.

L'acceptation globale du texte par les députés n'est pas acquise avec certitude car les forces politiques sont divisées à droite. Cela coïncide aussi avec "l'aile gauche" des macronistes et avec l'opposition de gauche.

Si Darmanin tient à faire adopter sa loi sans passer par le 49.3, il faudra qu'il continue à manœuvrer pour trouver des appuis... Appuis qui restent très incertains à droite, on l'a dit, et peu jouables à gauche. A moins que les amendements du Sénat apparaissant excessivement durs, cela finisse par rendre, aux yeux de certains députés, le texte initial (ou bien celui qui aura été purgé de ses articles les plus indignes), comme, finalement, acceptable.... Quoi qu'il en soit, le premier jet du projet initial, déjà très discriminatoire et répressif avant les amendements des sénateurs, sortira à coup sûr encore plus durci et restrictif.

Au-delà du processus parlementaire, dont il ne faut rien attendre, la contestation de la loi va se poursuivre dans la rue, avec des mobilisations qui devront être les plus massives possibles. Vu l'ampleur de la tâche et du climat ambiant, un sursaut collectif est vraiment indispensable. Heureusement que les grèves et actions exemplaires menées par des centaines de travailleurs sans papiers en Ile-de-France alimentent l'espoir de dynamiques plus fortes et généralisées en montrant que seule la lutte collective peut payer.

Sont programmées des actions fin novembre et début décembre, dont les manifestations dans tout l'hexagone les 16 ou 18 décembre, à l'occasion de la journée internationale des migrant.es :

Contre la loi Darmanin et contre la société qu'elle nous prépare, toujours plus raciste, discriminatoire, inégalitaire et répressive.

Pour une société de liberté, d'égalité des droits, de justice sociale et de solidarité pour tous et toutes

Kris, le 18 novembre

4- Le parti LR a lancé, fin octobre une pétition sur la question «immigration: vous en avez assez?» pour dénoncer l'immigration "incontrôlée" en France, et pour réclamer un référendum. Les termes employés n'auraient pas été reniés par le RN: «Vous pensez qu'une nation est en danger si elle ne peut pas expulser de son territoire des étrangers qui apportent le désordre et la terreur?»

5- On peut prévoir que l'article prônant la suppression irresponsable de l'AME, et celui sur les quotas seront supprimés, et que l'article 4 bis sera un peu édulcoré. Sans compter les censures éventuelles du Conseil constitutionnel.

40 ANS DÉJÀ !

La marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983 et les mobylettes de Convergence 84 auront marqué politiquement toute une génération de jeunes issus de l'immigration et plus globalement tout le mouvement

antiraciste de cette époque. Nous allons ici reprendre en très grande partie des extraits de ce que nous avons publié dans cette période (1)

Les prémices

Aujourd'hui sur 4 millions d'étrangers, un million six cent mille sont des jeunes. C'est dire l'importance du phénomène des «nouvelles générations».

En effet, contrairement à leurs parents, la nouvelle génération ne peut plus (n'a plus envie de) retourner au pays. Ils se sentent avant tout «habitants de France» (Cf. Notion de citoyenneté)

Ils subissent majoritairement une forte pression à l'assimilation, doublée dans ses effets par la dévalorisation sociale de la culture de leurs parents. Cette dernière est renforcée par la condition modeste des parents, la désstructuration de la famille, le choc des valeurs orientales avec les valeurs occidentales. (Place des femmes).

D'autre part, ce sont les premiers frappés par la «crise» économique.

Les crimes racistes, qui périodiquement, secouent la communauté maghrébine ont été ressentis comme une mort sociale qui les touchent un à un collectivement. Cette mort sociale est la résultante de causes qui se rattachent au fonctionnement même de cette société.

C'est dans ce contexte difficile qu'un certain nombre de jeunes - issus de l'immigration maghrébine - a décidé de réagir ces trois dernières années en créant des groupes, des associations afin de nous parler d'eux-mêmes et d'intervenir dans divers domaines de vie quotidienne. La dénonciation du racisme qui les prend comme cibles (les

jeunes assassinés se comptent par dizaines), le besoin d'affirmer leur capacité à se prendre en charge, à créer, à innover sont à l'origine de leurs nombreuses initiatives. Quant aux jeunes gens, qu'ils soient maghrébins ou portugais, ils pas n'ont du tout le même comportement que leur père face au travail. Ils ont très nettement tendance à refuser la situation d'OS ou de manœuvre. Leur révolte est quotidienne, diffuse mais l'Etat les criminalise. La population française les associe très souvent aux phénomènes d'insécurité et de délinquance. Ce sont souvent eux qui résistent, aussi sont-ils déterminés à ne pas se faire exploiter comme leurs parents.

Pour nombre de jeunes femmes, le travail à l'extérieur, même s'il est dur et mal rémunéré peut être un moyen d'avoir d'autres rapports, hors du cercle familial, et d'échapper à la condition vécue par leur mère.

- Dès 1976, apparaît le besoin d'une expression et d'une organisation autonome, d'où la création de troupes de théâtre militantes.

- En 77/79, les jeunes issus de l'immigration revendiquent le droit de vivre ici, le fait d'avoir un territoire, alors qu'avant prédominait le Mouvement des Travailleurs Arabes de leurs parents

- En 79 et 80, ce sont les expulsions. Des manifestations vont se multiplier, les jeunes se considèrent humiliés et en guerre avec les flics .

- Février 80, c'est l'assassinat d'Abdel Kader à Vitry en région parisienne, tué par le gardien de sa cité.

De là, une réflexion est menée ; l'idée d'organiser des concerts à l'intérieur des cités commence à germer. Les jeunes, voulant préciser les choses face à l'antiracisme bidon, leur idée est la réappropriation de leurs territoires en s'organisant eux-mêmes.



Parallèlement, c'est l'affaire du bulldozer à Vitry (intervention de la mairie PCF, des flics, dans un foyer de travailleurs immigrés).

Puis en avril 80, c'est la création des "Rocks Against Police" inspirés des concerts organisés par les jeunes Noirs en Grande-Bretagne.

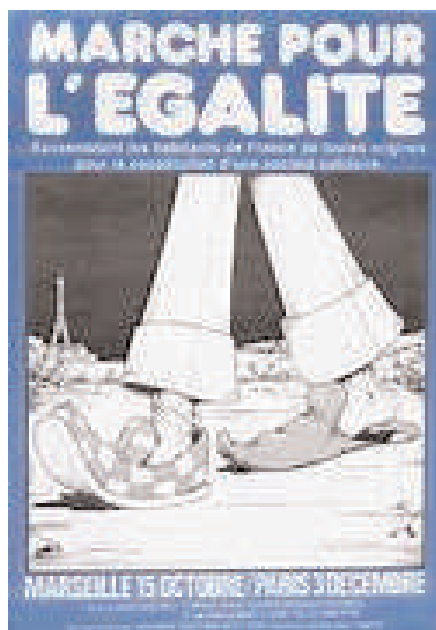
Mais, cette même année, des expulsions, agressions répétées contre les jeunes, meurtres de jeunes maghrébins (Strasbourg, Marseille, Paris, etc.) frappent la communauté maghrébine.

Les jeunes des cités se rencontrent, le centre Abdel Kader ouvre à Vitry; les jeunes des banlieues se reconnaissent dans la démarche des "Rocks Against Police", Lyon voit la création du groupe "ZAAMA D'BANLIEUE" adhérant à cette démarche.

"Rock Against Police" est la première grande tentative pour permettre la circulation des informations et des moyens de lutte entre les groupes des jeunes des cités, grâce à l'organisation de concerts gratuits.

Des avocats de la région parisienne acceptent l'idée de monter un collectif pour une intervention militante, en vue de promouvoir un statut juridique européen spécifique pour les jeunes issus de l'immigration.

Cette organisation des jeunes des banlieues aurait pu se poursuivre, mais 1981 va tout faire basculer. D'abord, c'est la grève de la faim, menée du 2 au 30 avril contre les expulsions de jeunes,



(1) CA 31, 33, 41, 42, 45 de l'ancienne série (1981- juin 1990) et le livre sorti en décembre 1986 «Etats des Lieux... et la politique bordel»

Notre mémoire



par le pasteur Jean Costil, le prêtre Christian Delorme et un jeune Maghrébin Hamid Boukrouma. Cette démarche court-circuite de fait l'organisation des jeunes des cités.

Alors que "Rock Against Police" mettait en valeur une stratégie d'autonomie, de réappropriation de sa vie, d'auto-organisation, la grève de la faim introduisait une démarche non-violente, soutenue par les médias, les partis de gauche, les humanistes, les syndicats, etc.

Puis, la gauche arrivée au pouvoir libéralise le droit d'association pour les immigrés. Naissent alors nombre d'associations de jeunes, mais la conséquence, au lieu de plus d'autonomie, est au contraire plus de contrôle, ceux et celles qui bougeaient se retrouvant investis d'une mission, d'une responsabilité...

Puis la gauche accentue l'ilotage; cela augmente la tension face à la police, et fin 81, ce sont les fameux rodéos des Minguettes dans la banlieue lyonnaise. Les médias présentent ces cités comme des bastions de gangsters.

- Octobre et novembre 82, plusieurs jeunes maghrébains sont assassinés, dans la région parisienne et lyonnaise entre autres.

Suite aux enseignements tirés de l'affaire Kader, les jeunes décident d'assurer le suivi à propos des différents meurtres racistes et sécuritaires.

Nanterre (en région parisienne) donne donc naissance aux luttes de la cité Gutenberg (naissance du journal G

125), film vidéo, occupations de locaux avec la lutte pour le relogement de toutes les familles de la cité de transit, puis une autre bataille sur le suivi judiciaire est menée.

A Lyon, les familles et les jeunes se mobilisent également. Après ces assassinats, s'ouvre la campagne électorale de mars 83. Apparaissent alors la montée du délire sécuritaire, la montée du Front National, le couple insécurité/immigrés. Grosse déception des immigrés: le délire sécuritaire prend de l'ampleur, et pas seulement par la bouche de Le Pen; gauche et droite s'y trouvent mêlés.

- Mi-83, les flics font des descentes aux Minguettes, ils perquisitionnent chez les habitants; des femmes sont maltraitées et le local de l'association SOS Avenir Minguettes est saccagé. Les pouvoirs publics veulent imposer un commissariat à l'intérieur de cette cité.

Dès lors, les tensions montent, des affrontements ont lieu, des jeunes pris en photo par la presse sont arrêtés. Puis, à la suite d'un mouvement de grève de la faim soutenu par le curé Christian Delorme, ils seront relâchés. Toumi Djaïdja président de SOS Avenir Minguettes sera blessé par un flic. Un comité de soutien se crée; F. Mitterrand descend aux Minguettes, des tours seront démolies.

LA PREMIÈRE MARCHÉ POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS ET CONTRE LE RACISME

Christian Delorme, craignant que la situation dégénère, proposera une marche non violente. Il a travaillé sur la marche des droits civiques aux USA, sur Martin Luther King. Avec la participation de la CIMADE et du pasteur Jean Costil, et à partir des comités existants soutenant les grèves de la faim, la marche démarre le 15 octobre 1983 de Marseille. Le 29 octobre la marche arrive à Lyon. Elle commence à prendre de l'ampleur dans une France jalonnée de crimes racistes. En novembre, c'est un autre crime raciste qui braque tous les regards sur les marcheurs: Le meurtre de Habib Grimzi, un algérien défenestré du train Paris-Bordeaux-Vintimille par des candidats à la Légion étrangère. Au fil des kilomètres et des étapes, la marche, que les médias désignent comme étant celle des beurs, prend de l'ampleur. A son arrivée à Paris le 3 décembre, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes (de 80 000 à plus de 100 000 selon les sources) qui marchent. Une délégation est reçue à l'Élysée qui annonce la création de la carte de résident valable 10 ans pour les étrangers régularisables.

Cette marche a marqué une rupture avec un bouillonnement d'actions dispersées. Elle a pris un caractère de style prophétique mais le retour a été assez décevant et durement vécu par les

jeunes. La première impression fut qu'une partie des jeunes immigrés se sont fait manipuler par des Delorme et Costil et ce qu'ils représentent: une gauche chrétienne éclairée, chargée de calmer les situations trop conflictuelles en apportant des initiatives efficaces ponctuellement. Cela permet de dégager une image du jeune bon immigré et donc ceux qui choisissent d'autres formes d'expressions non calmes ont toutes les chances d'apparaître encore plus inadaptés, donc nuisibles. La seconde impression est l'attitude par rapport aux politiques. Sous prétexte d'être amis avec tout le monde, les marcheurs ont refusé systématiquement d'aborder les causes, le rôle de la droite ou l'attitude de la gauche. Mais la marche a permis de désenclaver la position d'isolement des jeunes immigrés qui, là, ont parlé pour leurs parents.

Ce sont les diverses personnalités qui sont venues les voir et non les marcheurs qui sont allés les chercher. Le phénomène Beur a fait éclater le côté misérabilisme et a cassé toute une routine, tout un silence. Le fait que l'église et tout un ensemble de militants désinvestis se soit lancés sur le créneau du marathon des beurs, pour retrouver un marché où vendre leur salade, tient à la relative originalité de ce type d'action dans un contexte vide de grands mouvements sociaux où la peur, le silence au quotidien, la parano ambiante faisaient le lit du racisme sous toutes ses formes. La place des filles dans la marche fut très importante: l'égalité, c'est l'égalité partout.

Après l'arrivée de cette marche, les jeunes se sont rendus à l'évidence de la prise de pouvoir par certains politicards. Les socialistes au pouvoir ont tenté de séparer les générations immigrées. Il y eut les affrontements de Talbot, et le collectif jeunes de la région parisienne, qui s'est créé après la marche, a décidé d'aller sur l'usine pour montrer que l'on ne peut séparer les parents immigrés et leurs enfants, destinés majoritairement au même travail. Puis ce fut le vide.

Le 23 mars 84, a lieu le premier rassemblement des mères de famille des victimes du racisme devant la place Vendôme -Ministère de la Justice. Mais le silence de la rue a regagné du terrain, les médias ne faisant plus leur avec les «beurs», la classe politique cédant de plus en plus à la pression sécuritaire.

LE MOUVEMENT «BEUR» LES «ASSISES DE LYON»

6 mois après la marche, les jeunes issus de l'immigration viennent de franchir une nouvelle étape d'importance dans la prise de conscience de la place qu'ils revendiquent dans la société française. Durant 3 jours, 150 personnes représentant 50 associations venues d'une trentaine de villes se sont regroupées pour des Assises Nationales

à Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, dans la banlieue lyonnaise. Au centre de leurs discussions, leur devenir dans la société française. Et un maître mot : l'autonomie; autonomie du discours et autonomie d'organisation. D'une deuxième commission, égalité des droits, où l'on recommande des actions communes au niveau national, est sortie toute une série de propositions : droit de vote et éligibilité à tous les niveaux, carte de séjour sans restriction valable 10 ans et non informatisée, droit à un logement décent et égalité devant la justice.

Entre le refus du terme «jeune immigré», impropre pour toute la deuxième génération née et ayant vécu en France et celui de «beur» devenu un peu hâtivement moyen commode pour désigner le mouvement culminant en décembre 83 avec l'arrivée à Paris de la marche pour l'égalité, l'autonomie de la jeunesse immigrée se cherche. Pour se trouver, elle a aussi besoin de se définir, d'où le choix du terme «jeunes issus de l'immigration».

Dans la région Rhône-Alpes, une dizaine d'associations regroupées en collectif s'emploient à affiner leur autonomie depuis plusieurs années. Elles ont manifesté une certaine prévention contre la marche pour l'égalité et les discours «humanistes» qui les soutiendraient. Elles s'étaient néanmoins jointes au mouvement, en continuant à œuvrer pour une expression autonome des jeunes issus de l'immigration.

Aujourd'hui que la fièvre beur a quitté la une des journaux, et que les banlieues ont retrouvé leur quotidien, c'est cette recherche d'autonomie du discours et d'organisation qui apparaît la plus porteuse chez les jeunes issus de l'immigration. Un des devenirs qui, passe, pour des associations, par l'appropriation de tous leurs droits et la réappropriation de leurs paroles.

Six mois après la marche, le mouvement, le noyau de ce collectif de soutien avait tapé du poing sur la table et s'était séparé d'une coordination nationale trop noyautée à son goût par les traditionnelles associations françaises de gauche et d'extrême gauche.

Deux tendances divergent sur des thèmes a priori classiques: les jeunes issus de l'immigration doivent-ils se replier sur eux-mêmes pour conforter leur identité d'immigrés ou de Franco-Arabs ? Ou doivent-ils faire front commun avec toutes les forces capables de s'opposer à la vague Le Pen. Les beurs doivent-ils multiplier des initiatives tout azimut qui prennent à contre pied les groupes politiques traditionnels et les institutions, ou doivent-ils avant tout viser à constituer un lobby classique et jouer le vote arabe ?

CONVERGENCE 84

Un an après la marche pour l'égalité, 55 rouleurs à mobylettes, partant des "cinq coins de l'hexagone" ont traversé toutes les principales villes dans le but de rencontrer les jeunes des ZUP afin que ceux-ci s'expriment et prennent des initiatives. Leur seul mot d'ordre "l'égalité pour tous"... Aucune revendication nationale plus précise...

Rappelons que Convergence 84 n'est l'initiative que d'un type de jeunes issus de l'immigration (une partie du collectif parisien formé après la marche de 83). Décidée en dehors des assises de Lyon; elle n'a pu acquérir une légitimité vis-à-vis de l'ensemble du mouvement. Elle laisse aux différents groupes locaux le choix des thèmes, des modalités d'action, ce qui désoriente pas mal de professionnels anti-racistes. Mais cela désoriente de la même manière les jeunes immigrés qui, au-delà de leur volonté de s'organiser, ne savaient pas comment; ce qui permet dans bon nombre de villes aux antiracistes locaux de prendre la parole, donc de fait d'aller à l'encontre du projet d'auto organisation préconisé par Convergence, l'auto organisation ne pouvant se concevoir que sur la base de luttes locales réelles y compris les luttes de réappropriation de leur culture.

A son arrivée à Paris le 1er décembre 1984, nous étions entre 30 000 et 50 000 selon les sources. Convergence 84 n'a pas été une initiative comme les autres. Elle a tenté de mettre à l'épreuve une stratégie adaptée à une conjoncture difficile et qui corresponde à la volonté de faire émerger dans l'opinion un mouvement social et politique pour l'égalité, indépendant et associant toutes les communautés. D'où le projet de joindre à cette démarche des Français d'origine confrontés aux mêmes difficultés de vie que les jeunes issus de l'immigration. Là, encore, la démarche étant trop théorique, il n'y eut aucune réelle ouverture. Force est de constater que l'initiative a été vécue de manière différente par l'opinion. Certains n'y ont vu qu'une nouvelle édition de la «marche», (le rassemblement annuel des Beurs!). D'autres n'ont pas encore aujourd'hui compris le sens et le contenu de la démarche. Convergence s'était fixé des objectifs qui se sont parfois révélés contradictoires et impossibles à atteindre dans l'immediat :

Mobilisation des communautés qui sont habituellement en retrait du débat politique en France, objectif de constitution d'une carte de France des revendications, lien avec la première

génération des travailleurs immigrés...

En désignant sur la place publique le rôle négatif du discours et des pratiques de l'antiracisme traditionnel, la fin de Convergence et son discours lu à l'arrivée à Paris le 1er décembre a pu apparaître comme une négation des aspirations qu'elle portait. Convergence 84 fut un échec quant à ses débouchés.

A son arrivée à Paris, l'antiracisme traditionnel porté par le Parti Socialiste au pouvoir a pris une revanche cinglante. C'est ainsi que nous avons vu débarquer la petite main de SOS Racisme avec son label "Touche pas à mon pote". Le 15 octobre 1984, SOS Racisme a été fondé dans des cercles proches du Parti Socialiste. Sa création intervient un an après la Marche de 1983. Le mouvement est au départ ouvert à toutes les origines politiques, mais plusieurs personnalités du PS, elles-mêmes issues des mouvements trotskistes (Julien Dray, Harlem Désir) et d'autres mouvements de gauche prennent peu à peu en main l'association.

La vente de « petites mains » va attirer et séduire beaucoup de monde:

- Tous les politiciens qui s'affirment antiracistes, de certaines individualités de la droite au PS, jusqu'à l'extrême gauche trotskiste (LCR) et libertaire (Union des Travailleurs Communistes Libertaires)

- Une partie de la jeunesse lycéenne et étudiante qui s'est reconnue dans le mot : POTE.

- Certains jeunes issus de l'immigration qui ne réussissaient pas à créer une dynamique par rapport à leur vécu quotidien ou qui se trouvaient sans perspectives dans des regroupements divers isolés.

- Des antiracistes, sincères au niveau de leurs idées, qui trouvent là un débouché inespéré dans la conjoncture de cette époque.

Le mouvement des jeunes issus de l'immigration va progressivement disparaître malgré quelques importants soubresauts (3ème marche en 1985, association "mémoire fertile", carte de citoyen-ne, États généraux de l'immigration ...)

Denis - OCL Reims





LA DISSOLUTION DES « SOULÈVEMENTS DE LA TERRE » ANNULÉE !

Le Conseil d'Etat a annulé le 9 novembre cette dissolution décidée en conseil des ministres le 21 juin. Par contre, le Conseil d'Etat a validé, trois autres dissolutions visant l'organisation

Groupe antifasciste Lyon et environs (GALE), dissoute en mars 2022, le groupuscule d'extrême droite d'Angers L'Alvarium, dissous en novembre 2021, et la Coordination contre le racisme et l'islamophobie, dissoute en octobre 2021. Le GALE a déjà annoncé qu'il continuait la lutte juridique en se référant « aux juges européens pour rappeler au Conseil d'Etat ce qu'est une liberté fondamentale » (extrait du communiqué du GALE)

L'ensemble de ces dissolutions avait été examiné en audience de fond le 27 octobre. La décision sur les Soulèvements de la Terre était la plus attendue car cette dissolution était la première à viser une organisation écologiste. C'était la première fois, également, qu'un mouvement aussi vaste – les SLT revendiquent 150 000 militants et personnes affiliées, même s'ils n'ont pas d'existence juridique officielle – était visé.

Par ailleurs, une confirmation de la dissolution aurait eu un impact grave et immédiat sur le monde associatif dans la mesure où les Soulèvements de la Terre n'ont pas été dissous pour avoir causé directement des violences ou des dégâts, mais pour avoir « provoqué à des violences visant les biens », en vertu de l'article L212-1 du code de la sécurité intérieure, réformé par la loi « séparatisme » d'août 2021. Une telle extension du domaine de la dissolution aurait pu concerner, à terme, bien d'autres acteurs, tels que Droit au logement (DAL), des tas d'autres associations même de fait (non déclarées par la loi de 1901) voire des sections syndicales et des syndicats. Que dit exactement la loi « séparatisme » ? « Sont dissous, par décret en conseil des ministres, toutes les associations ou groupements de fait : 1° Qui provoquent à des manifestations armées ou à des agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens ; Ce premier alinéa suffit au pouvoir pour tenter de dissoudre tout collectif menant des actions de destructions de biens (édifices en construction, « Grands projets inutiles »...)

A noter que sous Macron 34 associations ont été visées par une dissolution (le record absolu depuis la naissance de la 5ème République en 1958), une seule, à ce jour, a vu sa dissolution annulée par le Conseil d'Etat « les Soulèvements de la Terre ».

Sources : lemonde.fr,

chroniques du contrôle et de la répression

Big Brother

INTERDICTIONS DES MANIFESTATIONS ET RIPOSTES COLLECTIVES

Dès le mois de mars, des manifestations contre le projet de construction de mégabassines à Sainte Soline avaient été interdites par la préfecture des Deux-Sèvres. S'ensuivirent des dizaines d'arrêts d'interdiction lors de la période de la réforme des retraites entre avril et juin. Même la marche en mémoire d'Adama Traoré en juillet avait été interdite en raison du contexte des révoltes consécutives à la mort de Nahel à Nanterre.

Puis ce furent les manifestations en soutien aux Palestiniens quasiment toutes interdites suite à un message du sinistre Darmanin, daté du 12 octobre, précisant : « Les manifestations pro-palestiniennes, parce qu'elles sont susceptibles de générer des troubles à l'ordre public, doivent être interdites ». Le Comité Action Palestine a alors monté un recours au Conseil d'Etat qui fut rejeté même s'il se prononça contre l'interdiction systématique de ces manifestations.

Malgré ces interdictions, la plupart de ces manifestations ont tout de même eu lieu avec un déluge de flics, d'arrestations, de gardes à vue et de contraventions à 135 € minimums. Alors que faire ?

La coordination contre la répression et les violences policières Paris-IDF propose de refuser collectivement de donner son identité. « Plus nous sommes nombreux, plus il est difficile voire impossible pour les flics de contrôler tout le monde et de coller des contraventions immédiatement.

Si j'arrive au poste de police pour une vérification d'identité, je réfléchis à la donner. Ainsi nous gagnons du temps collectivement et nous gripons la machine répressive ! Si jamais vous êtes verbalisés, vous pouvez contester l'amende. Ne la payez pas si vous comptez contester. Sur Internet vous pourrez trouver différentes bases de contestation d'amende pour manif interdite, et cette coordination propose de faire un atelier d'écriture des contestations d'amendes. Il y a 45 jours à partir du moment où vous recevez l'amende papier pour contester. Chacun-e doit envoyer personnellement sa contestation, mais une action collective peut se faire au moment où vous serez convoqués devant le tribunal de police si votre contestation n'a pas été acceptée. »

Sources : lemonde.fr, Paris-luttes.info, coordination contre la répression et les violences policières (numéro de téléphone : 07 52 95 71 11, adresse mail : sto-repression@riseup.net)

LE POUVOIR TIENT SES PROMESSES LIBERTICIDES

Au-delà de la réponse sécuritaire et répressive apportée dans l'instant – près de 1 800 personnes ont notamment été condamnées à des peines de prison ferme pour des faits liés aux émeutes –, le président de la République avait promis le « retour de l'autorité, à chaque niveau, et d'abord dans la famille ».

Devant un parterre de 250 maires concernés par ces révoltes liées à l'assassinat de Nahel, Élisabeth Borne a annoncé le 26 octobre une série de mesures liberticides et scandaleuses après la révolte des banlieues de cet été contre les violences policières. Parmi les mesures de ce plan dit « anti-émeute » : forcer les familles à payer les dégâts dont serait soupçonné leur enfant, voire leur infliger des peines de « travaux d'intérêt général ». Borne a aussi annoncé des amendes énormes de 750€ en cas de non-respect du « couvre-feu ». Le couvre-feu est déjà une mesure scandaleuse utilisée en temps de guerre et désormais appliquée en cas d'émeute. Il s'agit de réprimer encore plus ceux qui désobéiraient. On imagine aussi l'usage de cette mesure en cas de nouveaux couvre-feux sanitaires, sécuritaires ou autres... Le partenariat entre la justice et l'armée sera également « renforcé » pour développer les classes de défense dans les centres éducatifs fermés, la réalisation de travaux d'intérêt général au sein d'unités militaires et les dispositifs d'encadrement militaire.

La possibilité de bannir les mineurs des réseaux sociaux pour une période allant jusqu'à six mois, évoquée par le garde des sceaux, figure déjà dans le projet de loi en voie d'adoption visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique, porté par le ministre chargé de la transition numérique et des télécommunications.

Sources : lemonde.fr et contre-attaque.net

rother

LIVRET A : VOTRE « BAS DE LAINE » VA-T-IL FINANCER L'INDUSTRIE DE DÉFENSE ?

La majorité des fonds collectés sur les Livrets A et LDDS (60 %) est utilisée par la Caisse des dépôts qui finance notamment le logement social avec le premier, et des projets verts comme des rénovations énergétiques avec le second. Le reste revient aux établissements de crédit, qui réinjectent cet argent dans le développement ou la création de PME. Mais celles de l'armement n'en bénéficient pas véritablement. L'argent qui dort sur certains de nos livrets d'épargne réglementée devrait financer davantage l'industrie de défense ! Un amendement allant dans ce sens a effectivement été adopté dans le projet de loi de finances 2024, passé à l'Assemblée nationale ce mardi 7 novembre 2023 à la suite du recours au 49-3 par le gouvernement. Déposé par les députés Thomas Gassilloud, Christophe Plassard et Jean-Louis Thiériot, il vise à orienter une partie de l'encours du Livret A et du Livret de développement durable et solidaire (LDDS) vers le financement d'entreprises de l'armement. Dans son rapport de mars 23 Christophe Plassard écrivait que « les banques et les institutions financières sont de plus en plus réticentes à financer l'industrie de défense, par peur de voir leur réputation entachée ». Pour ce député d'Horizon « Mobiliser l'épargne des Français permettrait d'impliquer les citoyens dans la mise en œuvre de l'économie de guerre et donc de renforcer les forces morales de la Nation ». Cela a le mérite d'être clair et s'inscrit dans le cadre de l'« économie de guerre » décrétée en juin 2022 par le chef de l'Etat : Dans l'hypothèse d'un conflit de haute intensité, E. Macron veut mobiliser les acteurs économiques susceptibles de concourir à la défense....

Sources : *Lemonde.fr*, *Ouest-France*, *l'humanité*....

LE LBD : UNE ARME LÉTALE

Ces cinq dernières années, plus de 35 personnes ont été blessées et une tuée par des tirs de lanceur de balles de défense. Le LBD est une arme utilisée par la police et les gendarmes depuis le début des années 2000, en remplacement du flashball, apparu à la fin des années 1990. Muni d'un canon de 40 millimètres, ce fusil tire des balles de caoutchouc à plus de 250 km/heure (plus de 73 m/seconde). Le ministère de l'intérieur qualifie le LBD « d'arme de force intermédiaire », alors même qu'elle est classée « catégorie A2 », c'est-à-dire matériel de guerre, aux côtés notamment des lance-roquettes. Une classification qui laisse peu de doute de sa létalité. Des instructions ministérielles d'août 2017 précisent que « le tireur vise de façon privilégiée le torse ainsi que les membres inférieurs », cibler la tête étant parait-il interdit. Comme le rappelle une note du ministère de l'intérieur adressée à l'ensemble des forces de l'ordre, en février 2019, les fonctionnaires habilités doivent faire usage du LBD, selon le cadre prévu par le Code pénal et celui de la sécurité intérieure, « dans le strict respect des principes de nécessité et de proportionnalité ». Hormis en cas de légitime défense, c'est-à-dire lorsque l'agent, un de ses collègues ou une tierce personne est physiquement menacé, des sommations doivent précéder le tir, qui doit se faire à une distance réglementaire, en deçà de laquelle les risques de lésions sont irréversibles. Mais quelle est cette distance ? Des journalistes de Médiapart ont enquêté. Finalement le ministère de l'intérieur a abaissé la distance réglementaire de 10 mètres à 3 mètres, c'est-à-dire quasiment à bout portant. Une décision que la gendarmerie aurait conseillée de ne pas suivre ? Etonnant ! ? Rappelons qu'en Europe, la France est, avec la Grèce et la Pologne, l'un des rares pays à y avoir recours.

Source : *Médiapart.fr*

VIDÉO ALGORITHMIQUE : LA CNIL DEVRAIT CONTRÔLE LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a annoncé le 15 novembre le lancement d'un contrôle du ministère de l'intérieur portant sur son utilisation d'un logiciel d'analyse de la vidéosurveillance. La veille, le site Disclose révélait, en se fondant sur des documents internes à la police, que cette dernière utilisait depuis 2015 un logiciel fourni par l'entreprise israélienne Briefcam. Il permet notamment de reconnaître automatiquement, sur les images de vidéosurveillance, un véhicule grâce à sa plaque d'immatriculation ou une personne sur la base de ses vêtements ou de la reconnaissance faciale.

Pour autant, l'utilisation par les forces de l'ordre de ce logiciel n'a même pas été déclarée à la CNIL, selon Disclose. De surcroît, toujours d'après le média, les travaux d'évaluation de son impact sur la protection des données, pourtant obligatoires, n'ont pas été réalisés. « Certains services ont l'outil Briefcam, mais celui-ci n'étant pas déclaré à la CNIL, il semble préférable de ne pas en parler », reconnaissait sous couvert d'anonymat un cadre policier cité par Disclose.

Briefcam n'est pas le seul industriel travaillant avec les forces de l'ordre françaises : comme l'écrivait *Le Monde* dès 2019, la police toulousaine a collaboré avec la société australienne Brainchip pour analyser des images de vidéosurveillance dans le cadre d'enquêtes judiciaires.

D'avantage qu'une simple vidéosurveillance mais pas tout à fait de la reconnaissance faciale : Ce type de prestations – reconnaître un individu sur la base de sa tenue par exemple – est longtemps tombée dans un flou juridique que la CNIL a, de manière régulière, réclamé de préciser. Avec ce contrôle, l'autorité de protection des données pourra peut-être faire la lumière sur ce que les forces de l'ordre ont fait dans cette zone grise.

Sources : *Lemonde.fr* et *disclose.ngo*

SALON MILIPOL À VILLEPINTE DU 14 AU 17 NOVEMBRE

C'est « l'événement mondial de la sûreté et de la sécurité intérieure des États » : en clair, les fabricants d'armes de différents pays exposent toutes leurs armes, leurs technologies dédiées au maintien de l'ordre, à la sécurité des personnes et des biens qu'ils développent dans le but de les vendre aux États de la planète. Parmi les exposants et les participants on retrouve des entreprises comme Alsetex et Nobelsport, qui fournissent la plupart des armes utilisées par les flics en France, mais aussi une cinquantaine d'entreprises israéliennes...

En France, ce marché représente 130.000 emplois et 4.000 entreprises réalisant plus de 30 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont plus de la moitié à l'export.

Ce marché est en pleine croissance et croît trois fois plus vite que l'économie des pays. Au niveau mondial, le marché de la sécurité représentait 600 milliards d'euros en 2020, la perspective pour 2029, serait de 1.000 milliards d'euros. Depuis plusieurs années, le salon inclut une partie conférence, qui a pour but de réunir des experts français et internationaux pour échanger sur les enjeux de sécurité des États, dans un contexte de mondialisation qui nécessite de réfléchir aux sujets de protection et d'interdépendances.

Dans le contexte de la tenue des Jeux Olympiques en France en 2024, le gouvernement a souhaité que Milipol axe ses conférences autour de cette thématique.

Un rassemblement a lieu le mercredi 15 sous une banderole « Stop arming Israël » devant l'entrée « pour imposer le cessez-le-feu et mettre un terme à l'armement du génocide des gazaouis ! » A ce jour, nous n'avons pas eu de compte-rendu de cette initiative

Sources ; *Paris-luttes.infos*, *le monde.fr*, etc.

Big Brother

Vite fait sur le zinc

OCL ? UCL ? ON N'Y COMPREND PLUS RIEN !

Un drapeau qui flotte au vent, le U de l'UCL (communiste libertaire) dans un pli qui se transforme en O ; un peu plus loin des vendeurs de Courant alternatif lui aussi communiste libertaire. La confusion est à son comble. CA est-il édité par l'UCL ? Ou vice versa. Depuis quelque temps pas mal de gens nous demandent si c'est la même chose et sinon quelle est la différence... (1)

Organisation ou Union ? La question se pose car si l'OCL n'est pas tout à fait une organisation au sens classique du terme et pourrait être appelée union, l'UCL, elle, se veut vraiment une organisation... mais ne se dit qu'union. Alors on échange ? Non, on laisse tomber, restons sur le communiste libertaire.

UN SOCLE COMMUN ?

Historiquement ça vient de la scission au sein de la première internationale (1864) sur la question de savoir comment, à partir de la critique du mode de production capitaliste, on va vers le communisme et ce que sera ce dernier. Les marxistes estiment qu'il faut une période de transition avec un Etat dirigé par un parti révolutionnaire chargé de développer les forces productives pour rendre le communisme possible. Les anarchistes, de leur côté, pensent qu'ainsi les formes de domination chassées par la porte rentreraient par la fenêtre au lieu de disparaître et qu'il faut détruire l'Etat en même temps que le processus révolutionnaire se déclenche et se mettent en place des formes de gestion directe de la société. A partir de cette affirmation se constitue un courant communiste libertaire ou anarchiste communiste, selon les goûts et les pays, comme une branche de l'anarchisme qui reconnaît la lutte des classes et rejette l'individualisme au profit de l'action collective et de classe. Un courant qui s'affirme lors des révolutions russes et espagnoles en 1917 et en 1936.

EN FRANCE

En France ce courant existe, mais en miniature. Il se fraye néanmoins un difficile chemin entre l'opposition à la guerre, les scissions syndicales, le soutien à la révolution espagnole, la Résistance. En 1945 une fédération ambitionne de «synthétiser» et de regrouper toute la famille. Mais ça ne peut pas coller bien longtemps entre un courant qui considère l'anarchisme comme un ensemble de positions pour une révolution sociale et des individus pour lesquels il s'agit davantage d'une philoso-

phie moraliste. La FCL se forme, la FA se reforme.

La Fédération communiste libertaire (FCL), de la filiation de laquelle l'UCL se réclame encore, dure quatre ans à l'issue de laquelle elle disparaît, minée à la fois par la répression due à son engagement contre la guerre d'Algérie et par les contradictions d'une structuration interne de type léniniste (elle est dirigée par un groupe secret (organisation pensée et bataille - OPB - dirigé par un homme, Georges Fontenis).

LE PLATEFORMISME

La FCL - et maintenant l'UCL - se réclamait de la plateforme dite d'Archinov, élaborée entre les deux guerres mondiales par des anarchistes russes qui considéraient que les bolcheviks avaient gagné (donc que la révolution avait échoué) parce que les anarchistes n'étaient pas assez organisés. La plateforme préconise donc une organisation mieux structurée sur la base des unités stratégique et d'action (une orientation majoritaire doit être appliquée par tous les membres de l'organisation).

Des dissidents de la FCL en 1956 (la revue Noir et Rouge et les Groupes anarchistes d'action révolutionnaires - GAAR) considèrent, comme l'OCL à présent, qu'il s'agit-là d'une copie du modèle léniniste habillée d'un discours plus libertaire.

En 1968 une fraction de la FA (qui ne reconnaît toujours pas la lutte des classes) s'en va former l'ORA (Organisation révolutionnaire anarchiste) sur des bases de classe. Dans la dynamique de mai 68 l'organisation, qui publie Front libertaire des luttes de classe est particulièrement active dans la parution de bulletins d'entreprises, de quartiers ou de villes.

Très vite deux sensibilités animent la toute nouvelle organisation. Une majorité se rapproche des conceptions de l'autonomie ouvrière (en plein croissance en Italie) ou du communisme de conseils tout en prêtant une attention particulière aux nouveaux mouvements qui se développent dans l'après 68 (femmes, sexualité, écologie, régionalisme, et révoltes ouvrières

échappant en partie aux syndicats - comme dans la sidérurgie). Ces derniers sont considérés comme des intermédiaires entre le Capital et le Travail. La minorité se centre davantage sur un syndicalisme classique. Elle fait de la construction - avec d'autres sensibilités gauchistes - d'une tendance pour de s'emparer d'une CFDT considérée alors comme «autogestionnaire», son objectif principal. La scission intervient en 1976. La majorité devient l'OCL actuelle, l'UTCL qui deviendra plus tard l'Alternative libertaire (AL) puis l'UCL, et poursuit un chemin qui la situe comme une composante organique du gauchisme.

RÔLE DE L'ORGANISATION

Si le débat historique sur la plateforme est quelque peu obsolète, ses conséquences induisent une réelle divergence actuelle sur le rôle de l'organisation.

L'OCL combat le principe même de l'avant-gardisme et se situe plutôt à la lisière du conseilisme et de l'anarchisme. Elle privilégie les structures de base du mouvement social, celles que se donnent eux même les prolétaires. Elle ne pense pas que des cartels d'organisation pallient la faiblesse du mouvement social lui-même. L'OCL considère que la révolution n'est pas une question d'organisations politiques mais d'une d'autonomie des structures de base (comités d'action, conseil, soviets) que se donne le prolétariat à certains moments de la lutte des classes. Une organisation révolutionnaire est là pour défendre cette autonomie, faire des propositions et les discuter, prendre des initiatives certes, mais jamais s'emparer de lieux de pouvoir, plutôt les détruire.

L'UCL se situe dans une logique davantage avant-gardiste qui pratique la politique de l'apparition systématique de son organisation en signant textes, appels et manifestes y compris au niveau national avec les autres organisations de gauche. C'est la politique des cartels d'organisations qui en fait, selon l'OCL, une sorte d'aile libertaire du gauchisme.

Il suffit de lire la presse des deux groupes pour s'en rendre compte. Alternative libertaire est surtout

constitué de textes courts (comme des tracts) dont l'objectif, propagandiste, est de mettre en avant l'organisation en donnant «la bonne ligne». Courant alternatif est constitué de textes d'analyses plus longs, plus analytiques, qui, tout en donnant évidemment une position politique, en souligne les contradictions et entend fournir des éléments de réflexion pour ouvrir des débats.

EN CONCLUSION, L'ANTIFASCISME ET LE SYNDICALISME

Contre le fascisme, l'UCL préconise une politique des fronts avec une série de forces dont certaines défendent des politiques qui sont précisément la cause de l'espace qui se libère pour les forces d'extrême droite et du racisme. Selon l'OCL, ce sont là des alliances qui, en obscurcissant la réalité sociale, ne luttent en rien contre la montée de l'extrême droite et se font toujours au détriment d'une affirmation révolutionnaire.

Les militants UCL sont syndicalistes, les militants OCL sont éventuellement syndiqués. Cela veut dire que les premiers tendent à s'investir à tous les étages de la vie syndicale, jusqu'au sommet lorsqu'ils le peuvent, jusqu'à avoir des permanents et des décharges de représentativité. Les militants OCL, lorsqu'ils sont syndiqués sont principalement actifs au niveau de leur section de base, voire d'une UL.

L'OCL privilégie l'existence et la construction de collectifs de base composés d'individus en lutte et non de représentants d'organisations. L'UCL a tendance à ne voir l'expression du mouvement social que par l'ensemble des organisations (même mini...) qui le composent et le plus souvent tentent de s'en emparer.

Commission journal

(1) Le mieux est encore de lire la prose des deux CL et de se faire une idée directement.

L'OCL, quarante ans d'anarchisme révolutionnaire (2008)
<https://oclibertaire.lautre.net/spip.php?article4>
 Et présentation de l'ocl
<http://oclibertaire.free.fr/upl/4pages.pdf>

Et bien sûr sur <https://unioncommunisteliber-taire.org/> pour l'UCL

ÉTATS-UNIS

LES RAISONS DE LA COLÈRE

A l'instar des grèves comme celles des scénaristes (WGA) et des acteurs (SAG-AFTRA), l'actualité récente est marquée par de nombreux mouvements de travailleurs aux États-Unis. Cela ne devrait pourtant pas nous étonner, le pays a été traversé durant toute son histoire par d'intenses luttes où la bourgeoisie a

plus d'une fois vacillé avant de reprendre la main, toujours avec brutalité et racisme. Bien sûr, notre presse nationale évite le plus possible de s'intéresser à ces sujets et préfère présenter le pays sous l'angle du rêve américain ou en se moquant de la soi-disant idiotie de ses habitants.

Nous allons présenter sommairement la situation du pays depuis le Covid, à partir de rencontres locales et d'articles de la presse américaine. Dès 2020, le pays a été marqué par le mouvement national de protestation Black Lives Matter et sa répression/récupération féroce par la bourgeoisie américaine. En pleine crise Covid, le mécontentement s'est aussi très largement porté sur la question du salaire.

Pendant cette période, de nombreux salariés (souvent les plus précaires et ne pouvant pas travailler à distance), se sont retrouvés sans emploi suite à la liquidation de leur entreprise ou de licenciements massifs par de grandes compagnies (1).

Les conditions de travail dans le pays sont particulièrement dures et les salaires très bas pour ceux qui sont payés au salaire minimum ou juste au-dessus de celui-ci. Pour donner un peu de contexte, le salaire horaire minimum fixé par l'état fédéral est de 7,25\$ (aucune augmentation depuis 2009) et est en vigueur dans de nombreux états. Aucun état, même les plus « progressistes », ne dépassent les 16\$ de l'heure. Actuellement, près de 30 % des travailleurs ont un salaire horaire inférieur à 15\$ alors que le salaire horaire minimal pour vivre décentement est estimé à 25\$ en 2023, voire plus dans certaines régions.

Début de la fin du Covid, reprise de la lutte par les travailleurs

Depuis l'ère Reagan et l'avènement du néolibéralisme, le nombre de grèves et leur importance ont diminué constamment

jusqu'à la fin des années 2010 avec en moyenne moins de 100 000 grévistes par an (2). Pourtant, juste avant le Covid, le nombre de grévistes enregistré en une année a bondi pour atteindre presque 500 000 en 2018 et 356 000 en 2019. Une tendance commençait donc à se dessiner avec une reprise des luttes impliquant une grève, mode d'action jugé extrême par les bureaucraties syndicales américaines.

En 2021, lorsque la reprise commençait et que le Covid devenait un sujet de moins en moins important au quotidien, des mouvements spontanés et parfois originaux ont pris place. La « Great Resignation » de 2021 (grande démission) correspond en fait à une tendance plus longue avec un nombre de départ en augmentation depuis 2010 (3). Quitter son emploi est souvent devenu le seul moyen d'obtenir un meilleur salaire ou de meilleures conditions de travail. C'est plutôt la médiatisation de ce mouvement, notamment via les réseaux sociaux, qui a pu marquer les esprits et initier la reprise de ce mouvement après la « pause Covid ».

Cette médiatisation a aussi mis en lumière le « striketober » (grèves d'octobre). Là encore, les réseaux sociaux ont contribué à propager le mouvement et on peut se demander si cela n'a pas contribué à la reprise observée aujourd'hui au niveau national. Au cours du striketober, de nombreuses grèves locales ont eu lieu dans des secteurs variés : éducation, soignant, ouvrier agroalimentaire, ...

Au cours de cette même



année, des travailleurs d'Amazon et de Starbucks ont commencé à s'organiser pour fonder les premiers syndicats de ces deux géants.

La situation en 2023

Depuis cette reprise de la lutte, un entrepôt Amazon et plus de 360 cafés Starbucks sont désormais syndiqués. Et ce malgré la lutte anti-syndicale brutale mise en place par ces entreprises. Les syndicats ont aussi la côte et près de 70 % des américains les soutiennent.

Pourtant, même si le nombre de syndiqués augmente, le taux de syndicalisation est au plus bas depuis le début des années 80 à seulement 10,1 % en 2022. (4)

La situation est donc encore largement en faveur des capitalistes dans la lutte sur le lieu de travail. D'autant plus que la loi américaine défavorise largement la formation de syndicats et limite le droit de grèves. Pourtant, les grèves menées en 2022 et 2023 ont souvent été des victoires, même si toutes les revendications n'ont pas toujours été satisfaites.

C'est le cas des grèves menées par les scénaristes et les acteurs. Ces grèves, particulièrement difficiles et longues (146 jours pour les scénaristes!), ont permis à ces travailleurs d'obtenir des augmentations significatives de leurs rémunérations et ont sécurisé à leur avantage, au moins temporairement, l'utilisation de l'intelligence artificielle dans leur domaine. On peut aussi prendre comme exemple la grève des ouvriers de l'automobile qui pour l'instant a permis d'obtenir, entre autres, une augmentation de salaire de près de 25 % sur 4 ans chez Ford et Stellantis.

Pour l'essentiel, ces luttes se mènent sans coordination nationale entre travailleurs de différents secteurs. Mais des initiatives solidaires se sont mises en place : des travailleurs de Starbucks sont venus apporter leur soutien lors des piquets de grève des scénaristes qui leur ont rendu la pareille en tractant devant des cafés. Le futur nous dira si ces victoires, tout comme ces initiatives solidaires, mèneront à des actions plus organisées au niveau

1) <https://www.cnbc.com/2022/10/25/nations-12-largest-employers-laid-off-thousands-during-the-pandemic.html>

2) <https://www.statista.com/chart/19407/number-of-striking-workers-in-the-us-per-year/>

3) <https://hbr.org/2022/03/the-great-resignation-didnt-start-with-the-pandemic>

4) <https://www.bls.gov/opub/ted/2023/union-membership-rate-fell-by-0-2-percent-age-point-to-10-1-percent-in-2022.htm>

International

national (qui flirteront alors avec l'illégalité tant la loi américaine est stricte dans ce domaine).

L'organisation et la solidarité sont les seules solutions

Une question peut venir à l'esprit à la vue de cette situation : comment se fait-il que les grèves aient repris une telle intensité à la fin des années 2010 ? Et ce alors que les directions syndicales traditionnelles restent assez frileuses face à ce mode d'action ?

Bien que plusieurs facteurs puissent expliquer cette évolution, nous allons nous concentrer sur un en particulier : la reprise en main des organisations syndicales. Lors d'une conférence à New York des Socialistes Démocrates des USA (DSA), plusieurs travailleurs ayant activement participé à des mouvements de grèves ou de syndicalisation sont venus racontés leur histoire. Ces exemples mettent en lumière un point important sur lequel nous reviendrons en conclusion.

Prenons l'exemple des infirmières-infirmiers du Montefiore Medical Center en janvier 2023

(5). Ces travailleurs ont remporté leur grève après seulement 3 jours et ce alors que les managers avaient prévenu qu'ils ne céderaient jamais lors des négociations préalable.

D'après Michelle Gonzalez (syndicaliste et infirmière), cette grève n'aurait jamais eu lieu il y a quelques années, lorsque la précédente direction syndicale était en place.

Ainsi, cette grève éclair est le fruit d'un long travail de reprise en main de leur syndicat par les travailleurs concernés. La base a ainsi dû se réorganiser pour éjecter la direction syndicale corrompue. Dans cette nouvelle direction, la direction syndicale est constituée de travailleurs ayant participé à ce mouvement de reprise en main et doivent rendre des comptes. Michelle a ensuite expliqué que ce tra-



vail d'organisation a lié le collectif et musclé le rapport de force lors de la grève, conduisant à la victoire.

Ce processus de reprise en main du syndicat, que les concernés décrivent comme étant similaire à celui de créer un syndicat, s'est aussi déroulé dans l'ombre avant la plupart des grandes grèves de 2023. C'est le cas pour la grève des livreurs d'UPS ou encore pour la grève en cours des ouvriers de l'automobile (UAW). Chez ces derniers, les affaires de corruption ont permis à la base de reprendre la main et de faire élire Shawn Fain en mars 2023, qui a tout de suite confronté les dirigeants des grands groupes automobiles (et a aussi fièrement arboré un t-shirt « Eat the rich » lors d'une vidéo qui a ensuite été largement relayé).

Ces victoires s'expliquent

pour les capitalistes. Les luttes des travailleurs ont très rapidement repris. Les récentes grèves, largement médiatisées et soutenues, pourront sans doute inspirer de nouvelles. Même si cela reste à relativiser, les victoires obtenues nous éclairent sur la marche à suivre : s'organiser de manière solidaire. Le syndicalisme présente de nombreux défauts, mais il permet de créer du collectif, du lien, élément indispensable pour mener la difficile lutte pour mettre fin au capitalisme. Les témoignages collectés nous montrent aussi que la première étape est d'abord de parler avec son collègue, avec son voisin ou avec toute autre personne qui partage les mêmes difficultés que nous. C'est dans l'échange entre individus qu'un collectif solidaire peut s'initier, capable de renverser les directions syndicales et faire plier le patronat par une grève continue et illimitée. Finalement, les américains reprennent les recettes qui ont fonctionné dans leur riche histoire de luttes sociales. Espérons que bientôt les travailleurs américains s'organisent au niveau de tout le pays et, pourquoi pas, avec leurs camarades de France et d'ailleurs.

Quicheman

Chaînes Youtube intéressante traitant de l'actualité américaine (en anglais) : SomemoreNews, Second thought

Vidéo pour comprendre le droit de grève aux USA (en anglais) : <https://www.youtube.com/watch?v=6acROsgRU>

Journal d'analyse sur l'actualité américaine : <https://www.jacobin.com>

Pour comprendre l'histoire des luttes américaines : « Une histoire populaire américaine » d'Howard Zinn (le livre est assez long mais il vaut vraiment le coup, à écouter en audiobook si tu maîtrises l'anglais)

CONCLUSION

Comme dans le reste du monde, le Covid n'a été qu'une très courte pause

5) <https://www.thecity.nyc/2023/01/12/montefiore-mount-sinai-nurse-strike-ends-staffing-ratios/>

«Et si chaque recoin de la planète devenait un point de libération ?»

Paroles du processus de libération de la Terre Mère

Nous publions ce texte en solidarité de la lutte menée par une communauté autochtone -nasa- de Colombie. Une lutte qui résonne et fait écho aux luttes que nous menons aussi, luttes de territoires, contre l'état, contre le Capital...

Nous sommes des familles de la communauté nasa, un peuple parmi les 110 peuples autochtones qui existent sur le territoire que l'on appelle aujoqui existent sur le territoire que l'on appelle aujourd'hui Colombie. Nasa, cela signifie «gens», en nasayuwe, notre langue. Nous allons vous parler de notre lutte, que nous appelons la Libération de la Terre Mère, et dont les racines remontent à 1538, lorsque notre peuple, avec à sa tête la grande guerrière La Gaitana, a décidé de déclarer la guerre aux envahisseurs espagnols.

Après 120 ans de résistance, les envahisseurs se sont emparés de nos terres et nous ont repoussés vers les montagnes. Avec le temps, ils ont fait de la dépossession un mode de vie, le fondement de leur civilisation. Leurs descendants détiennent aujourd'hui les terres les plus fertiles et disposent de documents prouvant qu'ils en sont les propriétaires. Ils constituent un pouvoir organisé qui tire les ficelles de la politique, de l'économie, de la justice et des médias colombiens. Ce qui leur permet de maintenir les documents à jour et d'exploiter toujours plus la Terre Mère. Et c'est cela qu'ils appellent le progrès, le développement.

Dans notre région, le nord du Cauca, une immense vallée qui autrefois était une forêt sèche tropi-

cale, l'envahisseur a tout détruit. Aujourd'hui, cette vallée est recouverte de 330 000 hectares de monoculture de canne à sucre industrielle. Monoculture qui appartient à une seule entreprise, Incauca, la plus grande industrie de production de sucre et d'agrocarburant d'Amérique latine. Au cours de l'histoire, les communautés habitant ces terres ont été déposées et déplacées par la canne à sucre. Les communautés afro-descendantes ont été entassées dans des petites villes, la plupart vivent aujourd'hui du travail journalier dans les champs de canne. Nous, les communautés nasa, avons été acculées dans les montagnes, là où la nécessité de protéger les réserves d'eau et les forêts nous empêchent de cultiver la terre pour subsister.

Dans d'autres régions, les envahisseurs ont planté des palmiers à huile sur des milliers et des milliers d'hectares; dans d'autres régions encore, ils ont déplacé des communautés pour construire des barrages, ou pour extraire de l'or ou du pétrole. Et ainsi, chaque recoin de ce pays est fait de pièces décousues de projets de développement, installés là où la guerre a déplacé des communautés entières, là



où les forêts, les páramos, les montagnes et les plaines ont été – et sont toujours – ravagées pour que quelques personnes puissent jouir des délices du développement. Juste pour information, dans ce pays, 0,4 % des propriétaires possèdent 41 % de la terre ; 25 millions d'hectares sont utilisés pour l'exploitation minière ; les glaciers ont perdu 85 % de leur glace ; la forêt sèche tropicale, la forêt andine et

la haute forêt andine sont en voie d'extinction.

La lutte que nous menons ici est une forme de rébellion contre ce système. Ce n'est pas une lutte de Nasa pour les Nasa, mais une lutte de Nasa pour toute la planète. Parce que l'eau qui naît ici et l'oxygène que génèrent les arbres qui poussent ici font le tour du monde. Pour nous, Uma Kiwe, la Terre

Mère, est un être vivant, un super-organisme, une matrice du vivant. Nous, les êtres humains, sommes à peine une maille de ce grand tissage. Nous existons parce que d'autres êtres existent. Et pourtant, d'autres êtres cessent d'exister pour que nous puissions exister. Ici, dans la vallée de la rivière Cauca, un désert vert s'étend à perte de vue. La canne a remplacé la forêt, alors les animaux aussi ont dû partir. 330 000 hectares de canne, qui utilisent 25 millions de litres d'eau par seconde. De l'eau qui naît dans les montagnes, et que nos communautés s'attellent à protéger.

Voilà pourquoi nous disons: Notre Terre Mère n'est pas libre ; elle le sera lorsqu'elle deviendra à nouveau le sol et le foyer commun des communautés qui prennent soin d'elle, la respectent, et vivent avec elle. Nous, les êtres humains, tout comme les animaux et les êtres de la vie, ne pouvons être libres tant que nous ne parvenons pas à ce que notre Terre Mère retrouve sa liberté.

En 2005, puis de nouveau en 2014, nous sommes entrés sur les propriétés de l'industrie sucrière et nous nous y sommes installés. Nous avons construit nos cabanes. Nous avons fauché la canne à sucre avec nos machettes, puis nous avons commencé à cultiver des aliments: des bananes plantains, du manioc, du maïs, des haricots. Et sur le reste des terres, nous avons laissé la forêt pousser. Alors nous avons vu revenir les animaux des bois, les abeilles; rejaillir l'eau; et même revenir les esprits de la Terre Mère, qui eux aussi ont été déplacés par la canne.

Aujourd'hui, nous sommes installés sur 27 propriétés. Ces propriétés occupées, nous les appelons points de libération, et nous y vivons savoureusement, avec des chats, des chiens, des poules, des canards, des vaches. Sur 330000 hectares, nous avons réussi à éradiquer la canne à sucre sur 12500 hectares en neuf ans.

Nous vivons ici et nous célébrons. Nous faisons la fête. Et quand il faut pleurer les morts, nous les pleurons. Depuis 2005, 16 camarades ont été assassinés par l'Etat colombien, lors de tentatives d'expulsion ou de persécutions ciblées. Mais cela ne nous a pas arrêtés dans notre lutte. En neuf ans, il y a eu près de 400 tentatives d'expulsion, lors desquelles la police antiémeute et l'armée viennent et tirent des gaz



Proceso de
Liberación de la
Madre Tierra

lacrymogènes, des grenades, des balles. Ils arrivent avec des tracteurs et des machines pour détruire nos cultures, juste avant la récolte. Il y a eu près de 600 blessés, 200 avis d'arrestation et procédures judiciaires, 16 menaces de mort de la part des groupes paramilitaires, et des dizaines de détentions, mais ils n'ont jamais réussi à nous déloger de nos terres ancestrales.

La confrontation avec l'Etat occupe une grande partie de notre temps, car nous devons être sur le qui-vive en permanence, pour ne pas laisser entrer les tracteurs, les paramilitaires, ou encore de la sécurité privée de l'industrie. Cela nous prend beaucoup de temps de nous protéger et de protéger ces 12500 hectares libérés. Néanmoins, nous avons trouvé du temps pour organiser trois Rencontres internationales, en 2017, 2018 et 2019, avec des gens de toute la Colombie et d'autres pays, provenant de 80 mouvements de lutte, et qui ont partagé avec nous leurs actions, leurs souffrances, leurs joies et leurs horizons. Nous avons également réalisé cinq Marches de la comida (Marches des aliments), entre 2018 et 2021, qui consistent à charger des chivas (camions-bus) avec des fruits et légumes récoltés en terres libérées pour aller les partager avec des communautés en lutte dans les quartiers populaires des villes. C'est encore une manière de montrer que nous luttons pour tous et toutes.

La conclusion à laquelle nous sommes arrivés, c'est que la voie institutionnelle, c'est-à-dire demander à l'Etat qu'il nous cède les terres, ne fonctionnera pas. Les centaines d'accords passés avec l'Etat concernant la restitution des terres n'ont jamais été respectés. Aujourd'hui, le gouvernement progressiste de Petro parle de réforme agraire. Mais nous savons que rétablir l'équilibre d'Uma Kiwe, notre Terre Mère, va bien au-delà d'une simple réforme agraire. Et l'année dernière, alors qu'il venait tout juste de monter au pouvoir, le gouvernement Petro nous a accusés d'être des envahisseurs et nous a donné 48 heures pour quitter ces terres où nous vivons et luttons. Il a aussi réactivé tous les mandats d'arrêt contre les libérateurs et libératrices de la Terre Mère.

Alors, cette idée d'aller réclamer nos terres à l'Etat, comme s'il nous rendait un service, comme s'il était le propriétaire de la Terre Mère, nous considérons que ce n'est pas le chemin à suivre. C'est pourquoi nous entrons directement sur les propriétés pour libérer la Terre Mère, sans demander l'autorisation. Et nous resterons ici jusqu'à ce que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour remettre les documents à nos représentants autochtones, soit par le biais de la réforme agraire, soit par une voie plus rapide. Et sinon, nous resterons ici.

Nous ne sommes pas un groupe armé, ni un groupe violent, mais nous sommes contraints de mener notre lutte sans l'appui de la loi colombienne. Nous nous appuyons sur une loi ancestrale qui dit: «La Terre est notre mère.» Et si nous ne faisons rien pour détenir l'exploitation de la Terre Mère par ce système économique, bientôt cette maison commune, où nous vivons avec toutes les autres espèces, les esprits et tous les éléments qui la composent n'existera plus.

Certains experts disent qu'il nous reste dix ans avant que le réchauffement climatique atteigne un point de non-retour. D'autres disent douze ans, ou trente. Dans tous les cas, nous sommes proches d'un moment où les dommages causés à la Terre Mère seront tellement grands qu'il deviendra difficile de les contenir. Mais si chaque recoin de la planète devenait un point de libération, si on arrivait à libérer toutes les régions que le capitalisme exploite, alors ce ne serait plus 12500 hectares mais des centaines et des centaines de milliers d'hectares qui seraient libérés. Alors, en avançant ensemble, on pourrait peut-être aller un peu plus vite pour stopper le réchauffement climatique et vivre libres, en harmonie avec tous les êtres, ce que nous appelons ici wët wët fxi'nzenxi, la vie savoureuse.

Processus de Libération de la Terre Mère
Peuple nasa, nord du Cauca, Colombie